

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. FRANÇOIS LAFOND, président  
   Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire  
   M. PIERRE FORTIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT  
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE  
DE LACHENAIE (SECTEUR NORD)**

**DEUXIÈME PARTIE**

VOLUME 5

Séance tenue le 5 mars 2008, 19 h  
Centre récréatif de Repentigny  
740, rue Pontbriand  
Repentigny

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 5 MARS 2008 .....	1	
MOT DU PRÉSIDENT .....	1	
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :		
VILLES DE TERREBONNE, CHARLEMAGNE, REPENTIGNY, MASCOUCHE JEAN-LUC LABRECQUE, NORMAND GRENIER, CHANTAL DESCHAMPS, RICHARD MARCOTTE .....		2
RENÉ CYR, CHANTAL DIGNARD .....	50	
GARY TKACH .....	61	
PIERRE-JEAN MAZIADE.....	61	
MICHEL LEGRIS.....	73	
GROUPE AMBIOTERRA PRISCILLA GAREAU .....		78
CHARLES MOREAU.....	89	
CHRISTIAN JACQUES .....	110	
RAYMOND HÉBERT .....	112	

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT:

5            Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Lachenaie.

10            Mon nom est François Lafond, commissaire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, et je suis accompagné par mes collègues, madame Lucie Bigué et monsieur Pierre Fortin.

15            Il me fait plaisir de vous présenter également les membres de l'équipe qui nous seconde dans notre travail. Vous avez ici, à l'avant, mesdames Maude Durand et Linda St-Michel, analystes, ainsi que monsieur Jean Roberge, analyste, qui n'est pas présent ce soir. Et à l'arrière de la salle, vous trouverez mesdames Julie Olivier et Renée Poliquin, une conseillère en communication et la seconde coordonnatrice de la commission.

20            Il est important de se rappeler que tout ce qui est dit lors des séances publiques de la deuxième partie est enregistré et sténotypé. Madame Lise Maisonneuve, ici à l'avant, en est la responsable. Les transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation et sur le site Internet de la commission au cours de la semaine prochaine.

25            Je vous souligne également que cette séance de l'audience sera diffusée en mode audio et en direct sur le site Internet du BAPE. Et c'est grâce au bon travail de monsieur Pierre Dufour.

30            Je vous rappelle que l'objectif de cette deuxième partie est de recevoir vos opinions sur le projet. La commission est ici pour vous entendre, pour vous écouter.

35            L'ordre d'inscription de présentation des mémoires pour ce soir est déjà établi. Il détermine l'ordre d'invitation dans lequel vous viendrez présenter votre mémoire. Les mémoires présentés seront disponibles sur le site Internet de la commission ainsi que dans les centres de consultation au cours de la semaine.

40            La commission a prévu environ vingt minutes, incluant le questionnement de la commission, pour chaque présentation de mémoire. Je vous demanderais de synthétiser votre présentation si vous avez un long mémoire, afin de respecter les temps requis.

45            Toute personne non inscrite et qui souhaite exprimer verbalement son opinion sur le projet peut s'inscrire auprès de madame Julie Olivier à l'arrière de la salle. Ces personnes s'ajouteront à la liste des participants déjà inscrits.

              Je compte sur votre collaboration afin que le temps disponible puisse être réparti

équitablement entre tous les participants.

45 À la fin de chaque présentation, mes collègues et moi pourrons, au besoin, vous poser des questions pour mieux cerner vos propos. Si nous vous questionnons, soyez à l'aise de nous répondre au meilleur de vos connaissances.

50 Tous les mémoires déposés à la commission sont lus et relus. Si un mémoire déposé n'est pas présenté ce soir, il est pris en considération par la commission au même titre que ceux qui auront été présentés.

55 Ce soir, je fais appel à votre collaboration pour que cette séance se déroule dans un climat serein et que chacun respecte ceux qui viennent présenter leur mémoire.

60 La procédure du BAPE prévoit que tous les participants comme le public peuvent, le cas échéant, se prévaloir d'un droit à la rectification des faits à la fin de la séance. Cette rectification des faits n'est pas un débat d'opinions. Ça consiste plutôt à préciser ou à rectifier des faits ou des informations qui ont été utilisées ou qui ont servi d'appui à la présentation d'un ou de plusieurs participants et qui n'apparaissent pas exacts.

65 À titre d'exemple, si un participant mentionne qu'un camion transporte 33 tonnes de matières résiduelles, alors que la capacité maximale de ce camion est de 18 tonnes, il est alors justifié de rectifier cet énoncé. Pour vous prévaloir de votre droit de rectification, vous pouvez vous inscrire à l'arrière de la salle toujours auprès de madame Julie Olivier.

70 Avant de débiter la première présentation, je vous informe que nous apprécions recevoir les impressions du public qui participe aux séances d'une commission. À cette fin, nous vous invitons à remplir le questionnaire à cet effet disponible à l'arrière de la salle. Ce questionnaire vous permet de nous faire part de votre degré de satisfaction vis-à-vis de nos services et nous permet d'apporter des modifications à ceux-ci.

75 Nous allons débiter la présentation des mémoires et je vais inviter à l'avant les représentants des quatre municipalités, c'est-à-dire Repentigny, Terrebonne, Charlemagne et Mascouche.

Si vous voulez vous asseoir. Ça va, vous pouvez débiter. C'est vous qui débutez, Madame Deschamps?

80 **Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

Oui, absolument.

**LE PRÉSIDENT :**

85

D'accord. On vous écoute.

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

90

Alors, bonsoir, Monsieur le Président, Madame Bigué, Monsieur Fortin, membres de la commission.

95

D'entrée de jeu, à titre de mairesse de Repentigny, je tiens à vous remercier de tenir les audiences publiques ici à Repentigny. Vous faites ainsi preuve d'une empathie certaine à l'égard de nos citoyennes et nos citoyens, qui sont indiscutablement préoccupés par le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de BFI Usine de triage Lachenaie. Cela démontre clairement une belle volonté d'écoute qui se veut fort rassurante pour cet important processus d'analyse et de réflexion.

100

Vous me permettez immédiatement de vous présenter mes collègues des autres villes qui m'accompagnent. Immédiatement à ma droite, le représentant de la Ville de Terrebonne, monsieur Jean-Luc Labrecque, conseiller municipal et président de la Commission de développement durable et de l'environnement de la Ville de Terrebonne. Je poursuis toujours à ma droite, monsieur Richard Marcotte, maire de la Ville de Mascouche et, à l'extrémité droite, monsieur Normand Grenier, maire de la Ville de Charlemagne.

105

110

Nous nous présentons ce soir en tant que représentants légitimes des quelque 250 000 citoyennes et citoyens qui souhaitent vivre et s'épanouir dans un environnement sain et de grande qualité. Et c'est en leur nom que nous venons vous présenter d'une seule et même voix, unie et forte, nos revendications qui sauront vous guider, nous en sommes persuadés, dans la rédaction de votre rapport final à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, madame Lyne Beauchamp.

115

Monsieur le Président, c'est déjà la troisième fois que le BAPE tient des audiences publiques sur des projets d'agrandissement du lieu d'enfouissement de BFI; trois rendez-vous toujours très déchirants au cours desquels les commissaires qui vous ont précédé et vous-mêmes entendez les mêmes préoccupations des citoyennes et des citoyens de nos quatre villes; trois audiences au cours desquelles ont été manifestées très vivement les inquiétudes et les angoisses vécues et subies par nos citoyennes et citoyens; des préoccupations et des inquiétudes non seulement que nous appuyons, mes collègues et moi, mais que nous partageons également. Mais peut-être cette fois-ci sera-t-elle la bonne. Peut-être le gouvernement du Québec saura-t-il entendre la voix du peuple, mais aussi et surtout la voix de la raison.

120

Le gouvernement devrait, selon nous, emprunter la voie de l'avenir, celle de mettre fin à

125 l'ère de l'enfouissement pour faire place définitivement à celle des nouvelles technologies, car il  
est grandement temps en effet de cesser de discuter mais plutôt de passer aux actes et de mettre  
sur pied de nouveaux programmes de traitement qui favoriseront une plus grande valorisation des  
matières résiduelles. Une nouvelle ère beaucoup plus acceptable socialement pourra ainsi s'ouvrir  
devant nos concitoyennes et nos concitoyens qui, disons-le, ont donné et ont beaucoup donné.

130  
Monsieur le Président, nous venons ce soir vous livrer un message que nous espérons  
sincèrement retrouver dans votre rapport à la ministre de l'Environnement. Ce message est le fruit  
du travail que nous avons réalisé depuis la tenue des audiences du BAPE en 2003, soit depuis  
cinq ans, un travail ardu, un travail de longue haleine, qui aujourd'hui rassemble autour d'une  
135 vision commune non seulement les quatre municipalités que nous sommes, mais encore toute  
une communauté, celle de 82 villes composant la Communauté métropolitaine de Montréal qui  
veulent prendre le virage des solutions durables.

140 Comme vous le savez sans doute déjà, nous réclamons que le gouvernement du Québec  
crée un programme d'infrastructures pour les équipements et les technologies de traitement des  
matières organiques et des résidus ultimes. Nous réclamons aussi du gouvernement du Québec  
qu'il inscrive dans son prochain budget son intention ferme de verser les sommes nécessaires au  
financement de ce nouveau programme d'infrastructures. C'est la seule et unique voie que le  
gouvernement du Québec doit résolument emprunter pour solutionner une fois pour toutes le  
145 problème de l'enfouissement des déchets.

C'est pourquoi nous vous demandons, Madame, Messieurs les Commissaires, de bien  
faire entendre nos voix, celles de 250 000 citoyens, citoyennes qui aspirent à une bien meilleure  
qualité de vie, 250 000 personnes qui ont le droit le plus fondamental de vivre et de grandir dans  
un cadre de vie sain.  
150

Je vais maintenant passer la parole à mon collègue de la Ville de Terrebonne, monsieur  
Labrecque.

155 **M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

Monsieur le Président, les élus municipaux des villes de Terrebonne, de Repentigny, de  
Mascouche et de Charlemagne sont très préoccupés par la qualité de vie de leurs citoyens et de  
leurs citoyennes. Depuis quelque temps, ces citoyens ont aussi exprimé leurs inquiétudes  
relativement à ce projet d'agrandissement, nous vous le rappelons, le plus important lieu  
160 d'enfouissement au Québec.

Depuis maintenant près d'un an, les villes ont travaillé à élaborer une série d'exigences  
pour assurer le meilleur environnement possible aux citoyens qui résident aux abords du site.  
165 D'ailleurs, depuis quelques années, nos municipalités ont mis en oeuvre une série de mesures

environnementales qui visent une meilleure qualité de vie de leur population respective et la réduction des quantités de matières résiduelles à éliminer. Elles se sont dotées de politiques et de programmes environnementaux ambitieux et ont posé une foule d'actions concrètes visant la protection de l'environnement.

170

En ce qui touche la gestion des matières résiduelles, nos villes ont toutes implanté la collecte sélective des matières recyclables avec des bacs roulants de 360 litres, la cueillette des résidus verts, des résidus domestiques dangereux et encombrants, et ont fait la promotion des bienfaits de l'herbicyclage, l'objectif de ces mesures étant de réduire la quantité de déchets dirigés au lieu d'enfouissement.

175

**M. RICHARD MARCOTTE :**

Alors, Madame la Commissaire, Messieurs les Commissaires, par ailleurs, la CMM a adopté son Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles en 2006. Depuis ce temps, elle a travaillé de concert avec ces secteurs géographiques à sensibiliser les élus à l'importance d'une gestion optimale des matières résiduelles.

180

Le PMGMR vise à terme une réduction significative des quantités de résidus enfouis. Ce plan métropolitain impose d'ici le 31 décembre prochain à chacun des cinq secteurs géographiques de préparer un plan de gestion des matières résiduelles pour gérer ses résidus à l'intérieur de son territoire. Ainsi, chacun des secteurs doit prévoir l'implantation des infrastructures nécessaires pour valoriser les matières organiques d'ici la fin 2012 et pour traiter les résidus ultimes d'ici la fin 2017. L'implantation de ces nouvelles installations devrait permettre de réduire substantiellement les quantités de résidus enfouis au site de BFI.

185

190

Cependant, les municipalités de la CMM devront obtenir une aide gouvernementale pour ces nouveaux investissements dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Les municipalités souhaitent également que la réduction à la source ne soit pas qu'un voeu pieux, mais que des actions concrètes soient prises par les gouvernements supérieurs pour réduire entre autres le suremballage et les quantités de résidus éliminés.

195

**M. NORMAND GRENIER :**

Quant aux exigences de nos municipalités, les représentants de celles-ci ont réfléchi aux impacts environnementaux et sociaux de la présence du lieu d'enfouissement sur le territoire. Cette réflexion a conduit à une série d'exigences réalistes et réalisables en vue d'offrir à notre population une amélioration de leur qualité de vie.

200

Nous vous parlerons donc de nos six exigences et nous vous demandons de les prendre sérieusement en considération lors de vos recommandations à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

205

210 Dans la justification du projet, BFI ne semble pas prendre en considération les objectifs de mise en valeur des matières résiduelles du PMGMR. Ce site reçoit chaque année environ 1.3 million de tonnes de résidus provenant de plus de 65 % du territoire de la CMM, tel que mon collègue vous le mentionnait. Le PMGMR prévoit une réduction significative des résidus enfouis d'ici 2017.

215 Dans ce contexte, les municipalités exigent de limiter les quantités de matières résiduelles enfouies, à celles provenant du territoire de la CMM. Qu'elles proviennent des secteurs résidentiel, institutionnel, commercial ou industriel, ces quantités doivent également être en conformité avec le PMGMR, être dégressives en fonction de la performance des mesures de mise en valeur des matières résiduelles et des installations de traitement et d'élimination.

220 Les cinq secteurs géographiques de la CMM doivent implanter ces mesures afin d'atteindre environ 250 000 tonnes par an en provenance de la couronne nord.

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

225 À l'heure actuelle, l'exploitant du lieu d'enfouissement technique utilise des sols contaminés et des résidus de carcasses d'automobiles comme matériel de recouvrement journalier. Celui-ci correspond à des espaces perdus pour les matières résiduelles. Compte tenu qu'il est de plus en plus difficile d'implanter ou d'agrandir des lieux d'enfouissement, il est important de conserver cet espace prévu pour les résidus ultimes et de limiter l'utilisation de matériel de recouvrement au strict minimum acceptable tout en préservant l'environnement.

230 En conséquence, les municipalités exigent de limiter les quantités de matériel de recouvrement à 7 % des quantités de matières résiduelles enfouies ; d'appliquer la redevance à ces quantités ; d'inclure le matériel de recouvrement dans les capacités annuelles autorisées ; de privilégier les solutions synthétiques comme recouvrement journalier et de rendre accessible le registre des entrées aux municipalités limitrophes.

240 Même si BFI a entrepris plusieurs démarches visant à mettre en place des mesures destinées à atténuer les impacts de ses activités sur la population, elle doit nettement les améliorer, voire les accentuer.

245 Relativement à ces effets, les municipalités exigent d'accentuer les mesures d'atténuation des impacts sur l'environnement, particulièrement celles sur la présence des goélands, des odeurs et l'éparpillement. D'implanter un monitoring en continu pour le biogaz, les composés organiques volatils, le sulfure d'hydrogène, le méthane et le bruit, et d'en transmettre périodiquement les résultats au ministère. De capter et de valoriser tout biogaz produit sur l'ensemble du site et de prioriser la localisation d'installations de valorisation et de



traitement des matières résiduelles à proximité des sites dégradés ou perturbés.

250

**M. RICHARD MARCOTTE :**

Donc, actuellement, le lieu d'enfouissement de BFI est ceinturé d'une zone tampon de 50 mètres à l'intérieur des limites du certificat d'autorisation. Compte tenu de l'importance de ce site, cette zone tampon est nettement insuffisante, comme le constatait le BAPE lors de la dernière audience de 2003. Pour minimiser les impacts environnementaux, il y a lieu de prévoir un agrandissement de cette zone au-delà de ce que prévoit la réglementation.

255

En conséquence, les municipalités exigent d'aménager un parc voué à la biodiversité suffisant pour réduire substantiellement les impacts négatifs de l'enfouissement des matières résiduelles. Ce parc d'envergure de moins de 500 mètres de contour, soit 6 kilomètres carrés, doit être acquis par la CMM pour en faire un parc public voué à la biodiversité. Ce parc doit cependant être géré par les municipalités limitrophes.

260

Avec les capacités d'enfouissement accordées à BFI, celle-ci est en mesure de dégager des économies d'échelle qui lui permettront d'offrir des tarifs d'enfouissement parmi les plus bas au Québec. Ailleurs, et particulièrement dans les régions périphériques, les tarifs d'enfouissement sont nettement plus élevés, avoisinant souvent plus de 70 \$ la tonne. La hausse des tarifs favorise l'implantation de mesures de valorisation des matières résiduelles. D'autre part, plusieurs municipalités hôtes de telles installations reçoivent des compensations pour les inconvénients et les impacts résiduels de cette localisation.

265

270

Actuellement, chaque tonne de matières résiduelles enfouies est soumise à une redevance québécoise de l'ordre de 10,40 \$. Compte tenu des bas tarifs et des exigences de mise en valeur des matières résiduelles, les municipalités limitrophes exigent de percevoir une redevance municipale supplémentaire de 10 \$ pour chaque tonne des matières résiduelles enfouies au lieu d'enfouissement technique, y compris celles utilisées comme matériel de recouvrement. Cette redevance doit être incluse au décret gouvernemental et être indexée au coût de la vie. Évidemment, ces sommes perçues seront entièrement dédiées à des initiatives environnementales.

275

280

Je passe donc maintenant pour la conclusion à mon collègue, monsieur Labrecque.

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

Bien que certaines initiatives aient été tentées, force est de constater que, depuis les trente dernières années, les gouvernements québécois successifs n'ont fait que très peu pour les projets de mise en valeur des matières résiduelles et les recherches d'alternatives à l'enfouissement.

285

290

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs doit contribuer financièrement et techniquement aux travaux de la CMM afin de favoriser l'émergence d'une réelle volonté de mise en valeur et de traitement des matières résiduelles.

295

D'autre part, à l'instar du financement du Programme d'assainissement des eaux usées, le gouvernement du Québec doit contribuer au financement des infrastructures nécessaires à la mise en valeur des matières résiduelles, dont celles pour la valorisation des matières putrescibles et le traitement des résidus ultimes.

300

Conformément au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, les cinq secteurs géographiques de la Communauté métropolitaine de Montréal doivent se doter des équipements nécessaires pour valoriser, traiter et éliminer sur leur territoire respectif leurs matières résiduelles. Nos municipalités n'ont pas les ressources et les capacités humaines, financières et techniques pour bien évaluer les choix qui s'offrent à elles.

305

Ainsi, les municipalités exigent que le gouvernement du Québec participe activement au financement des travaux et des infrastructures visant à doter la région montréalaise d'alternatives à l'enfouissement, ce qui permettrait une véritable prise en charge de la valorisation, du traitement et de l'élimination des matières résiduelles par les secteurs géographiques de la Communauté métropolitaine.

310

Succinctement, Monsieur le Président, les villes de Terrebonne, de Repentigny, de Mascouche et de Charlemagne veulent s'assurer d'une meilleure qualité de vie pour leur population. Pour y arriver, nous vous rappelons nos trois objectifs, à savoir la réduction progressive du tonnage dirigé vers le lieu d'enfouissement technique de BFI Usine de triage Lachenaie, l'implantation d'une alternative à l'enfouissement et la gestion des résidus ultimes.

315

En conclusion, Monsieur le Président, les villes limitrophes viennent vous exposer leurs exigences si le gouvernement va de l'avant avec un éventuel agrandissement du lieu d'enfouissement technique de BFI Usine de triage Lachenaie.

320

L'éventuel décret gouvernemental doit prendre en compte les exigences des représentants de la population locale, refléter les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, de la *Loi sur le développement durable* et avoir une vision à long terme de la mise en valeur des matières résiduelles.

325

Nous vous remercions de votre attention.

330 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. J'imagine que vous n'êtes pas sans savoir que nous avons au moins quelques questions, pour ne pas dire plusieurs. Je vais commencer rapidement et, après ça, de temps à autre, je vais laisser mes collègues poser leurs questions. Donc, ça peut être un peu débridé, mais disons qu'il n'y a pas une suite nécessairement logique par sujet.

335  
340 Si nous avons bien compris, vous approuveriez finalement l'agrandissement du LET, mais à certaines conditions, notamment que le LET n'accepte plus d'enfourer des résidus provenant de l'extérieur de la CMM, le tonnage annuel autorisé serait réduit graduellement pour se limiter ultimement aux résidus ultimes de la couronne nord. Les nouvelles installations de valorisation de traitement de la couronne nord viendraient s'implanter sur le terrain du LET. Est-ce que jusque là, ça va?

345 **Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

Moi, j'aimerais apporter la précision suivante.

**LE PRÉSIDENT :**

350 Allez-y.

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

355 Alors, la demande qui est faite par l'entreprise, c'est 17 ans avec statu quo pour l'enfouissement, et ça, je peux vous le dire, les quatre municipalités on est contre ça.

360 Ce qu'on vient présenter ce soir, il faut absolument... et nous, les municipalités, on ne peut pas faire ça toutes seules. On fait nos devoirs. On va identifier nos méthodes alternatives à l'enfouissement dans le cadre du PMGMR, mais il faut vraiment que le gouvernement donne le signal pour prendre le virage des nouvelles technologies à l'enfouissement. Et ce qu'on vient présenter, c'est si jamais le gouvernement décidait d'accepter et d'autoriser l'agrandissement, il faut véritablement que nos six conditions, c'est-à-dire nos six exigences soient respectées.

**LE PRÉSIDENT :**

365 Donc, selon vos estimés, à quelle réduction annuelle en pourcentage ou en tonnage correspondrait finalement un refus d'enfourer les matières résiduelles provenant de l'extérieur de la CMM?

370 Parce que, bon, on pense qu'on ne peut pas le faire de façon rapide la première année. Donc, ça va être graduel, j'imagine. Est-ce que vous avez un pourcentage de réduction qui

pourrait être utilisé?

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

375

Là, je suis obligée de vous amener dans un dossier qui s'appelle le Plan de gestion des matières résiduelles, parce que c'est sûr...

380

En fait, depuis l'adoption du Plan de gestion des matières résiduelles, nous, la couronne nord, notamment les quatre villes qui sont ici, nous avons gagné quelque chose, c'est-à-dire on a vu s'inscrire dans le Plan de gestion des matières résiduelles l'autonomie des secteurs. Et ça, ça signifie que les cinq secteurs de la CMM doivent se prendre en main. Même si l'orientation est de faire dans les nouvelles technologies, chacune de ces constituantes-là doit choisir sa nouvelle alternative.

385

Nous, nous avons un plan directeur, comme tous les autres secteurs, à déposer et le délai c'est décembre 2008. Alors, c'est sûr que si vous nous demandez ce soir exactement quelle sera la solution qu'on va apporter, dans le fond, le choix, on n'est pas en mesure de vous le dire, les études sont en cours, et exactement à quel genre de tonnage minimum ou maximum cela nous donnera, mais vous comprendrez qu'on va statuer là-dessus dans les prochaines semaines, voire les prochains mois.

390

Mais initialement, derrière la position des quatre municipalités qui sont là, alors c'est sûr qu'on ne peut pas admettre qu'il y ait 1 300 000 tonnes qui rentrent annuellement pendant 17 ans avec le statu quo de l'enfouissement, alors que la moitié du Québec, c'est ça la Communauté métropolitaine de Montréal, a décidé de prendre le virage des nouvelles alternatives. Alors, il faut que cela soit considéré. Et c'est la raison pour laquelle, tantôt, mon collègue de Terrebonne disait : «Dans les mesures, les exigences que nous mettons de l'avant, nous voulons que les quantités soient dégressives.»

395

400

Alors peut-être, Monsieur Labrecque, pouvez-vous compléter?

**M. JEAN- LUC LABRECQUE :**

405

En fait, la demande principale, effectivement c'est qu'on demande que les quantités soient dégressives pour en arriver, selon le nombre d'années que vous jugerez nécessaire, pour faire le virage environnemental. Parce qu'on disait aussi que le temps de l'enfouissement, c'est terminé. Il faut apporter une alternative à l'enfouissement.

410

Comme on vous a dit tantôt, le choix sera fait d'ici la fin de l'année 2008 et ensuite de ça l'application 2012. Donc, il y a comme une période transitoire, et c'est dans cette période transitoire là qu'on demande que le tonnage soit dégressif pour en arriver ultimement à ce que le

415 tonnage accepté à l'usine de BFI soit l'équivalent du tonnage nécessaire pour la couronne nord.  
Parce que chaque secteur en même temps devra identifier leur propre site et leur propre  
méthodologie.

**LE PRÉSIDENT :**

420 En fait, les cinq secteurs ont jusqu'au 31 décembre 2008, sauf qu'il y a peut-être des  
secteurs après ça qui vont aller plus ou moins vite, dépendamment d'un paquet de facteurs qu'on  
ne connaît pas à l'heure actuelle.

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

425 C'est certain.

**LE PRÉSIDENT :**

430 Maintenant, si je prends strictement au niveau de la couronne nord, on sait que le rapport  
a été déposé en décembre dernier, maintenant, jusqu'à présent, qu'est-ce qui a été fait par la  
couronne nord dans le dossier?

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

435 Alors, au moment où on se parle, pour répondre au Plan de gestion des matières  
résiduelles de la CMM, alors nous avons engagé des études, puis je dirais à grands frais. Donc,  
ça veut dire, c'est un consultant qui nous aide, qui nous fournit, dans le fond, des données à  
l'ensemble des municipalités constituant la couronne nord, et avec les critères. Alors, on travaille  
aussi étroitement avec la CMM.

440 On va d'ici quelques mois être en mesure d'identifier, en fonction de nos besoins, en  
fonction des moeurs de la couronne nord, alors quelle sera, par exemple, la technologie la plus  
appropriée pour nous. Et on sait qu'on va faire dans les nouvelles technologies. Et contrairement  
à il y a cinq ans, si vous me permettez, donc en 2003, alors on n'avait pas de solution durable à  
445 présenter comme municipalités. Puis pourquoi? Parce que déjà, les technologies qui étaient en  
place, notamment en Europe, en France, il n'y en avait pratiquement pas. Elles étaient  
inexistantes du côté américain. Ce n'était pas des exemples qui plaident véritablement pour leur  
efficacité.

450 Mais cinq ans plus tard, est-ce que je peux vous rappeler que le monde a progressé et ça  
existe ailleurs. Ils sont capables de valoriser et d'avoir véritablement des nouvelles technologies et  
vraiment de manière à traiter proprement les matières résiduelles. Et c'est malheureux parce  
qu'on va toujours en produire.

455 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on s'attend à ce que la marchandise soit livrée pour le 31 décembre 2008.

460 **Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

Oui. Et puis-je aussi vous rappeler, parce que ça fait partie de la toile de fond, derrière cette position des quatre maires, le travail est colossal, parce que ce n'est pas...

465 Oui, c'est quatre municipalités qui ont travaillé très étroitement pour essayer de donner du sens à cette problématique-là et on veut trouver des solutions durables. On a travaillé étroitement avec le secteur dont nous relevons au sein de la CMM. Parce que la gestion des matières résiduelles, c'est un dossier de la CMM, on est régis par le Plan de gestion des matières résiduelles.

470 Mais si vous étiez attentifs la semaine dernière, la Communauté métropolitaine de Montréal, les représentants des cinq secteurs, moi, j'y étais, j'accompagnais le maire Tremblay qui est le président de la CMM, maire de Montréal, monsieur Gladu qui est le maire de Longueuil, monsieur Vaillancourt qui est le maire de la Ville de Laval, monsieur Gilbert qui est le représentant de la couronne sud, alors nous sommes allés présenter en commission  
475 parlementaire justement la volonté municipale de la CMM de prendre le virage des nouvelles alternatives et réclamer du même souffle 1 G\$ sur dix ans justement pour aider le monde municipal à instaurer, à implanter et faire en sorte que ça va fonctionner dans les meilleurs délais.

480 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Je vais laisser la parole à madame Bigué et je reviendrai un peu plus tard, après avoir été voir du côté de mon collègue, monsieur Fortin.

485 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Bonsoir. Sur le Plan de l'aménagement du territoire, vous avez mentionné à plusieurs reprises les difficultés de cohabitation avec le site, qui constitue en soi une «nuisance». Est-ce que les municipalités ont pris des mesures particulières pour assouplir cette cohabitation harmonieuse sur le plan de la planification du territoire, autres que celles que vous avez proposées dans votre  
490 mémoire, c'est-à-dire que vous proposez avec la CMM?

**M. RICHARD MARCOTTE :**

495 On a une longue expérience de toute façon dans nos MRC, particulièrement celle des Moulins, puisque si vous observez le cheminement depuis les dix dernières années dans les

schémas d'aménagement, tout a été ce qu'on appelle calculé et concentré pour qu'il y ait le moins possible d'effet d'étalement, soit des entreprises qui concernent l'environnement, et on a donc, si on puis dire, un genre de centre. Ça a été centrer au niveau axe routier, au niveau accessibilité, au niveau le plus possible loin des résidences.

500

Maintenant, le gros problème que nous avons, c'est que c'est évident qu'il y a des... on sent, par exemple dans Repentigny, qu'il y a des lieux auxquels, oui, historiquement il y a eu proximité.

505

Et d'autre part, si on demande 6 kilomètres carrés de protection, c'est évident que l'avantage que nous présentons aujourd'hui incontournable, c'est que rendus publics ces 6 kilomètres qui entourent le site, ça empêche automatiquement, étant de la propriété publique, devenant de la propriété publique, ça empêche toute expansion potentielle. Ça, c'est en partant.

510

Alors, ça, il faut bien comprendre ça. C'est une mesure que les quatre villes ont, je pense, songé si on peut dire. Parce qu'avant, à 50 mètres, c'était quand le site avait 100 000 tonnes par année. Rendu à 1 million de tonnes et plus par année, on a parlé déjà dans les... j'ai assisté, moi, en 1995, en 2003 et aujourd'hui, on parlait de 150 mètres de contour. Et c'est évident que ça ne représente pas une réalité correcte vis-à-vis les gens qui habitent sur le plan de la proximité ou une protection à l'agrandissement du site. Alors, c'est l'objectif que nous avons.

515

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

520

J'adresserais ma question au représentant de Terrebonne, concernant la croissance du développement résidentiel, vous avez encore une zone blanche ?

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

525

Oui.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

530

Est-ce que vous pourriez nous expliquer précisément le développement qui est planifié dans cette zone blanche et exactement indiquer à quel endroit?

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

535

Je vous dirais que, suite au schéma d'aménagement au périmètre d'urbanisation, le secteur sud-ouest, donc ce qui est près de l'hôpital, appelons ça pour nous situer un peu «près de l'hôpital»...

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

On va mettre une carte.

540

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

... le secteur sud-ouest, donc on parle de ce secteur ici qui est, à toutes fins pratiques, construit. La construction de ce secteur-là a commencé depuis plusieurs années. Le développement s'est fait d'une façon constante sans interruption.

545

Et je vous dirais que, au niveau de la valeur des propriétés, la Ville de Terrebonne vient de déposer son nouveau rôle d'évaluation 2008-2010, et la valeur des propriétés a augmenté de 30 %, la valeur marchande selon les prix de vente des résidences ces dernières années.

550

Le secteur qu'il reste à construire, c'est beaucoup plus celui-là ici, du côté est de l'autoroute 40, entre l'autoroute 40, la rivière et puis le parc Canards Illimités. Et ce qu'on retrouve ici en haut, c'est un secteur commercial.

555

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Au-delà de l'autoroute 640, au nord, à droite?

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

560

Au nord de l'autoroute 640, c'est un terrain effectivement qui appartient, qui est sur le territoire de la Ville de Terrebonne. Le zonage n'est pas encore caractérisé parce qu'il y a une caractérisation de sol à faire, il y a un inventaire du sol, parce qu'il y a beaucoup de terrains marécageux dans ce coin-là.

565

Donc, ça fait effectivement partie du périmètre urbain, mais le zonage n'est pas encore déterminé parce qu'il y a une étude importante à faire au niveau du sol. On fait ça avec le ministère des Richesses naturelles, ministère de l'Environnement.

570

Donc, on ne sait pas encore, au moment où on se parle, on ne sait pas encore le pourcentage de ce terrain-là qui serait éventuellement construisible. Donc, on parle des années...

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

575

Est-ce qu'il y a une volonté de construire ou de permettre une restriction à la construction résidentielle?



**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

580 Bien, c'est clair que le propriétaire du terrain a des intérêts pour construire. Maintenant,  
ces intérêts-là sont en quelque sorte retenus parce qu'on attend de voir le pourcentage  
effectivement de ce terrain-là qui est constructible. Et une fois qu'on connaîtra les parts de terrain  
constructibles... parce que ce sont des zones marécageuses, donc on ne peut pas dire que le  
nord est constructible, le sud non, il peut avoir des marécages un peu partout. Donc, à partir du  
585 moment où on aura caractérisé ce sol-là, le promoteur fera une proposition à la Ville de  
Terrebonne, mais on ne la connaît toujours pas.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

590 Y a-t-il une volonté politique de préserver certains de ces terrains pour des fins  
résidentielles?

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

595 Pour des fins résidentielles, oui. En fait, s'il y avait un développement là, ce serait pour  
des fins résidentielles.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

600 Maintenant, pour la Ville de Repentigny, y a-t-il une zone ou un secteur en particulier qui  
a été demandé pour dézonage agricole?

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

605 Oui. Du côté de Repentigny, alors si on se déplace légèrement, alors on a... il faudrait  
retrouver General Dynamics. Alors, c'est là. Alors, nous, ce qui est le plus près du site, alors  
nous, en fait, il y a les terrains qui sont enclavés ici, qui sont demandés. Alors, on a fait nos  
représentations devant la CPTAQ et une bande de terrain...

610 En fait, le chemin de la Presqu'île, c'est celui-ci ? Oui, je crois que c'est ça. Alors, je  
crois que le périmètre qui est demandé, c'est vraiment comme ça à peu près, alors pas jusqu'au  
bout.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

615 Est-ce qu'on appelle ça la zone 8? Parce qu'il y a eu plusieurs demandes de dézonage.  
Est-ce que c'est le secteur 8?

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

620

En fait, on pourra vous le préciser tantôt. Moi, je suis sûre que... l'urbaniste de la Ville est derrière, il a entendu et il pourra vous répondre plus spécifiquement là-dessus. Mais on ne se rend pas, la demande n'inclut pas la rue, la voie qui s'appelle la Presqu'île, le chemin de la Presqu'île. Et au-delà de cela, vous avez déjà un périmètre urbain ici. Et on a, je crois que c'est ce qu'on appelle le Parc les sentiers de la Presqu'île.

625

Et quand on parle de la zone tampon, donc le fameux parc où est la biodiversité, en fait, c'est un 6 kilomètres qui viendrait, si vous voulez, assurer la pérennité de ça. Mais il n'y a pas véritablement, au-delà de la limite du périmètre urbain où est-ce qu'on voit, c'est zoné agricole et ça va le rester, je crois, pour plusieurs années. La Ville n'a pas demandé le dézonage.

630

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Est-ce que le projet de parc de biodiversité est assez avancé pour pouvoir le présenter sur un plan de façon approximative, voire sa superficie et son pourtour?

635

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

Au moment où on se parle, on n'a pas développé le plan plus qu'il fallait puisque nous savons que, au sein de la CMM, il y a un fonds vert dédié justement à l'acquisition d'espaces publics comme ça pour valoriser, si vous voulez, des sites au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal. Alors, ce sera à voir avec la Communauté métropolitaine. Mais c'est dans ce secteur-là.

640

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Vous savez qu'il y a déjà une zone tampon avec General Dynamics.

645

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

Ah! mais la zone tampon avec General Dynamics ne vient pas du tout empiéter de l'autre côté du chemin de la Presqu'île.

650

Nous, ce dont on vous parle, les sentiers de la Presqu'île, c'est ici, le parc qui existe déjà, où il se fait des activités, que ce soit de randonnée pédestre ou de ski de fond, par exemple. Mais nous, ce dont nous parlons, c'est un périmètre de 500 mètres, donc l'équivalent de 6 kilomètres carrés qui va, bien sûr, emprunter sur les propriétés de l'exploitant et probablement des propriétaires terriens aussi qui seront touchés.

655

660 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Merci beaucoup, Madame.

**LE PRÉSIDENT :**

665

Mais plus spécifique, Madame Deschamps, lorsque vous parlez de votre 6 kilomètres carrés, donc il y a des terrains qui sont dans la ville de Repentigny, il y a des terrains également chez vous, Monsieur Marcotte, dans la ville de Mascouche. Et chez vous également, ça veut dire le bas, à partir... donc, si on part du nord, où est la séparation entre Mascouche et

670

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

Oui. C'était le complément d'information que je voulais apporter. En fait, le terrain qui est

675

**LE PRÉSIDENT :**

Exact.

680

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

Le terrain privé dont on parle est celui-là. Et dans la demande qu'on fait quant au parc d'une grandeur de 6 kilomètres, c'est bien sûr que ce parc va venir aussi empiéter, si je pourrais dire, sur les terrains privés qui sont ici. Mais comme on n'a pas encore caractérisé, on ne peut pas vous dire exactement où ça va se situer, mais c'est clair que ça va aborder aussi ces terrains-

685

**LE PRÉSIDENT :**

690

Vous allez continuer avec madame Bigué. Moi, je reviendrai tantôt, on parlera plus en profondeur de ce fameux parc.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

695

Lorsque BFI s'est installée, en fait, l'exploitation a débuté, c'était la campagne un peu à Terrebonne. Est-ce que la Ville ou les autorités n'avaient pas dans leur planification du territoire une préoccupation à l'effet d'utiliser leurs instruments de gestion du territoire pour éviter, disons, les nuisances qu'on vit aujourd'hui, qui sont vécues aujourd'hui et dont on a entendu parler depuis qu'on tient les audiences? Est-ce que cette préoccupation-là n'existait pas lorsque, au départ, le zonage a été fait pour recevoir le site d'enfouissement technique?

700

**M. RICHARD MARCOTTE :**

705 C'était à Lachenaie dans le temps.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

710 Oui.

**M. RICHARD MARCOTTE :**

715 J'ai bien dit: «dans le temps», parce qu'il y a eu fusion et tout, etc. On va parler de la MRC, parce que dans le temps on était aussi à la MRC. Il y avait quatre villes.

720 Je peux vous dire, si vous regardez l'historique, et à la présentation, je pense, en 2003, on avait déposé le cheminement de toutes nos décisions que nous avons prises au schéma d'aménagement. Et c'est évident que, à chaque fois qu'il y avait le dossier de BFI, il y avait une négociation qui était faite par les quatre villes du temps. Et il y avait aussi non pas un laxisme, mais il y avait toujours une volonté qu'il y ait un agrandissement qui ne soit pas, on pourrait dire, laisser aller pour compte, c'était faux. On a toujours eu des résistances aux agrandissements et il y avait des conditions.

725 Je me souviens bien, vous me corrigerez, Monsieur Labrecque, on avait même aussi demandé dans le temps des compensations financières, même pas pour des agrandissements, pour l'existence de BFI. Parce qu'il y a eu politiquement des enjeux qui ont changé au niveau des fusions, etc.

730 Mais dans cet endroit qui va jusque, on pourrait dire, sur la Cabane ronde, si on peut dire, le long de l'autoroute 640, si je puis dire, on a toujours eu le souci à la MRC de concentrer. On a, exemple, Tricentris qui vient, qui est dans la récupération. On a toujours concentré dans cette zone, qui a été évaluée depuis de nombreuses années par la MRC comme étant optimum. Notre site à neige qui est le plus conforme au Québec, avec des exigences que le ministère de l'Environnement, est dans ce coin. On a aussi pour les sols, la gestion des sols.

735 On peut dire que, je pense, la référence la meilleure, Madame la Commissaire, c'est de regarder l'évolution et toutes les décisions qui ont été prises au schéma d'aménagement de la MRC des Moulins, entre autres.

740 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Mais pourquoi le développement résidentiel continue-t-il? Vous parlez d'un parc, c'est

745 une projection, rien n'est approuvé, et pendant ce temps-là le développement résidentiel continue à se faire. Tantôt, je mentionnais le zonage, le dézonage. Le dézonage est juste au nord de Charlemagne ?

**M. RICHARD MARCOTTE :**

750 Si je peux me permettre, je vais vous donner juste une expérience que nous avons eue. Là, je parle de Mascouche avec le parc de l'Étang-du-Grand-Coteau, qui comporte 20 millions de pieds carrés. C'est aussi grand que le mont Royal au centre de la ville de Mascouche. Ça nous a pris dix ans, Madame, de négociations ; plus que des négociations si vous regardez l'historique.

755 Et c'est évident, quand on touche des propriétés qui sont privées, adjacentes à des entreprises, exemple, les promoteurs ont toujours l'ambition de faire du développement résidentiel. Et je pense que ça n'a jamais été l'optique de la MRC de laisser aller des projets de développement tous azimuts.

760 Alors, vous dites, bon, bien, il y a des projets de développement domiciliaire. C'est évident que tout propriétaire privé va dire : «Je veux construire des maisons.» Mais aujourd'hui, les exigences sont tellement énormes. Et vous savez qu'on est obligés d'aller, par moindre changement de zonage, on est obligés d'aller en consultation publique. On a des consultations publiques très sérieuses. Et on a des lois qui sont faites de telle sorte qu'on est même en situation de dire qu'on est même en négociations constantes avec le ministère de l'Environnement, on est en constantes négociations avec le ministère du Transport même. On a un cheminement. Et moi, 765 je pense que les citoyens, quand ils voient un projet domiciliaire se présenter et qui comporte des changements de zonage, on a tous les outils inimaginables aujourd'hui pour réagir.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

770 Mais vous avez aussi les outils pour rendre une zone non constructible.

**M. RICHARD MARCOTTE :**

775 Oui. C'est évident qu'on a... là, quand on rentre dans chacune des villes, exemple, là Terrebonne fait ses choix, comme Mascouche va faire ses choix, comme Repentigny va faire des choix ou Charlemagne.

780 Dans les zones non constructibles, il est évident qu'aujourd'hui, avec les lois du ministère de l'Environnement, si je prends par exemple les zones humides, il y a des analyses, des caractérisations à faire et ça doit être fait par des études scientifiques très concrètes. Et je peux vous dire que dans la région ici, on sait qu'on a à faire ces présentations-là couramment,

compte tenu de l'évolution du développement économique que nous avons.

785 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Mais en dehors des considérations purement environnementales, si on parle de la qualité de vie des citoyens, vous avez les instruments par la *Loi des cités et villes*, par la LAU, pour définir, réserver des territoires autres que pour considération de...

790

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

Je vais juste vous rappeler que le schéma – si on relève un petit peu pour voir ce qu'on appelle chez nous le Carrefour des Fleurs – le schéma d'aménagement permet la construction domiciliaire dans ce secteur-là depuis de nombreuses années. Le développement se fait d'une façon régulière. Et si les promoteurs continuent à construire, c'est qu'il y a de la clientèle pour acheter ces maisons-là.

795

Si la Ville de Terrebonne décidait aujourd'hui, par exemple, de freiner ce développement-là, on serait obligés d'acquérir ces terres-là parce que ces terres-là, ce sont des terres privées, ce sont des terres qui sont aptes à la construction domiciliaire et on ne peut pas changer un zonage comme ça. Il faudrait exproprier ou acheter de gré à gré les terres avec ces promoteurs-là.

800

805 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Mais pourtant, on demande un dézonage du côté de Repentigny des territoires agricoles.

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

810

Si vous me permettez, Madame Bigué, de préciser que ce qui est demandé comme dézonage autour de la propriété de General Dynamics, c'est pour le prolongement du parc industriel qui se trouve là. On ne parle pas de résidentiel du tout.

815

Le dézonage résidentiel, il est à la limite de l'ancienne ville de Le Gardeur et de la ville de l'Assomption. Ce n'est pas du tout dans ce secteur-là. Et de mémoire, nous sommes dans le secteur de l'ancienne ville de Le Gardeur, là où il y a déjà des propriétés, qu'on pense à la rue Jean-Pierre, Nathalie, la rue Chantal, un peu plus loin la montée Roger. À ce que je sache, il n'y a pas là de véritable... un essor de nouvelles constructions qui sont là. Et ça, ça fait déjà plusieurs années que c'est déjà dézonné, bien avant le regroupement des deux municipalités.

820

Alors, la demande devant la CPTAQ ne vise pas du tout un développement résidentiel.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

825

Bon, c'est ça que je veux savoir. Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

830

Merci, Madame.

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

835

Et c'est le secteur 8, vous avez raison.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Oui, c'est le secteur 8?

840

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

Est-ce que j'ai encore un petit deux minutes?

**LE PRÉSIDENT :**

845

Oui. Et ensuite, je vais passer la parole à mon collègue.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

850

Donc, vous dites que le secteur 8 n'est pas pour des fins résidentielles, mais industrielles.

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

855

Oui.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Merci de cette précision.

860

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

Ce que je voulais simplement préciser, c'est que si on veut passer un zonage agricole à un zonage industriel, par exemple, c'est relativement simple. Mais passer une terre d'un

865 zonage résidentiel à rien du tout, il y a des propriétaires qui ne seront pas d'accord. Tandis que dans une zone agricole, il y a beaucoup plus de chance que le propriétaire soit d'accord que le dézonage se fasse chez lui parce qu'il va vendre ses terrains pour des fins industrielles.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

870 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

875 Monsieur Fortin.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

880 Bonjour, Madame la Mairesse, Messieurs les Maires ! J'aimerais revenir un peu sur l'objectif de réduction progressive que vous avez parlé tout à l'heure. Parce que dans le mémoire que vous avez présenté, vous spécifiez que ces objectifs-là sont faits en fonction de ce qui est dans le PMGMR.

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

885 Oui.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

890 Mais ce que vous disiez tantôt, en même temps, vous avez dit : «Selon la durée qu'on accorderait à l'agrandissement, ces objectifs-là seraient ajustés en conséquence.» Est-ce que j'ai bien compris?

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

895 En fait, là, on veut se partager le micro, Monsieur Fortin. En fait, ce qu'on veut dire, c'est que, mettons qu'on établit qu'est-ce qui se passerait avec le site en 2017, puisque c'est ça qui est visé, donc 2025 pour l'exploitant, mais mettons qu'on arrête à 2017, parce que dans notre PMGMR c'est une date qui est avancée, il faudrait que ce site-là soit transformé pour recevoir que les résidus ultimes et ça ne concernerait que les gens de la couronne nord. Alors, on ne parle plus du tout du même tonnage et plus du tout des mêmes matières qui seraient enfouies.

900 Les résidus ultimes, moi, je ne suis pas l'experte, il y en a certainement dans la salle qui pourraient le décrire plus que moi, mais c'est des matières inertes, par exemple des cendres, et qui n'ont pas du tout, du tout le même impact sur l'environnement. Alors, on n'est



905 plus confrontés aux mêmes problématiques qu'on vit avec le fameux enfouissement.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

910 Mais ces objectifs-là, ce serait une moyenne sur la durée de vie du site ? Comment vous l'établiriez?

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

915 En fait, ce qui est avancé dans le mémoire, le seul chiffre qui est avancé, c'est 250 000 tonnes de résidus ultimes. Ce serait le maximum qu'on pourrait recevoir.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

920 En misant toujours sur une technologie qui serait implantée, vous avez dit tout à l'heure, en 2012.

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

925 Oui, en 2012, au plus tard en 2012.

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

930 Juste peut-être une petite précision. C'est qu'en 2012, à partir du moment où on s'occupe de la gestion des matières organiques, ces matières organiques là n'iront plus au site d'enfouissement. Ces matières organiques là vont être traitées par l'alternative qu'on aura choisie en décembre 2008.

**LE PRÉSIDENT :**

935 Donc, à ce moment-là, si je comprends bien, à partir de 2012, il va avoir moins de matières résiduelles organiques parce qu'il va avoir les technologies de compostage.

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

940 C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

945 Donc, à ce moment-là, vous dites qu'il ne faut plus recevoir des matières résiduelles provenant des MRC externes à la CMM, n'est-ce pas? Mais à l'heure actuelle, il n'y a aucun droit de regard de la part de la CMM sur les matières résiduelles provenant d'autres MRC.

Maintenant, en 2011, je pense que la CMM doit revoir son PMGMR, si je ne me trompe pas. À ce moment-là, est-ce que vous allez demander qu'il y ait un droit de regard sur les importations de matières résiduelles provenant de MRC externes à la CMM.

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

Oui. Mais premièrement, l'exercice que la couronne nord est en train de faire et fera jusqu'en 2017, toutes les régions, tous les secteurs de la CMM le font. Donc, les cinq secteurs vont aussi réduire leur tonnage de matières résiduelles. Et effectivement, ce qu'on demande, oui, c'est qu'on ait un droit de regard en 2017. À partir du moment où le site sera dédié aux déchets inertes, aux matières ultimes, à ce moment-là, dépendant des objectifs de tonnage qui seront... oui?

**LE PRÉSIDENT :**

Parce que vous avez dit : «2017», est-ce que c'est bien 2017 ou 2011? Parce que si c'est 2017, ça veut dire que jusqu'en 2017, vous pouvez en recevoir.

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

2008 la technologie est connue; à partir de 2012, la gestion des matières organiques. Mais ultimement, tout ça est terminé en 2017. À partir de 2012, la gestion des matières organiques se fait.

**LE PRÉSIDENT :**

Et donc, à ce moment-là, il y aurait un droit de regard à partir de 2012, si je comprends bien.

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

Oui. En fait, dans les objectifs de la CMM, chaque région aura son propre site et sa propre méthodologie pour valoriser les matières. Donc, chaque secteur sera autonome.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

J'aimerais revenir sur la redevance de 10 \$. Moi, j'aimerais savoir si c'est une redevance que vous demandez pour les quatre municipalités ou si c'est une redevance pour l'ensemble de la province de 10 \$ la tonne pour financer les...

**M. RICHARD MARCOTTE :**

990 Pour l'ensemble de la province, ils sont déjà desservis, ils sont déjà servis. C'est 10,40 \$  
et ça va au fonds vert de la province.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

995 Exactement.

**M. RICHARD MARCOTTE :**

1000 Alors, nous, le 10 \$, c'est pour l'ensemble des quatre villes. Parce que première des  
choses, on sait qu'il va y avoir un ajustement, et le terme, la période entre les cinq zones qui  
doivent s'articuler pour trouver leur meilleure compétence pour résoudre le problème, ça ne se  
fera pas demain matin et on va avoir un rythme différent. D'ailleurs, dans notre rapport, je vous  
suggère de regarder ce que disait la CMM au niveau d'avoir des alternatives qui vont se  
coordonner. Il va y avoir probablement des spécialisations technologiques qui vont se produire.

1005 Alors, nous, dans cette période d'adaptation là, on ne veut pas être les dindons de la  
farce. En Europe, c'est connu ces redevances-là, et on se doit, nous, de valoriser. Chacune  
des villes a des projets environnementaux très intéressants, des développements de grands parcs  
ou au niveau de la rivière des Mille-Îles.

1010 On a énormément à faire et on estime que ces redevances-là sont une compensation qui  
n'est pas du tout... on n'a pas la tête baissée pour les prendre, je peux vous le dire. On a de quoi  
à faire avec ça pour notre population. On a un désavantage ; on ne doit pas subir un désavantage  
juste sur un côté.

1015

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Vous avez mentionné : «pour financer le parc». C'est ça votre premier projet?

1020 **M. RICHARD MARCOTTE :**

On va financer tous projets environnementaux.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

1025

Environnementaux.

**M. RICHARD MARCOTTE :**

1030 Environnementaux. Parce que le parc en tant que tel, la CMM nous a identifié clairement que le fonds vert de la CMM va servir pour l'acquisition du 6 kilomètres carrés.

**LE PRÉSIDENT :**

1035 Mais Monsieur Marcotte, ce fonds vert, est-ce que vous pourriez nous en parler? Parce que je n'ai jamais entendu parler de fonds vert de la CMM. Qu'est-ce que c'est exactement?

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

1040 Oui. Bien, en fait, il y a un fonds bleu et un fonds vert à la Communauté métropolitaine.

**LE PRÉSIDENT :**

1045 Le fonds bleu, c'est l'ensemble du Québec.

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

1050 Oui. Mais en fait, on sait que dans le cadre du PMGMR, et étant donné qu'il n'y a sur la Communauté métropolitaine de Montréal qu'un seul mégadépotoir, ça s'adonne que c'est à Terrebonne et dans l'arrière de ma cour, alors c'est sûr...

1055 Et j'ouvre encore la parenthèse de passer du coq à l'âne, mais ce qu'on vous dit là, c'est aussi dans le mémoire de la Communauté métropolitaine qui, eux, parlent d'une zone tampon. Et on a convenu dans tout cet effort, dans le fond, d'équilibre au sein de la Communauté métropolitaine, que ce n'est pas vrai qu'on va juste avoir les inconvénients et que, nous, on réclame déjà depuis les dernières audiences d'assurer la pérennité du parc qu'on a montré tantôt. Et ce n'est pas vrai qu'à 50 mètres, on va y arriver et pas plus à 150 mètres.

1060 Alors, nous, notre proposition, c'est 500 mètres, l'équivalent à peu près de 6 kilomètres carrés. On sait que la CMM est en droit, elle, de procéder, donc de pouvoir acquérir ces terrains-là. On sait qu'elle va le prendre à même ce fonds-là. À chaque année, à même nos ponctions que nous payons à la CMM, donc la quote-part des municipalités, et aussi des sommes qui proviennent du fonds vert québécois et qui sont dirigées vers la CMM, il y a des sommes de disponibles qui actuellement sont séparées, divisées par secteur.

1065 Alors, moi, ce que je comprends avec la CMM, c'est quand viendra le temps de procéder à l'acquisition de ce parc-là, il y aura véritablement des fonds disponibles.

**LE PRÉSIDENT :**

1070

Et selon vous, ça peut aller à quand cette acquisition?

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

1075

On le souhaite dans les meilleurs délais.

**LE PRÉSIDENT :**

1080

En fait, il y avait eu une lettre qui avait été écrite à l'époque par la Ville de Terrebonne, en 2004. De 2004 jusqu'à 2008, quelle a été la réponse de la CMM à votre demande, Monsieur Labrecque?

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

1085

Je vous dirais que, de la part de monsieur Tremblay, il y a eu un accueil favorable à cette demande-là. La CMM s'est dite d'accord à acquérir ces terrains-là. Maintenant, bien sûr, il reste à identifier les terrains exactement et de connaître les sources de financement. C'est pour ça que le fonds vert est arrivé depuis. Et c'est pour ça que dans le document de la CMM, on suggère que le fonds vert soit utilisé pour acquérir ces terrains-là.

1090

**LE PRÉSIDENT :**

Et comme vous siégez tous à la CMM, ce fonds vert là contient combien de sous à l'heure actuelle?

1095

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

Alors, au moment où on se parle, il y a peut-être l'équivalent de 3 ou 4 M\$ de disponible. Ça dépend des années.

1100

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, effectivement. Maintenant, si on parlait en termes d'échéancier, parce que moi j'aime bien savoir où on va dans le futur, en termes d'échéancier, est-ce qu'il y a quelque chose de précis à l'heure actuelle ou c'est strictement, bon, une idée qui a été avancée dans le mémoire de la CMM lorsque ça a été présenté à la commission à l'Assemblée nationale?

1105

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

1110

En fait, moi, je peux vous dire que monsieur le maire de Terrebonne siège à l'exécutif

de la CMM. C'est un dossier qui est pris véritablement au sérieux. C'est la raison pour laquelle, quand je vous dis qu'il y a un travail colossal derrière la position des quatre maires ce soir, c'est que dans la CMM, ils l'ont inscrit dans leur mémoire. Alors, j'espère que ce n'est pas un voeu pieux parce que, nous, on y tient.

1115

Vous avez, je pense, déjà entendu des citoyens qui réclament aussi la pérennité de ce parc-là. Et moi-même, j'ai fait des représentations auprès de la CMM et, jusqu'à présent, j'ai une bonne écoute. Maintenant, c'est peut-être que l'idéal aurait été que les audiences se tiennent après décembre 2008, on aurait probablement été en meilleure posture pour vous dire : «Voici quel est notre choix de notre technologie. Voici quel est notre plan de match», si vous me permettez l'expression pour, dans le fond, le périmètre qu'on voudrait véritablement consacrer pour ce parc voué à la biodiversité.

1120

**LE PRÉSIDENT :**

1125

Je présume que cette approche, en fait, de convertir ce 6 kilomètres carrés là en parc, c'est quelque chose de récent. Est-ce qu'il y a eu des approches qui ont été effectuées? Parce que compte tenu que ce sont tous des propriétaires privés, à toutes fins pratiques, y a-t-il eu des approches qui ont été effectuées par la CMM pour acquérir ces terrains-là?

1130

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

Non. Au moment où on se parle, il n'y a pas eu d'approches formelles.

1135

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Bigué.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

1140

Donc, ce serait à titre d'expropriation que, si ce parc-là venait à voir le jour...

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

1145

Ou ça peut être de vente gré à gré aussi.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

1150

D'accord. J'ai une question purement hypothétique. Comment verriez-vous la définition d'un périmètre autour d'un lieu d'enfouissement technique, automatiquement d'un périmètre d'une circonférence de 1 kilomètre autour d'un lieu d'enfouissement technique d'une zone qui serait non constructible.

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

1155

Si on parle du parc...

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

1160

Oui, je sais. Il faut oublier le parc, mais c'est purement hypothétique ce que je vous demande. Comment verriez-vous cette hypothèse-là?

**M. RICHARD MARCOTTE :**

1165

Une hypothèse de 1 kilomètre, vous dites?

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

1170

Oui, 1 kilomètre, un rayon de 1 kilomètre à partir du centre du site.

**M. RICHARD MARCOTTE :**

Non constructible?

1175

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Oui.

**M. RICHARD MARCOTTE :**

1180

Bien, moi, je peux vous dire que si je prends la partie gauche, c'est totalement agricole. On a un organisme que vous connaissez bien, je pense, qui s'appelle la CPTAQ. Je pense qu'en étant dans des milieux comme ça et en ayant la valeur des zones blanches que la région a à développer, on parle ici de dizaines et dizaines d'années avant de toucher à ça.

1185

Il faut penser que l'articulation d'occupation du territoire, en tout cas particulièrement dans nos deux MRC, a un historique, je pense... on a eu un développement quand même énorme. Au Québec, je peux dire qu'on est une zone du Québec qui est à peu près la plus forte en croissance. Et je peux vous dire que dézoner une terre agricole aujourd'hui, ici dans notre milieu, c'est une fin de non-recevoir incroyable. Pensez-y pas. Et je pense que c'est juste et équitable que ce soit comme ça.

1190

Je pense que l'ensemble des travaux qui ont été faits là-dessus démontre hors de tout doute qu'il y a un sérieux là-dessus incontournable et que la zone que vous dites, vous identifiez

1195 de 1 kilomètre, elle est aujourd'hui déjà là à cause des règles du jeu qu'on a dans le dézonage.

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

1200 Comme complément d'information, je vous dirais qu'au sud de la 640, c'est aussi à Terrebonne zoné agricole. Comme je vous disais tantôt, la construction du Carrefour des Fleurs est complètement terminée parce que, ensuite, c'est du zonage agricole.

1205 Et puis je vous mentionnerai que dans le plan vert de la Ville de Terrebonne – si vous n'en avez pas une copie, je vais vous en remettre une – dans le plan vert de la Ville de Terrebonne, c'est clair que le pourcentage du territoire agricole ne sera pas perturbé par des acquisitions à des fins domiciliaires.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

1210 J'ai une petite question. Concernant l'affectation du sol de Mascouche, la MRC des Moulins a identifié la zone franc nord du site d'enfouissement technique comme AF, agricole, forestière. Et on voit que nécessairement les sentiers de la Presqu'île, c'est récréotouristique. Est-ce qu'il va avoir un ajustement qui va...

1215 **M. RICHARD MARCOTTE :**

En fonction parc.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

1220 Oui. Ce n'est pas encore fait là ?

**M. RICHARD MARCOTTE :**

1225 Non. Mais je veux dire, c'est déjà... pour notre part, aucune considération de développement domiciliaire, aucune, aucune. Ce n'est vraiment pas notre zone privilégiée là-dessus. Et de toute façon, comme je vous expliquais tout à l'heure, on a les outils pour rendre ça parc.

1230 Et définitivement, les quatre villes ensemble, on va regarder la meilleure orientation pour faire un parc, je pense, qui va arriver à interpréter une biodiversité intéressante pour les citoyens. Ils vont en profiter. De toute façon, l'objectif que nous avons, c'est qu'on va faire que les citoyens se l'approprient ce parc-là. On ne fera pas ça d'une façon unilatérale.

1235 Le problème que nous avons aujourd'hui, c'est, vous, les Commissaires, vous devriez dire ou on suppose, on aimerait bien ça, que ce soit une bonne idée cette chose-là.



**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

1240           Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1245           Merci, Monsieur Marcotte. Je vais quand même laisser la parole à mon collègue, Monsieur Fortin.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

1250           Monsieur Marcotte, tantôt, vous avez mentionné que le 10 \$ la tonne pouvait servir à financer des projets environnementaux. Est-ce que ça pourrait servir, par exemple, à indemniser des citoyens qui vivent des nuisances?

**M. RICHARD MARCOTTE :**

1255           Écoutez...

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

1260           Ou à financer des études sur la santé, etc.

**M. RICHARD MARCOTTE :**

1265           Des études. Bon, c'est évident que ce n'est pas l'objectif que nous avons eu, les quatre maires et aussi l'ensemble du conseil municipal. Notre rapport est quand même approuvé par tous les conseillers municipaux. Je veux dire en ce sens, ça a été unanime. Ce n'est pas les maires qui parlent, là, c'est l'ensemble des conseils municipaux.

1270           C'est évident que les outils, les gens qui ont ce qu'on appelle quelque chose de... on a des outils vis-à-vis... exemple, on parlait des nappes phréatiques. Il y a des gens qui disent : «Ah! mon Dieu, c'est dangereux pour les nappes phréatiques.» Le meilleur outil que nous avons pour ça, c'est le ministère de l'Environnement avec ses caractérisations et ses études. Et on n'a pas eu aucune indication... puisque les villes ne peuvent pas prétendre être des experts dans ces domaines. Il faut faire attention, on a des outils. Il y a des outils avec le ministère de la Santé. Il y a des outils énormes qui existent au Québec.

1275           Et c'est évident que, nous, on doit assister nos citoyens, je pense, quand ils sentent qu'ils ont une difficulté ou qu'ils ont quelque chose, on doit les assister à les diriger sur les meilleurs intervenants potentiels pour aider à résoudre leurs difficultés.

1280 C'est sûr et certain que la contribution financière qui viendrait... moi, je sais que j'ai une ville auquel beaucoup de gens ont pensé, je n'ai pas peur de le dire, ont pensé parce qu'ils avaient des difficultés d'être sur un puits de pétrole. Ça ne peut pas exister comme ça. Ça ne peut pas exister comme ça. On a des démarches, nous, des responsabilités.

1285 Je pense que notre rôle, aux termes de municipaux, on a des règles et des lois à administrer. Et au niveau des gouvernements supérieurs, ils ont les règles. Et ça, je pense que c'est très dur et très difficile pour les citoyens de s'y reconnaître, c'est très difficile. Alors, donc, notre rôle, c'est d'informer les citoyens clairement quel serait leur recours. On n'est pas là pour arriver et dire aux citoyens : «Mais là, on va vous léser.» Qu'est-ce que ça donne à l'ensemble des élus de léser des citoyens? Ça ne fonctionne pas comme ça notre société.

1290

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

J'aurais aimé ça avoir des exemples sur les projets environnementaux.

1295

**M. RICHARD MARCOTTE :**

Qu'on n'a pas lésé les citoyens?

1300

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Non, des projets que vous avez pensé réaliser.

**M. RICHARD MARCOTTE :**

1305

Je vais vous en donner un tout de suite, moi. On va vous en donner.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

1310

Oui, j'imagine.

**M. RICHARD MARCOTTE :**

1315 Je pense que vous devriez prendre Internet aujourd'hui, regarder le parc de l'Étang-du-Grand-Coteau, qui est une grande réussite de 20 millions de pieds carrés, auquel ça a pris dix ans au municipal d'acquérir sur des promoteurs qui pourraient et qui auraient fait, sur l'ensemble du Grand-Coteau, fait de la construction on pourrait dire sauvage, et vous allez regarder sur Internet, regarder un parc comme ça. Et nous avons même préservé le manoir, qui est 20 millions de pieds carrés aussi de boisé. Et ça, c'est la Ville qui a fait ça, ça a pris dix ans de travail.

1320

1325 Parce que c'est des propriétaires, et ces propriétaires-là ne se laissent pas aller en disant: «Moi, je vous aime beaucoup, la Ville de Mascouche ou de Terrebonne ou de Repentigny ou de Charlemagne. On vous aime beaucoup, Monsieur le Maire, on vous donne des propriétés de 20 millions de pieds carrés.» Alors, vous allez penser qu'il y a des stratégies à prendre là-dedans, qui sont, exemple, les 10 % pour fins de parc, etc., etc., qui sont des outils municipaux qu'on a utilisés.

1330 Ici, c'est un outil qu'on a besoin d'aide du gouvernement, parce que ce n'est pas un outil qui appartient directement à un développement connu et facile pour nos législations. Alors, on doit avoir recours au BAPE, c'est pour ça qu'on est venus devant vous autres.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

1335 Moi, j'aimerais ça savoir...

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

Excusez-moi.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Oui.

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

1345 Pour Terrebonne, je réfère encore au plan vert, vous pouvez y avoir accès sur le site Internet ou on peut vous en donner une copie papier, le plan vert, c'est au-dessus de 150 mesures pour atteindre nos objectifs de la politique environnementale et on en a pour plusieurs millions dans ça.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

1355 Moi, j'aimerais ça savoir concrètement comment le 10 \$ va être prélevé. Parce qu'il y a une réglementation provinciale, comme vous avez mentionné tantôt, que vous avez très bien expliquée. Quel processus suivrait ce 10 \$-là? Est-ce qu'il serait prélevé au site même? Est-ce qu'il serait acheminé aux villes? Qui gérerait le fonds?

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

1360 En fait, c'est à l'image de celui du Québec. D'ailleurs, je pense que dans notre mémoire, on en parle.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

1365

Vous parlez du fonds vert.

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

1370

On parle du 10 \$.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

1375

Ma question, moi, je vous demande, avez-vous...

**M. RICHARD MARCOTTE :**

1380

La gestion que fait le gouvernement du Québec de son 10,40 \$, on va prendre le même processus du modèle que le gouvernement fait pour prélever.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

1385

Parce que le 10 \$ est provincial. Là, il faudrait qu'il gère un 10 \$ sectoriel ou régional.

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

1390

Je vais vous l'expliquer de mémoire, mais il semble que c'est là.

**LE PRÉSIDENT :**

1395

Non. C'est là, on l'a très bien lu, Monsieur Labrecque, mais on se pose quand même la question à savoir, pratique pratique, comment qu'on va le gérer. C'est-à-dire, à l'heure actuelle on sait qu'il y a un 10,40 \$ qui est perçu automatiquement par BFI. Donc, vous demandez un 10 \$ supplémentaire. Est-ce que ce 10 \$ supplémentaire vient s'additionner au 10,40 \$ et à ce moment-là le gouvernement du Québec...

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

1400

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

Non, bon. Le 10 \$ additionnel, il est perçu quand même par BFI, qui va vous le

1405 remettre. Mais pour percevoir, en tout cas pour avoir un 10 \$ supplémentaire la tonne, est-ce que ça prend une réglementation? Comment BFI peut en arriver à facturer ce 10 \$ additionnel? Et c'est ça qu'on veut savoir dans le pratico pratique.

**M. RICHARD MARCOTTE :**

1410 Ce qu'on peut dire, à la MRC dans le temps, on a eu cette expérience-là. On a eu cette expérience-là, mais c'était une dotation fixe, on se comprend, et c'était réparti aux quatre MRC per capita.

1415 Alors, donc, dans le cas du 10 \$ qu'on parle, le prélèvement... exemple, le gouvernement du Québec prélève 10,40 \$. Il sait son tonnage qu'il prélève, le gouvernement. On va ajuster le même tonnage, c'est évident. Le 10 \$ va être mis dans un fonds qui concerne les deux MRC, mais représentant les quatre villes, auquel nous avons une belle discussion à faire les maires ensemble.

1420 C'est sûr qu'on a ce qu'on appelle assis nos décisions sur du per capita, parce que c'est ce qui est le plus juste au niveau de partage. Mais par contre, ça se peut que les quatre maires décident de prioriser un projet environnemental qui nécessite.

1425 Et on va le faire collégialement. Si on a été capables de s'asseoir collégialement ici, on est capables de s'entendre sur des projets environnementaux. Je ne verrais pas beaucoup, beaucoup de difficulté. Et je pense que BFI, quand ils vont comprendre tout ça, ils vont être très heureux de nous donner leur 10 \$.

**LE PRÉSIDENT :**

1430 Donc, à ce moment-là, vous vous assoyez avec BFI et vous leur demandez de facturer 10 \$ de plus la tonne.

**M. RICHARD MARCOTTE :**

1435 C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1440 Et si elle refuse?

**M. RICHARD MARCOTTE :**

1445 Bien, là, écoutez...

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

Est-ce que vous me permettez de lire, j'ai trouvé le passage.

1450 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y, Monsieur Labrecque, les conditions.

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

1455

*La Ville de Terrebonne pourrait coordonner la logistique de la perception et de la distribution des redevances perçues. Cependant, l'application de cette redevance pourrait être imposée comme une condition dans le décret gouvernemental concernant l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique BFI.*

1460

C'est à la page 36.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

1465

Mais le 10 \$ finalement, à l'ultime, ce serait les citoyens de la Communauté métropolitaine qui finiraient par le payer?

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

1470

Bien oui. C'est aussi les ICI.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

1475

Oui. Est-ce que vous avez discuté de ce 10 \$ avec la CMM?

**M. RICHARD MARCOTTE :**

1480

Peut-être informellement, moi, j'ai eu une rencontre avec monsieur Tremblay dans le temps, informellement, et je peux vous dire qu'il y a une compréhension en tout cas du maire de Montréal. Ce n'est pas un cadeau qu'il nous fait son 63 % du tonnage que nous recevons en réalité pratiquement de tout Montréal. Je pense que monsieur Tremblay a une logique, et madame siège avec lui, il a une logique et une compréhension, et monsieur Massimo aussi. Ils comprennent, là, qu'il y a quelque chose qui se passe chez nous, qui n'est pas tout à fait normal. Et ce n'est pas un actif qu'on nous donne sans coût. Et moi, je pense que politiquement, on est en compréhension là-dessus.

1485

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

1490           Essentiellement, si je peux me permettre, essentiellement, ce n'est pas vrai qu'on va  
avoir juste les inconvénients de vivre à côté d'un site et qu'on n'aura pas de compensation, de  
compensation qu'on va réinvestir dans des projets environnementaux. Ce n'est pas vrai que toute  
la Communauté métropolitaine va bénéficier, par exemple, d'un tarif réduit pour venir empiler des  
déchets dans l'arrière de ma cour et, nous autres, on va subir juste les inconvénients et qu'on va  
se payer...

1495           Vous parliez tantôt des projets environnementaux. Bien, nous, à Repentigny, on n'a pas  
de redevance là. Il a fallu, et on l'a fait par conscience environnementale, on a distribué autant de  
bacs qu'on a de propriétés pour permettre le recyclage à tous nos citoyens. Et ça, on l'a fait à  
grands frais, mais j'appelle ça avec les moyens du bord. Et ça nous permettrait d'aller de l'avant  
dans des projets semblables.

1500

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

1505           Vous amenez quelque chose d'intéressant. C'est ma dernière question sur le 10 \$, peut-  
être que mon collègue en a plus. Mais moi, dans le fond, je me pose la question, par rapport à  
une autre municipalité ou à des autres municipalités qui subiraient le même genre d'inconvénients,  
qu'est-ce qui fait que ça ne ferait pas boule de neige et que finalement le 10 \$ de redevance  
provinciale qui est chargé deviendrait 20 \$, dont 10 \$ irait directement à des municipalités?  
Qu'est-ce qui fait qu'on ne crée pas un précédent, que le gouvernement accorde le 10 \$?

1510

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

1515           En fait, si on a été d'accord pour le mettre dans notre mémoire, c'est qu'on a regardé ce  
qui se faisait ailleurs. Alors, on ne peut pas être en train de regarder des nouvelles technologies  
sans regarder comment c'est géré sur place. Et quand les villes limitrophes, par exemple, à un  
site, comment ces villes-là arrivent-elles à avoir des projets environnementaux, c'est justement  
avec des redevances comme ça, des compensations comme celles-là, et qui sont pas mal plus  
gourmandes, pour ne pas dire ambitieuses, si on regarde les exemples européens qui nous ont  
été soumis.

1520

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

1525           Donc, ce serait comme une jurisprudence. Parce que, dans le fond, tous les autres sites  
au Québec demanderaient la même chose aussi.

**M. RICHARD MARCOTTE :**

C'est possible. C'est possible.

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

1530

Mais puis-je vous rappeler qu'il y a un seul mégadépotoir au Québec et c'est celui qui fait l'objet de la demande d'agrandissement.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

1535

C'est votre levier pour compenser, quoi.

**M. RICHARD MARCOTTE :**

1540

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1545

Pourquoi que ce 10 \$-là ne serait pas défrayé directement par la Communauté métropolitaine, au lieu que ce soit BFI qui prélève ?

1550

En fait parce qu'on sait, grosso modo, combien de tonnage, on peut escompter qu'au cours des cinq prochaines années il va avoir tant de tonnage. Donc, ce serait facile de dire : «O.K., maintenant, il y a tant de tonnage qui vient – je ne sais pas, moi – de la Ville de Mercier, tant de tonnage de la Ville de Candiac, tant de tonnage de la Ville de Sainte-Catherine», etc. Donc, la CMM pourrait vous donner ces argents-là, échelonné sur douze mois, mais avec des prévisions. Est-ce que ça pourrait être effectué?

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

1555

C'est toujours possible. Mais il ne faut pas oublier que les ICI en font partie aussi et puis toutes les matières de recouvrement en font partie aussi. Donc, c'est beaucoup plus simple... puis en fait, la proposition qu'on fait, c'est qu'on a calqué le modèle du fonds vert. Donc, on se dit : c'est beaucoup plus simple sur le site même de calculer le tonnage, parce qu'à ce moment-là tous les ICI, tous les résidus de démolition et construction en font partie.

1560

**LE PRÉSIDENT :**

1565

À l'heure actuelle, la Ville de Terrebonne reçoit 1,10 \$ la tonne. Ça correspond à peu près à 1 M\$, 1,2 M\$ par année. À quoi ces sommes d'argent sont affectées?

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

En fait, cette entente-là est intervenue avant la fusion de Terrebonne–Lachenaie–La



1570 Plaine et, à ce moment-là, la Ville de Lachenaie avait décidé d'utiliser ces fonds-là pour venir en aide à ses citoyens en termes d'eaux usées et en termes de cueillette sélective. Et lors de la fusion, on a maintenu l'entente.

**LE PRÉSIDENT :**

1575 Et est-ce qu'éventuellement, la Ville de Terrebonne pourrait opter pour arrêter ceci strictement au secteur Lachenaie et prendre la somme de 1,2 M\$ ou le 1,3 M\$, et s'en servir pour l'ensemble des citoyens de Terrebonne, ou vous allez continuer dans la même voie?

1580 **M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

Pour l'instant en tout cas, la décision, c'est de maintenir la façon actuelle de procéder.

**LE PRÉSIDENT :**

1585 Et cette entente-là, si je ne me trompe pas, elle a été faite en 97, effective en 98, renouvelable au bout de cinq ans, trois mois avant. Est-ce que c'est à l'infini ou il y a seulement deux termes?

1590 **M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

Je ne pourrais pas vous répondre ce soir, mais je penserais que oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1595 Donc, c'est possible peut-être d'aller chercher l'information auprès de votre administration et qu'ils nous transmettent la réponse par écrit ?

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

1600 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1605 Ce serait apprécié.

Oui, Madame Bigué.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

1610 J'ai d'autres petites questions pour l'administration aussi. Bon, on s'entend pour avoir le

plan du parc, grosso modo. Aussi, si c'est possible, est-ce qu'on pourrait avoir les demandes de dézonage avec les fins précises pour lesquelles elles sont... les fins du territoire, oui. Parce que nous on n'a pas ces documents.

1615

Est-ce que sur le plan des plaintes, est-ce que vous avez déjà eu à la municipalité ou aux municipalités des plaintes de la part du Centre hospitalier?

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

1620

Non, on n'a pas de plaintes.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

1625

Il n'y a jamais rien eu?

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

1630

Non.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Des plaintes de mauvaises odeurs ou de questionnements quelconques?

1635

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

Non.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

1640

Personne?

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

1645

Non.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Merci beaucoup.

1650

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

Des plaintes de citoyens. Bien sûr, des plaintes des citoyens.

1655 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Des questionnements de la part du centre, du personnel médical? Non? Officiellement, non?

1660 **M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

Non.

1665 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Parfait, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1670 J'ai d'autres petites questions. Ça n'a pas été tellement discuté, mais on a lu ça dans votre mémoire.

1675 Vous faites référence finalement à certains déchets qui peuvent voler, etc. Est-ce que c'est un problème? Je pense aux papiers, aux sacs de plastique, etc., qui peuvent s'envoler du site. Est-ce que c'est vraiment un problème dans vos municipalités respectives ?

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

1680 En fait, oui. Je suis certaine que vous avez entendu les citoyens qui l'ont dit dans leurs mots. Alors, étant donné qu'on ne fait pas juste de l'enfouissement mais de l'empilement, alors ça fait, bien sûr, des buttes assez importantes, et c'est là où les matières se mettent à voler et se retrouvent sur les propriétés.

1685 Et d'ailleurs, ceux qui sont des usagers du parc qui existe déjà, il arrive souvent qu'on croise des sacs malheureusement de vidanges, de papier, en fait tout ce qui peut être transportable.

**LE PRÉSIDENT :**

1690 Maintenant, il est aussi écrit dans votre mémoire que lorsque vous parlez du fluff et des sols contaminés, que ça ne devrait pas être supérieur entre 7 et 10 %, selon les règles de l'art. C'est quoi les règles de l'art? Parce que c'est la première fois que j'entends parler de ça.

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

1695

Là, on va être obligés de demander à notre expert.

**M. RICHARD MARCOTTE :**

1700

Je pourrais répondre, mais je ne suis pas expert là.

**Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

1705

Permettez-vous que notre expert qui est monsieur Jean-Louis Chamard, qui nous permet de cheminer dans ce dossier-là, puisse donner la réponse?

**M. RICHARD MARCOTTE :**

1710

C'est 5 et 10 % aux États-Unis ou en tout cas dans beaucoup de sites, selon ce qu'on a. On s'est informés. C'est des types de membranes qu'ils ont. Ce n'est vraiment pas basé sur le volume des sols qui sont ce qu'on appelle en couches. Et on estime, dans notre mémoire c'est très clair, qu'il faut réduire ça. Particulièrement s'il y a des sols, on va dire, contaminés en plus, là c'est vraiment quelque chose qu'on estime, selon ce qu'on a compris de nos experts, qu'il n'est pas régulier de faire.

1715

**LE PRÉSIDENT :**

1720

Est-ce que, Monsieur Chamard, vous pourriez vous avancer? Peut-être prendre la place d'un des maires. Excusez-moi, Monsieur le Maire de Charlemagne.

Je vous écoute. Pour les fins de la sténotypiste, voulez-vous vous identifier, s'il vous plaît?

**M. JEAN-LOUIS CHAMARD :**

1725

Oui. Jean-Louis Chamard de Chamard & associés.

1730

Le 7 % vient de si on a une couche de matières résiduelles de l'ordre de 8 mètres, on a droit à 60 centimètres de sols contaminés ou de matériel de recouvrement, ce qui fait à peu près de l'ordre de 7 %. Donc, c'est ça. En fait, le 60 centimètres, il est déjà beaucoup si on compare ça à ce que c'était avant.

**LE PRÉSIDENT :**

1735

Ce 60 centimètres est de par la réglementation?

**M. JEAN-LOUIS CHAMARD :**

Oui.

1740 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, selon les calculs, je présume que c'est vous qui avez effectué les calculs, vous dites que c'est beaucoup plus que 60 centimètres. Ça correspondrait, grosso modo, à peu près à 3 pieds à chaque fois ou à 6 pieds ou...

1745

**M. JEAN-LOUIS CHAMARD :**

Bien, en 2006, BFI a reçu autour de 480 000 ou 495 000 tonnes de matières résiduelles pour 1.3 million de tonnes. Faites le calcul combien ça fait de pourcentage de recouvrement. On parle de 30 % et plus là. C'est nettement plus que ce que les règles de l'art.

1750

**LE PRÉSIDENT :**

Et selon la réglementation, est-ce qu'il y a un empêchement à ce qu'il y ait plus que le 7 à 10 % que vous venez de nous dire, donc le 60 centimètres?

1755

**M. JEAN-LOUIS CHAMARD :**

En fait, on a le droit jusqu'à 60.

1760

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, s'il excède 60, en principe, il serait en infraction.

1765

**M. JEAN-LOUIS CHAMARD :**

Ça dépend si on considère les sols contaminés ou le fluff comme un matériel de recouvrement ou comme une matière résiduelle. On peut jouer sur les mots bien longtemps sur ça.

1770

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Oui, Monsieur.

1775

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Et c'est pour ça que vous demandez dans votre mémoire de les soumettre à la

redevance de 10 \$, en les traitant comme des matières résiduelles.

1780           Moi, j'aimerais connaître votre opinion sur le comité de vigilance. La Ville de Repentigny et de Mascouche, vous avez des représentants. Moi, j'aimerais ça vous entendre pour nous dire qu'est-ce que vous pensez du comité de vigilance et quelles améliorations vous aurez à suggérer pour que ça fonctionne mieux.

1785           **M. RICHARD MARCOTTE :**

De toute façon...

1790           **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

C'est important le comité de vigilance ?

1795           **M. RICHARD MARCOTTE :**

1795           Bien oui. C'est important, oui, mais ça nous permet aussi de déléguer des citoyens quand même aussi qu'on choisit souvent. Nous, on est chanceux, on a un biologiste expert. Alors, donc, la Ville de Mascouche, on est corrects. Par contre, je peux vous dire que ce comité de vigilance là, pour nous, on demande à avoir des informations aux MRC; on en a. Et à chaque réunion, souvent on a un rapport sur ce qui a été discuté du comité de vigilance.

1800

1800           C'est évident que c'est un outil. C'est un outil. Puis pour notre part, je pense que... en tout cas, moi je parle de Mascouche, puis je pense que mes collègues aussi, on est absolument pour que ça continue un comité de vigilance, c'est clair, pour notre part. C'est une oreille, c'est des yeux. On a des informations de base. Et je ne peux pas dire, par contre, que techniquement on a les meilleures ou les moins bonnes, je ne peux pas vous dire. C'est pour ça qu'on réfère souvent à un consultant qui nous dit : «Bien, regardez, on a ce type d'information là. Qu'est-ce que vous en pensez ?» et il balise un peu nos jugements sur les travaux du comité de vigilance.

1805

1810           **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

1810

Madame la Mairesse ?

1815           **Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

1815           Oui. En fait, peut-être que je devrais dire aussi que c'est un comité qui a eu maille à partir. Mais ce que j'en comprends maintenant, bien sûr, il y a un représentant de la MRC de l'Assomption qui est là également et il y a des citoyens comme mes collègues l'ont dit. Il y a un représentant municipal, du moins de la Ville de Repentigny. Et je sais que dans les dernières

1820 réunions, je crois que le comité de vigilance a su prendre mieux le taureau par les cornes, si je peux m'exprimer ainsi, et tabler davantage sur toutes les mesures d'atténuation. Et quand on l'a dit dans notre mémoire, on l'a fait peut-être brièvement tantôt dans la présentation.

1825 Alors, c'est sûr qu'il y a eu des actions qui ont été mises de l'avant pour un meilleur contrôle des goélands. On sait que c'est... il commence à y avoir des résultats. On a vu que la population commence soit à se déplacer ou à diminuer, mais le problème n'est pas totalement réglé.

1830 La question des odeurs. Alors, ça, il va falloir vraiment... c'est encore très, très, très, très préoccupant, et je le dis en superlatif. La question des volatils. Je ne reprendrai pas tout ce que vous avez entendu comme plaintes tout à fait légitimes des citoyens.

1835 Mais je crois fermement que le comité de vigilance a sa place et qu'il faut justement qu'il continue à être vigilant et qui cadre... nos mesures, les six exigences qu'on a mises de l'avant, lorsqu'on parle des mesures d'atténuation, bien, je pense qu'on parle aussi des actions. Donc, c'est un comité qui existe. On ne réinventera pas le monde, il faut que ça continue, peut-être avoir des rencontres encore plus régulières et plus fréquentes, et des rapports aussi plus accessibles rapidement.

1840 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Comment verriez-vous une modification du comité, en supposant son existence, pour améliorer le comité?

1845 **Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

Vous voulez dire en composition?

1850 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Oui, ou en représentation.

1855 **Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

De mémoire, je ne me souviens pas le nombre exactement.

1860 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Moi, j'ai une question supplémentaire. J'aimerais savoir, advenant la non-réalisation hypothétique du parc proposé, est-ce que vous avez des mesures particulières qui sont prévues pour assurer la cohabitation harmonieuse des zones résidentielles au site?

**M. RICHARD MARCOTTE :**

1865 De l'expérience que nous avons, en tout cas, puis je pense que mes collègues en ont sur leurs projets, il faut faire que les citoyens s'approprient notre démarche. Ce ne sera pas une démarche d'un parc qu'on leur met là et on leur dit : «Regardez bien, il est là le parc», je pense que c'est plus complexe que ça.

1870 On le vit, nous autres, chez nous là, un parc de 20 millions de pieds carrés, il faut juste penser au terme sécurité, au terme éclairage, au terme juste de mettre en forme la circulation d'un grand espace de 20 millions de pieds carrés, la sécurité. Il faut qu'on regarde exactement tout l'aspect aussi de la régénération de ce parc, l'équipement qu'il faut avoir pour ce parc.

1875 Alors, c'est vraiment un projet de société qu'on va avoir si nous avons 6 kilomètres carrés. Et moi, je peux vous dire que, en ayant eu cette stratégie-là d'un grand parc en plein milieu d'une ville, je peux vous dire qu'on a harmonisé aussi l'entendement des promoteurs immobiliers ou des acheteurs aussi, des acheteurs et des promoteurs, à ce qu'il faut en faire des outils. Il faut en faire des outils de qualité de vie.

1880 C'est vrai que le 50 mètres de protection qui a été dit dans le temps, c'était quelque chose qui n'était vraiment pas à l'ordre du jour.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

1885 Donc, si je vous résume, vous n'avez pas d'autres plans que ce parc.

**M. RICHARD MARCOTTE :**

On veut le parc.

1890 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Oui, ça, je pense que c'est clair. Mais vous n'avez pas d'autres plans de préparés advenant une non-réception de cette proposition ? Si le parc ne se réalise pas, qu'est-ce qu'il se passe?

1895

**M. RICHARD MARCOTTE :**

Qu'est-ce qu'il se passe? Bien, c'est une de nos conditions, Madame.

1900 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Sur le plan de l'administration municipale, est-ce que vous avez prévu des mesures



compensatoires?

1905 **M. NORMAND GRENIER :**

Pas d'agrandissement.

1910 **M. RICHARD MARCOTTE :**

Pas d'agrandissement.

1915 **M. NORMAND GRENIER :**

Pas d'agrandissement. C'est dans les conditions.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Alors, pas d'agrandissement de site.

1920

**M. NORMAND GRENIER :**

C'est ça. Nous, on va négocier avec eux les conditions. Nous, la négociation, c'est les ententes. Dans notre mémoire, on a des conditions, ils doivent respecter les conditions; sinon, il n'y a pas d'agrandissement de site, pour nous.

1925

**LE PRÉSIDENT :**

Par exemple au niveau du parc, ce qui est intéressant, à l'heure actuelle il y a une vocation au niveau des sentiers de la Presqu'île, une vocation quand même récréative. Est-ce que vous envisagez ultérieurement d'avoir la vocation d'éducation, de conservation, de protection?

1930

Et là, je vais aller même un peu plus loin. Vous savez qu'il y a des organismes, on peut avoir quelque chose qui va faire en sorte que ça va être protégé à l'infini. Est-ce que c'est une opportunité ou ça pourrait être une opportunité pour vos quatre municipalités d'avoir un parc qui serait protégé à l'infini?

1935

**M. RICHARD MARCOTTE :**

Mais Monsieur le Commissaire, je pense que vous touchez le point fort, puisque nous avons l'expérience. Nous avons été exactement, nous, visiter, par exemple, Burlington. Nous avons été visiter, avec l'outil que nous avons, plusieurs grandes organisations qui gèrent des parcs. Et je dois vous signaler que gérer un parc de 20 millions de pieds carrés représente... et

1940

1945 nous sommes obligés, nous la Ville, en tout cas chez nous, mettre déjà ,5 M\$ par année pour faire que ce parc soit sécurisé et qu'il soit en progrès, et qu'il y ait des centres d'interprétation. Mais à Burlington, si je me souviens bien, c'est près de 8 à 9 M\$ par année avec quinze à vingt employés qu'ils ont pour faire qu'un parc comme ça fonctionne.

1950 Alors, ce n'est pas une petite affaire que d'avoir de pareils parcs. Mais par contre, je peux vous dire que les citoyens en apprécient énormément juste la sauvegarde que nous avons eue, en tout cas nous autres, d'une foresterie urbaine qu'on appelle. Une foresterie urbaine, ça n'existe pas dans le Grand Montréal métropolitain. Nous l'avons préservée. Je pense qu'avec la rivière des Mille-Îles, Terrebonne va avoir un projet exceptionnel. Et aussi, Repentigny et  
1955 Charlemagne vont aussi pouvoir développer quelque chose d'original.

**LE PRÉSIDENT :**

1960 Est-ce qu'une association avec un organisme tel que Canards Illimités pourrait être intéressante?

**M. RICHARD MARCOTTE :**

1965 Pour faire vivre de pareils parcs, il faut prendre toutes les associations, toutes les énergies de la population, tous les groupes. Je vous le dis, ça ne se fait pas juste par une ville. C'est pour ça que les quatre villes se devront de travailler en harmonie pour réaliser un pareil projet. On l'a réalisé, nous, d'une ville et, mettons, on en vient à dire que ça va devenir de plus en plus des parcs régionaux, et ces parcs régionaux là vont être obligés d'être considérés dans la CMM aussi, dans l'articulation globale des parcs du Grand Montréal.

1970 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

1975 Est-ce que vous avez marqué dans votre mémoire, advenant ce que vous avez dit tout à l'heure, que si le projet de parc ne se réalise pas, vous n'êtes pas favorable à l'agrandissement du site?

**M. RICHARD MARCOTTE :**

1980 C'est les six conditions, ce n'est pas juste une condition. Pour nous, en tout cas, vous me corrigerez, mais c'est les six conditions qu'on veut. Pourquoi? Parce que c'est vrai que ce serait trop facile de dire : «On va vous donner un bonbon, qui est un parc.» Ce n'est plus un bonbon qu'on parle là. C'est une organisation industrielle. C'est une industrie qui est là.

1985 Puis l'industrie de l'environnement existe, pour notre part. Ce n'est pas juste un site d'enfouissement. L'industrie, on doit respecter aussi c'est quoi une industrie. Mais l'industrie ne doit pas dommager ou rendre dommage, préjudice à la qualité de vie des gens.

1990

Alors, vous savez que si on fait une transposition technologique de ce site, ce n'est pas le site qu'on regarde, c'est l'esprit de l'ensemble de la CMM pour que, technologiquement, on ait de l'allure en Amérique du Nord et en Europe parce que, actuellement, on n'a pas bien, bien d'allure. C'est ça ma position.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

1995

Merci beaucoup.

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

2000

Moi, je peux vous lire la dernière phrase du mémoire où on dit :

*L'éventuel décret gouvernemental doit prendre en compte les exigences des représentants de la population locale.*

**LE PRÉSIDENT :**

2005

Merci, Madame Deschamps, Monsieur Labrecque, Monsieur Marcotte et monsieur Grenier. Vous avez éclairé beaucoup la commission ce soir par vos réponses et on vous en remercie.

2010

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

Une petite question.

**LE PRÉSIDENT :**

2015

Oui, allez-y, Monsieur Labrecque.

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

2020

Le document que je dois remettre, je vais...

**LE PRÉSIDENT :**

2025

Vous allez voir madame Renée Poliquin à la table à l'arrière et elle va tout vous donner ses coordonnées.

**M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

Excellent, merci.

2030

**M. RICHARD MARCOTTE :**

Merci, Madame, messieurs.

2035

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Et nous allons prendre une pause et nous reviendrons dans une quinzaine de minutes. Merci.

2040

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**LE PRÉSIDENT :**

2045

Monsieur René Cyr et madame Chantal Dignard, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame Dignard. Bonsoir, Monsieur Cyr.

**M. RENÉ CYR :**

2050

Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

2055

Nous vous écoutons.

**M. RENÉ CYR :**

2060

Monsieur le Commissaire, Madame la Commissaire. Je vais essayer de synthétiser un petit peu le mémoire. J'ai déposé des documents aussi en arrière. Je vais en parler un petit peu, mais je vais en parler en gros, pour laisser plus de temps possible aux autres concitoyens, aux autres concitoyennes de présenter leur mémoire.

**LE PRÉSIDENT :**

2065

C'est apprécié, merci.

**M. RENÉ CYR :**

2070           Donc, le mémoire que je présente ce soir, c'est le mémoire que notre famille, on a rédigé. C'est le mémoire concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie, secteur nord.

**L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE**

2075           Je voudrais souligner que j'ai inclus mon mémoire de 2003 au mémoire présent, mais je vais en passer la lecture puisque ça a déjà été fait, mais je sais que vous allez en prendre connaissance.

2080           J'aimerais aussi vous parler des documents que j'ai déposés à l'arrière. J'ai déposé le chapitre complet du Guide canadien d'évaluation des incidences sur la santé, le chapitre 7 au complet, c'est la gestion des matières résiduelles, pour que vous puissiez en prendre connaissance, dont j'ai déposé à l'arrière.

2085           J'ai aussi déposé, et ça c'est assez intéressant, c'est un avis sur l'acceptabilité du projet de lieu d'enfouissement technique à Danford Lake, Outaouais. C'est un avis qui a été donné par la Direction de la santé publique, l'Agence de la Santé et des Services sociaux de l'Outaouais.

2090           Ce qui est intéressant, c'est que dans ce document-là que la Direction de la santé publique a donné, c'est qu'ils parlent des raisons pourquoi ils refusent un projet d'agrandissement d'un site sanitaire. Ils parlent, juste un petit bout pour dire:

2095           *Comme vers l'avenir, l'enfouissement aurait peut-être été une solution acceptable il y a dix ans quand les nouvelles technologies de valorisation énergétique n'étaient pas au point, mais il existe aujourd'hui des technologies fiables.*

2100           Donc, ils parlent des différentes technologies qu'on peut avoir pour faire place et lieu au niveau de l'enfouissement. Donc, c'est aussi d'autres façons d'éliminer les déchets. Donc, ça se retrouve dans ce document-là qui a été déposé.

2105           Il y a aussi un document qui s'appelle «Vision durable». Montréal envisage le compostage et l'incinération. C'est l'étude de Dessau-Soprin, qui voit plusieurs solutions de rechange à l'enfouissement, qui a été en ligne le 4 novembre 2006. Donc, c'est un article que ça fait déjà presque un an et demi qui a été sorti. C'est des études que Montréal a demandées.

2110           Il y a aussi, on peut aller sur certains sites Internet voir ce qui se fait un petit peu par Plasco Energy Group Inc., qui est un projet en collaboration avec la Ville d'Ottawa; ce qui se fait en Europe avec EuroPlasma; ce qui se fait ici au Québec, aussi avec la compagnie Inerchem.

2110 J'ai aussi déposé la cassette VHS, qui a presque en totalité l'entrevue que monsieur  
Simon Durivage a eue avec monsieur Thomas Mulcair lors de l'émission simondurivage.com. Si  
vous avez du temps, au début, il y a une émission, il y a peut-être quelque chose après aussi,  
mais elle est presque, je dirais, 90 % de l'entrevue de monsieur Mulcair, à laquelle je fais  
référence, elle est là. Je n'ai pas pu avoir les documents sur les archives de Radio-Canada, ça  
2115 n'existait plus, mais j'ai fini par retrouver la cassette.

Donc ce soir, j'aimerais terminer mon mémoire avec ça. J'aimerais aussi dire, puis je n'ai  
plus besoin de texte pour le dire, qu'avec ce qu'on a vu ce soir, on se rend compte que les  
citoyens du secteur, on est un peu laissés à nous-mêmes. On se rend compte qu'on va se  
2120 retrouver peut-être avec un parc industriel l'autre bord de la rue. Ça fait que d'un côté, on va avoir  
un parc industriel avec les nuisances que ça peut causer ; à l'arrière, l'agrandissement d'un  
dépotoir, auquel je pense que tout le monde est contre, en tout cas la majorité des citoyens,  
citoyennes qui sont venus ici autant à la période de questions qu'ici.

2125 Donc, j'aimerais remercier la commission d'avoir pris le temps de nous écouter, de  
remercier aussi mes concitoyens, concitoyennes, mes voisins, voisines qui ont pris du temps,  
qui sont venus déposer leur mémoire, qui sont venus aux périodes de question. Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

2130 Merci. Madame Bigué, est-ce que vous avez des questions?

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

2135 Peut-être une petite question. D'abord, vous habitez sur quelle rue déjà?

**M. RENÉ CYR :**

2140 J'habite sur la Presqu'île, près du coin Nathalie, à environ 1.2 kilomètre de vol de  
goélands du dépotoir, puis environ... ça va être peut-être à 100 pieds du nouveau parc industriel  
que je viens d'apprendre.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

2145 Vous avez juste élaboré sommairement les problèmes qu'on a entendus depuis le début,  
les odeurs, le bruit et tout ça. J'aimerais peut-être avoir des données supplémentaires concernant  
le bruit. Est-ce que vous avez vécu des épisodes de bruit, des périodes de bruit particulier vous-  
même?

2150 **M. RENÉ CYR :**

Oui, effectivement, j'ai déjà eu... j'ai fait des plaintes moi-même au ministre du Développement durable, de l'Environnement.

2155 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Concernant le bruit?

2160 **M. RENÉ CYR :**

Concernant le bruit, concernant la présence de goélands. À ce moment-là, on avait référé que ce n'était pas eux, que c'est le gouvernement du Canada qui s'occupait de ça à cause de *Loi sur les oiseaux migrants*.

2165 Des plaintes concernant les odeurs. Je fais partie du comité suivi des odeurs comme citoyen. Encore là, j'ai rempli les cartes religieusement. C'est sûr, comme je dis souvent, on n'est pas toujours à l'extérieur. Il y a des périodes de l'année comme à ce temps-ci où on l'est moins souvent. Dans la mesure du possible, on les fait.

2170 Le bruit, effectivement. Moi, j'ai une maison à deux étages. Donc, c'est sûr et certain que ma chambre est en haut. Elle est vers le... si on veut, elle est en ligne directe avec le dépotoir. Donc, quand les vents sont favorables, on entend la machinerie le soir, la nuit.

2175 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Pouvez-vous élaborer un petit peu là-dessus? Est-ce que c'est toujours aux mêmes périodes? L'intensité, c'est quoi? Parce que pour les goélands, ce qu'on a entendu, en fait, c'est un peu réglé la partie des goélands.

2180 **M. RENÉ CYR :**

Ça a diminué.

2185 **Mme CHANTAL DIGNARD :**

Mais l'hiver, c'est moins pire. C'est fermé.

2190 **M. RENÉ CYR :**

Il faut quand même penser qu'au niveau des goélands, ils ne sont plus sur le site. Mais

s'ils ne sont plus sur le site, ils sont alentour. Donc, ils sont dans les champs à côté de chez nous, dans les champs en avant de chez nous. Il y en a encore une bonne proportion qui se retrouve là.

2195 Pour ce qui est des bruits, il faut comprendre, Madame la Commissaire, que c'est un avertisseur sonore. Donc, moi, je travaille dans un milieu d'industrie où ce qu'on travaille sur beaucoup d'alarmes, beaucoup de détection, beaucoup de détecteur de gaz ou quoi que ce soit. Un avertisseur sonore, lorsque ça sonne, lorsqu'on entend ça, le but c'est de prévenir, puis ça fait un déclic, ça réveille. Ça réveille. C'est automatique. C'est comme un avertisseur de fumée, 2200 si ça sonne dans la maison, on se réveille. Si un détecteur de gaz dans une pièce sonne, ça va réveiller aussi. Je veux dire, ça va réveiller. Quand tu travailles, tu vas «clencher», tu ne te poseras même pas de question, tu vas sortir. Donc, c'est le même effet que ça fait les avertisseurs sonores des camions.

2205 Donc, c'est une alarme pour prévenir, pour aviser d'un danger. Donc, lorsqu'on l'entend, lorsque c'est tranquille dans la maison, 11 h, 11 h 30, minuit le soir, c'est sûr et certain qu'on les entend très bien.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

2210 Est-ce que vous les entendez régulièrement et pour longtemps?

**M. RENÉ CYR :**

2215 Les périodes, des fois ça peut être une heure, une heure et demie. On finit par se rendormir. On dirait que le cerveau à un moment donné se rend compte que tu n'as pas à stresser avec ça. On essaie de se rendormir. Ça se peut que les périodes soient plus longues mais, effectivement, je ne pourrais pas vous dire, je ne passe pas la nuit debout quand même.

2220 Puis il arrive une certaine période de l'année aussi où à cause des odeurs, à cause des bruits, on ferme les fenêtres. Puis on s'est mis un petit air climatisé dans la fenêtre pour pouvoir dormir et pas avoir de senteur ni de bruit. Parce que ma chambre donne directement dans l'axe des vents en provenance du mégadépotoir.

2225 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Donc, c'est le bruit des avertisseurs, ce n'est pas nécessairement le bruit des moteurs.

**Mme CHANTAL DIGNARD :**

2230 Mais on entend les machineries aussi, oui, quand ils travaillent le soir.



**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

2235 Est-ce qu'ils travaillent souvent le soir?

**M. RENÉ CYR :**

2240 Régulièrement. C'est régulièrement.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Vous l'entendez plus l'été, le printemps, l'automne?

2245 **M. RENÉ CYR :**

Dans la période où est-ce qu'on ouvre les fenêtres, effectivement. L'hiver...

**Mme CHANTAL DIGNARD :**

2250 On aère, mais pas plus qu'il faut.

**M. RENÉ CYR :**

2255 On aère, oui, pas trop longtemps.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

2260 C'est encore un problème qui est récurrent chez vous?

**M. RENÉ CYR :**

C'est encore un problème, effectivement.

2265 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2270 Monsieur Fortin.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

2275 Je suis content que vous ayez mentionné que vous étiez membre du comité du suivi des odeurs. Ça, c'est le comité de BFI, le comité interne.

**M. RENÉ CYR :**

2280 Effectivement.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

2285 C'est le comité où les citoyens ont eu une formation pour détecter le type d'odeur. C'est bien ça?

**M. RENÉ CYR :**

2290 C'est bien ça.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

2295 Moi, j'aimerais savoir de votre part premièrement si les conclusions de ce qui nous a été présenté dans la première partie d'audience à savoir que le type d'odeur, le principal type d'odeur qui venait, provenait du front de déchets à 80 % et de 20 % des biogaz. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette conclusion-là?

**M. RENÉ CYR :**

2300 Disons qu'on vient d'avoir une réunion il y a deux semaines environ, où est-ce que les proportions ont été réenlignées un peu plus au niveau de, je dirais,  $\frac{1}{3}$ - $\frac{2}{3}$ .

2305 Il faut dire aussi que, entre ces deux types d'odeur, il peut avoir un petit peu une difficulté des fois à cerner laquelle est laquelle ou un mélange des deux, ce qui fait que moi je peux percevoir plus le biogaz et la personne à côté de moi peut percevoir peut-être un peu plus le front de déchets. Mais je dirais c'est environ, la proportion, je dirais plus  $\frac{1}{3}$ - $\frac{2}{3}$  au moins.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

2310 Et votre expérience pour avoir participé et vous semblez continuer à participer à ce comité-là, comment vous la qualifiez? Est-ce qu'il y a des améliorations? Est-ce que vous avez des propositions?

**M. RENÉ CYR :**

2315

Disons qu'il n'y a pas d'amélioration encore au niveau des plaintes. C'est sûr qu'il y a une diminution l'hiver, il ne faut pas s'en cacher, on est moins à l'extérieur.

2320

Il faut dire que le comité a réévalué les données par rapport à la première rencontre qu'on avait eue au mois d'octobre. Ils ont plus tenu compte des journées qu'il n'y avait pas de vent ou peu de vent. Et c'est là que, généralement, il y a beaucoup d'épisodes d'odeurs, justement parce qu'il n'y a pas dispersion, puis au début ils n'en tenaient pas compte. Ils ont plus tenu compte de ça. Aussi, ils se sont rendu compte que 90 % des observations faites par les gens étaient valides, étaient dans les directions des vents.

2325

Donc, le groupe de gens qui sont un peu partout dans le secteur, quoiqu'il y a quand même certaines places où ce serait plaisant qu'on ait des gens, mais on n'en a pas malheureusement, ce que les gens rapportent, c'est véridique. C'est toujours le même problème, c'est toujours au niveau de la durée. Les gens en ont parlé. Hier, monsieur Fortin, il y a quelqu'un qui en a parlé. Souvent les observations, on les fait... moi, c'est souvent lorsque je quitte le matin.

2330

Ils ont dit : «À un moment donné, il y a beaucoup d'observations qui ont été faites à 6 h le matin.» J'ai dit : «Ça, c'est moi. Moi, je pars à 5 h 45.» C'est sûr et certain, 5 h 45, c'est là que je la fais. La durée, je le sais pas. Ou bien non c'est quand j'arrive le soir, donc je ne sais pas depuis combien de temps c'est là à peu près. Mais ils ont quand même validé les observations.

2335

Effectivement, ils n'ont pas le choix de se rendre compte qu'il y a effectivement un problème d'odeurs dans la région, un problème relativement sévère. Il y a eu des pointes très élevées l'année passée au mois d'août. Et puis je crois qu'il y a une de mes voisines du quartier, madame Fortin qui en avait parlé que, à ce moment-là, elle avait appelé les gens et que les gens ne s'étaient jamais déplacés pour venir voir. Il y a eu des forts épisodes.

2340

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

2345

Donc, c'est un comité qui fonctionne bien.

**M. RENÉ CYR :**

2350

Jusqu'à présent, je dirais qu'il... à la dernière rencontre, je peux dire qu'il fonctionnait pas pire, pas mal mieux qu'à la première où ce que tout était croche. Bien, là, j'ai eu juste deux rencontres, par exemple. Je ne peux pas vous dire les prochaines là.

**LE PRÉSIDENT :**

2355

À quelle fréquence les rencontres ont-elles lieu?

**M. RENÉ CYR :**

2360 On devrait avoir quatre rencontres dans l'année. Donc, on en a eu une en octobre, novembre, une en février. Donc, on devrait en avoir une au mois de mai, puis à peu près l'autre vers la fin d'août, où ce qu'on va avoir notre année complétée.

**LE PRÉSIDENT :**

2365 Disons dans les périodes les plus achalandées, si on veut, prenons par exemple à partir du début mai jusqu'au 15 octobre, est-ce qu'il y aurait lieu qu'il y ait plus souvent des rencontres?

**M. RENÉ CYR :**

2370 Écoutez, nos observations, on les fait, on les envoie par carte. C'est sûr et certain que le temps qu'ils reçoivent par la poste, s'il y a eu des épisodes ou quoi que ce soit, il n'y a pas eu d'action sur le terrain qui a eu lieu à ce moment-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2375 Monsieur Fortin.

**M. RENÉ CYR :**

2380 De se rencontrer plus souvent, ça pourrait aider peut-être au niveau d'eux de savoir. Mais j'imagine que déjà, c'est sûr et certain qu'il y a une lassitude qui se fait au niveau des plaintes par rapport aux plaintes qu'on fait du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Je pense que je ne suis pas seul, beaucoup de gens en ont parlé qu'à un moment donné il y a la fatigue, qui vient qu'on désespère un petit peu.

2385

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

2390 Là, je réfléchis tout haut, en tout cas, j'aimerais ça avoir votre opinion là-dessus. Est-ce que les membres de ce comité-là pourraient être un lien facilitateur pour traiter les plaintes plus en urgence 24 heures sur 24 auprès du ministère?

**M. RENÉ CYR :**

2395 Pouvez-vous élaborer plus?

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

2400 Parce que là, vous avez développé une expertise. Donc, j'imagine, quand il y a un épisode qui est nauséabond, si vous avez l'expertise, vous pouvez... je ne sais pas, je réfléchis tout haut, j'essaie de trouver des pistes avec vous. Est-ce que les membres du comité pourraient avoir une autre fonction, pour faire cheminer les plaintes plus rapidement pour avoir un suivi plus concret?

**M. RENÉ CYR :**

2405 Je ne penserais pas. À mon avis, non. Déjà ce qu'on fait là, le fait de remplir des fiches, d'envoyer les fiches, les fiches sont complétées par BFI, sont vérifiées par rapport à leur station météo. Puis maintenant, ils utilisent la station météo qu'il y avait là ; au début, ils utilisaient celle qu'il y avait à l'Assomption. Donc, il y avait une bonne différence au niveau de la précision des données.

2410 Je pense que le meilleur lien direct pour la plainte, ça demeure toujours lorsqu'on appelle au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en autant qu'on ait une personne qui peut nous répondre tout de suite. Mais lorsqu'on envoie un courriel ou quoi que ce soit, des fois on a la réponse le lendemain. On a la réponse que les gens sont absents du bureau. C'est là que la personne, qu'il faudrait qu'elle soit là puis qu'elle vienne.

2415 Comme l'autre jour, j'ai relevé un épisode un dimanche. Je n'ai même pas appelé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le dimanche, il n'y a personne.

**LE PRÉSIDENT :**

2425 Et les épisodes durent combien de temps, grosso modo?

**M. RENÉ CYR :**

2430 Écoutez, c'est difficile à dire, parce que souvent on part. Mais l'été, souvent l'été, les épisodes vont avoir lieu vers la période du souper, après le souper. Ça peut durer des deux heures, des trois heures.

**LE PRÉSIDENT :**

2435 Et est-ce que c'est plus souvent après souper qu'avant souper?

**M. RENÉ CYR :**

2440 Écoutez, il y a des journées, j'ai déjà fait des plaintes dans la journée. Parce que la  
journée je travaille. Donc, ce n'est pas toujours évident de soulever. Mais je sais qu'à l'automne,  
j'ai été en vacances puis j'ai fait des travaux à l'extérieur de la maison pendant quelques semaines  
et j'en ai relevé des plaintes. J'ai fait quelques plaintes, parce qu'il y avait des épisodes le jour  
aussi.

2445 Mais effectivement, le matin et à partir du souper, vers 5 h, 6 h, là, c'est...

**Mme CHANTAL DIGNARD :**

C'est plus fréquent.

2450 **M. RENÉ CYR :**

Oui, c'est très fréquent.

**LE PRÉSIDENT :**

2455 Monsieur Fortin? Madame Bigué? On vous remercie beaucoup, tous les deux, de vous  
être présentés.

**M. RENÉ CYR :**

2460 Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

2465 Et ça nous éclaire. Merci.

Madame Nathalie Morin et monsieur Gary Tkach.

**M. GARY TKACH :**

2470 Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

2475 Bonsoir.

**M. GARY TKACH :**

2480 Malheureusement, Nathalie est à la maison avec le petit parce qu'il est malade ce soir.  
Donc, je vais vous présenter le mémoire à sa place. Je vais m'excuser pour mon français dès le  
début parce que je suis anglophone. Donc, je vais faire mon possible.

**LE PRÉSIDENT :**

2485 Allez-y.

**M. GARY TKACH :**

**L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE**

2490

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Je vous remercie infiniment.

2495 Monsieur Pierre-Jean Maziade, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Maziade.

**M. PIERRE-JEAN MAZIADÉ :**

2500 Bonsoir, Monsieur le Président, Madame et Monsieur les Commissaires.

Alors, je suis médecin microbiologiste-infectiologue en spécialité en maladies infectieuses  
au Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur, donc le centre hospitalier qui est situé à 1.5 kilomètre du  
site d'enfouissement.

2505 Moi, je demande effectivement la fermeture du site d'enfouissement. Je rejoins à ce  
moment-là une résolution du CMDP, c'est-à-dire le Conseil des médecins, dentistes et  
pharmaciens du Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur, une résolution qui demandait la fermeture  
du site en 2003. Et étant donné que la fermeture du site ne s'est pas faite, c'est une résolution qui  
s'applique encore.

2510

J'avais invoqué, disons, le principe de précaution. J'en avais parlé à la période de  
questions. Et je vais vous expliquer les trois conditions pour invoquer le principe de précaution.  
C'est sûr qu'il ne faut pas invoquer ce principe-là à la légère, parce que ça peut causer des  
problèmes au niveau de l'essor économique, et on doit l'invoquer avec des bonnes raisons, et je  
crois qu'ici les trois conditions pour invoquer ce principe de précaution sont observés, sont réunis.

2515

2520 Donc, premièrement, il doit y avoir identification des effets potentiellement négatifs. Il doit avoir l'évaluation des données scientifiques disponibles, à la lumière de l'évaluation des données scientifiques disponibles et aussi l'étendue de l'incertitude scientifique.

2525 Alors, j'ai regardé plusieurs documents plus récents pour voir si je pouvais changer d'idée face à ce principe de précaution qu'on avait donné en 2003, lors du BAPE 2003. Et j'ai trouvé un document de l'Organisation mondiale de la santé lors d'une conférence à Rome donnée en mars 2007 sur la santé des populations et l'enfouissement des matières résiduelles.

2530 Il est dit qu'en dépit des limitations épidémiologiques des études scientifiques sur les effets des sites d'enfouissement sur la santé des populations, c'est-à-dire qu'ils ont trouvées, ces études, qu'il pouvait y avoir des effets néfastes sur le système reproducteur, comme les bébés de petit poids, les avortements spontanés, ainsi que l'augmentation de certains cancers, pas tous les cancers mais certains cancers. Ces derniers ne doivent pas être ignorés. Alors, malgré que ces études effectivement peuvent être critiquables, peuvent être limitées, selon la science, elles ne doivent pas être ignorées, selon l'OMS, l'Organisation mondiale de la santé.

2535 De plus, il faut noter la difficulté de faire des études sur l'exposition à de basses doses de contaminants. Donc, c'est sûr qu'on peut déterminer sur une étude à un temps spontané qu'il peut y avoir une basse dose de contaminants dans l'environnement et on dit qu'effectivement il ne peut pas avoir de contamination aiguë. Mais c'est très difficile de faire des études à long terme justement pour faire la preuve qu'il peut y avoir des cancers secondaires à ces contaminants-là.  
2540 Donc, ça prend des études à très long terme et non pas des études à un temps déterminé.

2545 Donc, malgré que l'étude toxicologique de Sanexen démontre que l'exposition aux biogaz est négligeable, les limites importantes de l'étude basée sur plusieurs hypothèses, des limites qu'ils ont eux-mêmes reconnues, ne permettent pas d'affirmer avec certitude qu'il n'y a pas d'effet néfaste pour la santé.

2550 Donc, je me questionne un peu sur leur conclusion très certaine sur le fait qu'il n'y a pas de problème pour la santé, étant basée sur des hypothèses principalement. Donc, je questionne beaucoup les conclusions de cette étude-là.

2555 Pour démontrer la limite d'une telle étude, voici l'exemple d'un avis d'infraction, lequel est en ma possession, donc un avis d'infraction daté d'octobre 2004. Alors, le technicien qui s'appelle Claude Tétreault, du Centre de contrôle environnemental du Québec, indique qu'il y a eu plusieurs dépassements de biogaz mesuré. Donc, il parle de concentration de méthane en haut de 500 ppm et il voyait même à l'oeil nu des bulles de gaz s'échappant du sol. Il a fait cette constatation-là en juin 2003. En septembre 2003, il a refait la même chose, en décembre 2003, en mars 2004 et en juin 2004.



2560 Et finalement, il déplore lors d'un document, d'un avis d'infraction, il déplore qu'en octobre 2004, il n'y a eu aucune information sur des travaux correctifs effectués un an après le premier avis d'infraction. Donc, si on remonte au premier avis d'infraction, il déplore qu'un an après, il n'y a pas eu de correctif qui a été effectué.

2565 Le méthane peut être responsable d'odeurs fortes nauséabondes et explique en partie les nombreuses plaintes des citoyens à ce sujet, en partie. Et je crois qu'aucune modélisation mathématique ne peut prévoir cela. Cette limite a été dite par l'expert de l'Institut national de santé publique du Québec et ne peut être réduite ou ignorée.

2570 De plus, l'étude de Sanexen ne traite que des biogaz. Ça, c'est la deuxième limite de l'étude qui a été reconnue par les experts de Sanexen. Aucune étude ne traite des risques biologiques comme la contamination aspergillaire.

2575 Je peux vous dire, moi, comme spécialiste infectiologue de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur, j'ai participé à l'étude interne de la contamination aspergillaire qu'on a eue au Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur en 2004, et il est très inhabituel d'avoir une contamination aspergillaire dans un hôpital qui est neuf. On peut le voir dans des hôpitaux beaucoup plus âgés, beaucoup plus vétustes, comme on déjà vu à Sainte-Justine. Mais un hôpital neuf, généralement il n'y a pas de contamination aspergillaire, parce que les voies d'aération ne sont généralement pas contaminées. Et ici, les voies d'aération n'étaient pas contaminées. Et c'est pour cette raison que  
2580 l'INRS, qui était un organisme indépendant qui a étudié le problème qu'on avait à Le Gardeur, a dit que ça provenait probablement du site d'enfouissement, que ça pouvait être une source.

2585 On sait que l'aspergillus est un champignon qui se retrouve dans la poussière ; donc on sait que les sites d'enfouissement, il y a énormément de poussière. Et lorsque l'humidité est favorable, donc c'est un champignon qui peut croître. Et si on se souvient ce que l'expert de la Santé publique a dit, il disait qu'il pouvait y avoir une dispersion jusqu'à 500 mètres, mais ce n'est jamais une dispersion à partir du sol.

2590 Alors, ici, on parle d'un empilement des déchets, jusqu'à 40 mètres. Donc, cette dispersion-là doit être beaucoup plus grande. Même si c'est difficile de calculer la dispersion d'une spore, qui me prend un microscope à 1000 fois grossissant pour la voir cette spore, on peut penser que la dispersion va être beaucoup plus grande que 500 mètres. Mais même si on accorde le 500 mètres de dispersion, c'est des champignons qui peuvent donner des infections excessivement graves comme ce qu'on appelle l'aspergillose invasive pulmonaire. C'est des  
2595 infections pulmonaires très sévères chez des patients immunocompromis.

Puis on sait que majoritairement, maintenant, les hôpitaux ont pris le virage ambulatoire. Donc, on fait nos traitements de chimiothérapie chez nos patients. Donc, la

2600 majorité des patients qui ont de la chimiothérapie pour des cancers chez nous sont retournés à la maison après leur traitement. Donc, ils ont leur traitement sur une base ambulatoire. Ils sont immunocompromis, leurs globules blancs baissent, ils sont retournés à la maison.

2605 Donc, on peut penser que des patients qui seraient mis à 500 mètres du site, si on prend, je pense, une définition très conservatrice de cette dispersion-là, ils pourraient être affectés par ce champignon-là. Aussi, ça peut donner des allergies, ce qu'on appelle l'aspergillose broncho-pulmonaire allergique. Donc, les spores causent une allergie au niveau pulmonaire et causent de l'asthme. Et ça aussi, ça peut créer des problèmes.

2610 Donc, je pense ce problème-là n'a pas été très bien explicité par la Santé publique, malheureusement. Je vous rappelle qu'on a 3 377 de patients qui reçoivent de la chimiothérapie durant l'année 2006-2007 au Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur.

2615 Aussi, il n'y a aucune étude qui a démontré l'innocuité pour la santé de la proximité d'un hôpital de soins de santé. Donc, la Santé publique l'a dit très bien. D'ailleurs, actuellement, il y a un développement résidentiel et commercial important à proximité du site avec des écoles et des garderies. Cette situation devrait être corrigée dans le document PR3.1 du promoteur de BFI, où on parle d'un secteur faiblement peuplé. Alors, moi, je pense que ça devrait être corrigé.

2620 De plus, personne ne semble responsable d'informer la population qui s'installe à proximité du site. Madame la Commissaire, je pense que vous l'avez bien fait ressortir. Est-ce qu'on veut faire une étude en utilisant la population comme des cobayes? C'est une question qui me passe en tête. Étant donné qu'il n'y a pas d'étude, à ce moment-là on suit une population un peu de façon prospective. On regarde qu'est-ce qui va arriver dans le futur avec ces gens-là.

2625 Il est à noter que même si ce site ferme, la problématique demeure. Donc, même s'il est fermé, il y a des millions de tonnes de déchets qui ont été enfouies, ça ne règle pas le problème, malheureusement. Mais je pense qu'il faut le fermer pour arrêter l'hémorragie.

2630 Selon l'Organisation mondiale de la santé, nous devons développer un biomonitoring des populations adéquatement stratifiées. Donc, généralement on doit vérifier. On nous a donné des chiffres de la Santé publique, mais c'est des chiffres où il y a un ensemble de population qui noie un peu les gens qui sont autour du site, plus à proximité. Donc, on devrait faire des études, disons, à 500 mètres du site, regarder la population avec des paramètres de santé très importants, les troubles respiratoires, les cancers, puis regarder ça vraiment à 500 mètres, à 1  
2635 kilomètre du site, à 2 kilomètres du site et de regarder s'il y a des différences entre les populations à différentes distances du site.

Est-ce que j'ai dépassé mon temps?

2640 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

2645 **M. PIERRE-JEAN MAZIADÉ :**

Ça, c'était mes préoccupations, disons, générales pour la santé. L'autre point, c'est que je suis conscient quand même qu'on produit énormément de déchets et il faut réduire aussi comme personne nos déchets. Ça fait que j'avais donné un exemple personnel. Je ne sais pas si c'est pertinent, mais en tout cas je vais le dire.

2650

Donc, je notais dans le document PR3.1 du promoteur BFI, il disait qu'il était quasiment la seule solution à la gestion des matières résiduelles de la CMM, ce qui me paraissait un peu exagéré. Il semble que si les autorisations ne sont pas données, les conséquences seront lourdes. Alors, il semblerait soit qu'on va mourir ou, en tout cas, si on n'accepte pas ce projet-là, il semble que ça va être épouvantable au niveau de la gestion des matières résiduelles.

2655

Les données me paraissent très pessimistes, surtout en ce qui a trait des déchets domestiques recyclés. On parlait de 23 %, et les municipalités qui ont adopté le Plan de gestion des matières résiduelles, on parlait juste de 15 %, mais il s'agit de données de 2004. Moi, il me semble visuellement et, depuis au moins trois ans, que ça s'est beaucoup amélioré. C'est peut-être une idée que je me fais. Mais j'aimerais avoir les chiffres peut-être qui ont déjà été demandés, 2005, 2006, 2007, pour voir est-ce qu'il y a eu vraiment... est-ce qu'on est encore à 15 % ou à des petits chiffres comme ça de recyclage, ou on a vraiment augmenté notre performance.

2660

2665

Puis je donnais en exemple mon exemple personnel de mon foyer où, depuis trois ans, on a réduit nos déchets de 95 % en utilisant le recyclage, le compost à la maison. On a une collecte de déchets verts. On a réduit les emballages. Donc, on est capables, nous autres comme milieu familial, de réduire nos déchets. Comme médecin, je suis capable de le faire même si je n'ai pas toujours le temps. Donc, on prend le temps de le faire pour réduire nos déchets de 95 %.

2670

Vous savez que l'hôpital est un grand producteur de déchets. Donc, on a mis sur pied, il y a un an, un comité vert pour réduire aussi les déchets. On s'est aperçu que le recyclage ne nous coûtait rien par rapport à l'enfouissement qui nous coûtait un certain montant d'argent par tonne métrique. Donc, on privilégie maintenant le recyclage même dans l'hôpital.

2675

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Oui, Madame Bigué.

2680

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

2685 Docteur, vous avez brossé le tableau de tout votre questionnement sur le plan scientifique médical. Vous faites partie du personnel de l'hôpital. Pourquoi l'hôpital ne s'est pas présenté lors des audiences, la première partie ou la deuxième partie? Pourquoi il ne fait pas...

**M. PIERRE-JEAN MAZIADÉ :**

2690 Les médecins, c'est des travailleurs autonomes. Nous autres, on peut se présenter. Moi, je peux vous... on a déjà la résolution du CMDP de 2003. Mais l'hôpital, si on prend la direction générale de l'hôpital, eux autres doivent faire affaire avec la Santé publique. Ils ne peuvent pas parler sans en parler à la Santé publique. Et la position de la Santé publique est de dire : «Ne vous en mêlez pas, c'est nous autres qui va en parler.»

2695 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Mais est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de réactiver, réajuster votre résolution de 2003? Parce qu'on est en 2008 là.

2700 **M. PIERRE-JEAN MAZIADÉ :**

C'est-à-dire, la résolution demandait la fermeture du site et le site n'est pas fermé. Je peux toujours en reparler au CMDP, mais la décision n'a pas changé. Il y a beaucoup de médecins qui viennent me voir parce qu'ils sont préoccupés, ils savent que je m'en occupe.

2705 Il y a des oncologues, dont le docteur Noël qui est oncologue chez nous, qui m'a demandé : «Puis qu'est-ce qui arrive avec le site? Est-ce qu'il va fermer finalement?» Parce qu'il est inquiet. Ils font beaucoup de traitements, énormément de traitements de chimiothérapie, ils ramènent les patients à la maison et c'est une préoccupation pour eux. Parce qu'ils ont été conscients aussi de la contamination aspergillaire et du rapport de l'INRS, donc ça les inquiétait.

2710 Donc, il y a une inquiétude de l'ensemble des médecins, mais c'est sûr que la résolution n'a pas changé depuis 2003, puis surtout s'ils apprennent... parce que c'est sûr, il faut que je les remette au courant. On va avoir une réunion malheureusement après cette réunion-ci et je vais les tenir informés de cet agrandissement-là pour qu'ils puissent réagir.

2715 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

2720 Il n'y a pas moyen d'avoir de document...

**M. PIERRE-JEAN MAZIADÉ :**

Bien, j'ai la résolution de 2003.

2725 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Oui, mais ça, je veux dire, on est quand même en 2008 là. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen d'avoir un document avant ce temps-là, le plus tôt possible?

2730 **M. PIERRE-JEAN MAZIADÉ :**

Oui. Je peux demander aux gens du CMDP, lors de la réunion, d'avoir un temps de parole pour redemander une autre résolution.

2735 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Parfait.

**M. PIERRE-JEAN MAZIADÉ :**

2740

Ou une pétition, une résolution, enfin un avis.

**LE PRÉSIDENT :**

2745

Monsieur Fortin.

**M. PIERRE-JEAN MAZIADÉ :**

2750

Là, vous comprenez, je parle en mon nom actuellement.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

C'est pour ça que je vous le demande.

2755

**M. PIERRE-JEAN MAZIADÉ :**

Oui.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

2760

Est-ce qu'à votre connaissance, l'hôpital a consulté des médecins avant la construction? Est-ce qu'il a obtenu des avis?

**M. PIERRE-JEAN MAZIADÉ :**

2765

J'ai été consulté, moi personnellement, énormément pour la construction de l'hôpital, la prévention des infections, la disposition des chambres. On a été consultés pour beaucoup de choses, la disposition du laboratoire, mais on ne nous a jamais parlé qu'il y avait un site d'enfouissement à proximité.

2770

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Est-ce que le conseil des médecins a sensibilisé la DSP des craintes que vous soulevez?

2775

**M. PIERRE-JEAN MAZIADÉ :**

Surtout lors du BAPE 2003, qui pour nous était une victoire, parce que ça nous avait donné raison à ce moment-là que la Santé publique... la Santé publique aussi était favorable à avoir plus d'études pour la santé. Nous autres, on demandait quand même la fermeture.

2780

Mais la DSP a réagi, je dirais la DSP du temps parce qu'il n'y a plus de DSP, mais a réagi de façon moins favorable parce qu'il dit qu'il doit, lui, se rapporter à la Santé publique. Ça veut dire qu'on a, disons pour parler honnêtement, on a voulu un peu nous maintenir un peu silencieux face à ce projet-là parce que, pour eux autres, c'est la Santé publique qui doit donner un avis là-dedans et non pas les médecins du centre hospitalier.

2785

Mais en réunion, ce qui a été dit, et ça, on peut le retrouver dans les procès-verbaux, c'est que les médecins sont des travailleurs autonomes, ils peuvent donner leur avis comme groupes de médecins et on n'a pas à leur dire quoi dire ou comment penser ou quoi faire.

2790

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Et c'est au nom de cette santé-là que vous vous représentez ce soir.

2795

**M. PIERRE-JEAN MAZIADÉ :**

Bien, je me représente moi-même, mais je fais remarquer quand même que le CMDP s'était positionné pour la fermeture du site en 2003. Et je ne vois pas logiquement pourquoi que, là, il serait favorable à l'agrandissement du site si déjà il se disait défavorable en 2003.

2800

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Une dernière question de précision. Quand vous dites:

2805 *Adjoindre sur le site du BAPE tous les avis d'infraction et enquêtes...*

**M. PIERRE-JEAN MAZIADE :**

Oui. Ah ! je n'ai pas lu ma dernière page. Oui, excusez-moi.

2810

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Parce que les avis dont vous faites référence datent de 2003-2004 et, quand on a posé la question au représentant du ministère, BFI s'était conformée.

2815

**M. PIERRE-JEAN MAZIADE :**

Oui, on avait dit ça. Mais là, moi, ce que j'ai lu, parce que ça fait... ce que j'ai lu, il semblait qu'après un an, ce n'était pas corrigé encore. Donc, je ne sais pas c'est quoi leur délai. Moi, je ne suis pas un spécialiste de l'environnement.

2820

Moi, quand elle dit : «On l'a corrigé rapidement», moi, je pensais que c'était en termes de quelques mois, deux mois. Mais là, on parle d'un an. Et le technicien de l'Environnement dit: «Écoute, après un an, ce n'est pas encore corrigé.» Et on parle de méthane et c'est ce gaz-là, je crois, qui sent mauvais. Et là, les gens se plaignent autour.

2825

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

C'est parce que peut-être qu'à l'époque, en 2004, il y a peut-être eu un délai, mais ce que j'ai compris de la première partie de l'audience, c'est que BFI n'est plus en infraction. En tout cas, je vais vérifier.

2830

**M. PIERRE-JEAN MAZIADE :**

Mais dans mon sens, c'était de vraiment tout mettre les avis. Moi, j'avais comme une partie des avis d'infraction, mais est-ce qu'il y en avait plus? Est-ce qu'il y en avait d'autres? Est-ce qu'il y avait des enquêtes en cours?

2835

**LE PRÉSIDENT :**

2840

En fait, vous dites, dans les corrections à apporter finalement par BFI, il faudrait :

*Rajouter dans les limites de l'étude de Sanexen le biais de conflit d'intérêts.*

2845

J'aimerais que vous m'expliquiez ce que vous entendez par «biais de conflit».

**M. PIERRE-JEAN MAZIADE :**

2850 C'est ça, je crois que j'avais tenté, Monsieur le Président, de vous l'expliquer la dernière fois et ça vous avait fait un peu sursauter. Je n'attaque pas l'intégrité des scientifiques.

2855 C'est-à-dire, j'avais essayé de vous l'expliquer dans le sens que moi, par exemple, si je fais une étude qui est payée par une compagnie pharmaceutique, je dois l'indiquer dans mes limites de mon étude. Parce que quand je parle de mon étude, surtout si elle est favorable, les scientifiques vont regarder ça, vont dire... il faut que je le dise que j'ai été financé. Je ne dis pas que... les gens ne vont pas attaquer mon intégrité, mais ils vont plutôt dire : «Bien, il y a peut-être un biais de conflit d'intérêts.» C'est très à la mode actuellement en santé.

**LE PRÉSIDENT :**

2860 Mais quand vous dites l'indiquer...

**M. PIERRE-JEAN MAZIADE :**

2865 En sciences.

**LE PRÉSIDENT :**

2870 Oui, mais quand vous dites l'indiquer, comme Sanexen, est-ce que dans le rapport qu'ils ont déposé, c'est bien indiqué que c'est pour BFI ?

**M. PIERRE-JEAN MAZIADE :**

2875 Bien, il y avait une section limite de l'étude. Ils parlaient par le fait qu'il y avait beaucoup d'hypothèses. Ils parlaient aussi qu'ils se limitaient aux biogaz. Mais peut-être rajouter qu'il y a eu, ou à la fin de l'étude, qu'il y a eu une possibilité de biais de conflit d'intérêts où ils ont été financés par la compagnie.

**LE PRÉSIDENT :**

2880 C'est parce que il me semble, à moins que je me trompe là, le rapport, c'est bien indiqué à la première page, c'est bien indiqué que c'est préparé pour BFI. Donc, si c'est préparé pour BFI, on devrait présumer qu'ils ont été payés, n'est-ce pas?

2885 **M. PIERRE-JEAN MAZIADE :**

C'est ça. Mais c'est-à-dire, moi, ça peut être écrit que mon étude est payée par Glasco,



2890 mais ça ne dit pas que moi j'ai été payé. C'est juste qu'on l'indique clairement dans les études scientifiques régulières. Je suis coauteur dans plusieurs études scientifiques, donc on l'écrit clairement.

**LE PRÉSIDENT :**

2895 Parfait. En fait, au cours de cette deuxième partie d'audience, on a eu beaucoup de commentaires relativement à l'aspergillus. Vous dites que le rapport de l'INRS...

**M. PIERRE-JEAN MAZIADE :**

2900 INRS, l'Institut national de recherche.

**LE PRÉSIDENT :**

... a dit que ça pouvait provenir ou ça provenait ou c'était...

2905 **M. PIERRE-JEAN MAZIADE :**

Probablement.

**LE PRÉSIDENT :**

2910 Probablement?

**M. PIERRE-JEAN MAZIADE :**

2915 Je pense que si je me souviens bien du... je ne sais pas si le rapport a été déposé, mais je pense c'était... parce qu'il faut dire que c'est possible. C'est vrai que c'est un champignon qui se retrouve beaucoup dans l'environnement. Mais eux autres, je crois, si je comprends bien comment est-ce qu'ils ont pensé, c'est qu'ils ont pris un endroit où il y en avait beaucoup. Alors, j'imagine qu'ils ont regardé le site d'enfouissement, ils ont dit... moi, ça m'a étonné un peu qu'ils  
2920 disent ça, mais vu que c'était une étude indépendante...

Parce que nous autres, on ne savait pas d'où il venait, on ne comprenait pas. C'est un hôpital neuf, puis j'avais eu au moins... je pense c'était huit contaminations aux soins intensifs, dont un patient qui était plus malade. Donc, nous autres, on ne comprenait pas l'origine de ça et  
2925 c'est pour ça qu'on a demandé à une firme indépendante de regarder un peu où pouvait provenir la contamination. Est-ce que ça venait des murs? Est-ce que ça venait des voies de ventilation? Est-ce que c'était notre entretien qui était déficient? Ils sont arrivés avec cette conclusion-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2930

Oui, mais il n'y avait pas de certitude à 100 %.

**M. PIERRE-JEAN MAZIADE :**

2935

C'était une probabilité.

**LE PRÉSIDENT :**

2940

C'est une probabilité.

**M. PIERRE-JEAN MAZIADE :**

Oui.

2945

**LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'on sait que, bon, ce champignon se retrouve dans d'autres hôpitaux. Ça, on le sait, tout le monde est d'accord.

2950

**M. PIERRE-JEAN MAZIADE :**

Plus vétustes.

**LE PRÉSIDENT :**

2955

Plus vétustes, oui. Mais est-ce que ça pourrait être possible que le champignon ait déjà été intégré dans les matériaux de construction? Parce que ça se peut, ça.

**M. PIERRE-JEAN MAZIADE :**

2960

C'est-à-dire que s'il y avait eu des... effectivement, il y a eu un dégât d'eau dans la construction de l'hôpital. On m'a demandé mon avis de microbiologiste et on avait fait des cultures à ce moment-là des morceaux de murs et tout ça pour vérifier qu'elles étaient les contaminations, et ce type d'aspergillus là n'était pas présent. Il y avait beaucoup d'autres champignons, mais il n'y avait pas cet aspergillus, qui est l'aspergillus fumigatus, qui est vraiment l'aspergillus qui cause les maladies chez l'être humain, et on n'avait pas ce champignon-là à ce moment-là.

2965

Mais effectivement, vous faites bien de soulever ce point-là qu'il y a eu un dégât d'eau. Et on m'avait demandé à moi et à d'autres firmes de faire des cultures, et il n'y avait pas ce

2970 champignon-là qui était là. On a déjà posé la question.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je vous remercie beaucoup.

2975

**M. PIERRE-JEAN MAZIADÉ :**

D'accord.

2980

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Michel Legris. Bonsoir, Monsieur Legris. On va vous demander d'être aussi généreux que les autres participants avant vous, c'est-à-dire de limiter. Monsieur Maziade avait pris douze, treize minutes. Donc, il a continué jusqu'à quinze. Ça nous a permis finalement de

2985

pouvoir lui poser des questions. On essaie de s'en tenir à vingt minutes. D'accord ?

**M. MICHEL LEGRIS :**

Je vous vais rassurer. Disons que je vais avoir une présentation PowerPoint et je ne pouvais pas me permettre de dépasser le temps que vous dites. Donc, je vais sûrement rentrer dans le quinze minutes.

2990

**LE PRÉSIDENT :**

Excellent. Je vous remercie.

2995

**M. MICHEL LEGRIS :**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur les Commissaires, Mesdames, Messieurs. Merci quand même du peu de temps qui m'est accordé pour donner un aperçu de mon mémoire. Mince consolation, si j'étais conseiller municipal à Repentigny, membre de l'opposition, je n'aurais pas tout ce temps.

3000

En 1994, j'ai vécu le Nicaragua, un des pays les plus pauvres des Amériques. Pendant un mois, j'ai accompagné un groupe d'étudiants impliqués dans un projet de solidarité internationale. J'y ai retrouvé le Québec rural d'il y a 60 ans. Nous étions hébergés dans des familles. Dans un restaurant, nos restants de poulet, boeuf, poisson, légumes ou riz ne se rendaient même pas aux poubelles. De jeunes enfants les plaçaient pêle-mêle dans des sacs de plastique afin de les partager avec leur famille.

3005

3010

Lors de la visite d'un bidonville, où j'ai côtoyé la vraie misère humaine, notre société de

3015 surconsommation et de gaspillage m'a frappé comme un coup de poing au visage. Les mieux nantis vivent dans des maisons de tôle; les autres, dans des maisons aux murs de carton, de tissu ou même de papier. Ils empruntent l'électricité en ce connectant sur le réseau public à l'aide de bouts de fil aboutés. Les poteaux sont formés de bouts de bois eux-mêmes aboutés à l'aide de broche. Dans le local tenant lieu d'école pour les enfants de la rue, des madriers servent de banc. Il y a un tableau noir, mais peu de livres, peu de papier, peu de crayons. Le dépotoir sert d'épicerie et de magasin général.

3020 Je raconte ça aujourd'hui à l'occasion d'un forum organisé pour savoir s'il y aura agrandissement du dépotoir, terminal de notre surconsommation compulsive et de notre gaspillage, et ce n'est que la pointe de l'iceberg.

3025 Je suis étonné de la définition de matières résiduelles, tout ce qui est acheminé au dépotoir, alors que pour moi c'est une matière excédentaire qui n'est ni utilisable ni recyclable ni compostable. Avant d'en disposer, il faut décider du lieu où nos matières excédentaires seront acheminées sachant que les matières utilisables ne doivent jamais être recyclées ou enfouies, les matières recyclables ou compostables jamais enfouies.

3030 Pour savoir c'est quoi vraiment une matière utilisable, il faudrait en dresser une liste, ce que pourrait faire un groupe d'experts qui verrait à précéder le camion habituel afin de les trier et de les déposer dans un camion remorque, un 45 pieds par exemple.

3035 Je recommande que ces experts soient recrutés dans un bidonville d'un pays du tiers-monde, que leur traitement soit au moins l'équivalent à celui versé aux personnes venues de l'étranger pour la récolte des fruits et légumes, et surtout qu'ils soient assurés de recevoir l'assistance professionnelle appropriée afin de surmonter l'inévitable choc psychologique provoqué par la vue de tant de gaspillage, notamment de la nourriture. Je ne voudrais pas être celui qui aurait à leur expliquer que les restants de nourriture, c'est juste bon pour le compostage.

3040 Les matières utilisables enfouies au dépotoir proviennent de partout, de Montréal, de la CMM ou de la Montérégie, et peut-être de l'Ontario et des États-Unis. Je recommande que chaque ville voie à déterminer un lieu facilement accessible aux citoyens, qu'un système de cueillette mensuelle des matières utilisables soit mis en place tout de suite.

3045 Pourquoi Repentigny a-t-elle décidé de fermer le site de la rue Louvain? Ça, c'est au centre-ville. Pourquoi l'écoparc à l'Assomption? Pourquoi limiter le volume des matières? Pourquoi? Parce que c'est comme ça quand on improvise pour bien paraître.

3050 Traitement des matières excédentaires. On met en place des centres sophistiqués pour le traitement des matières dites résiduelles quand ce qui nécessite toutes ces installations, ce sont les matières putrescibles, source du jus de fermentation et des gaz puant les oeufs pourris.

3055

Chaque propriétaire peut réserver un espace pour établir son tas de compost, il suffit de 1 mètre cube. Les matières putrescibles des institutions, des commerces et des habitations à logements multiples devraient être acheminées au centre de compostage.

3060

Maintenant, je vais parler de quelques matières résiduelles, de simili-démocratie. Je constate que la majorité des décisions des organismes gouvernementaux sont prises par pouvoir délégué sans que la population du bassin versant n'ait de droit de regard ou de réel recours. Tous ont mis la charrue devant les boeufs en décidant, sans tenir compte des impacts sur l'environnement, ce dont se soucie le BAPE en phase terminale. C'est tout simplement un détournement de démocratie.

3065

Après avoir refusé de dézoner des terres du chemin de la Presqu'île, la Commission de protection du territoire agricole a accepté pour des lots adjacents afin d'empiler des vidanges, sans audience publique et sans avis du ministère de l'Environnement. Elle n'a pas tenu compte que plus de 70 % des vidanges provenaient de la CMM, pourtant bien pourvue en zones blanches, en zones non agricoles.

3070

Terrebonne a modifié son zonage en catimini sous le couvert d'une quelconque légalité. Des taxes, c'est important, surtout quand l'argent n'a pas d'odeur. Enfin, cette compensation financière n'est qu'un «nanane» en échange des poubelles d'ailleurs. Un cheval-un lapin, dirait l'autre.

3075

Parlons donc de Repentigny. Quand ça fait vingt ans qu'on se traîne les pieds, quand on a renégoié un contrat pour continuer d'exporter nos vidanges à Saint-Thomas, quand on a laissé à lui-même un groupe de citoyens aux prises avec les vidanges de Montréal au lieu de se placer sur la première ligne, quand on a recommandé une prolongation de cinq ans pour ne pas créer un problème de vidanges à Montréal, question : que fait-on pour avoir l'air crédible? Réponse : on essaie de braquer les projecteurs sur les autres.

3080

3085

La CMM est présente au dossier sûrement à titre d'expert pollueur. Et vingt ans plus tard, on est encore au statu quo, encore à se traîner les pieds, encore à l'étape des études, encore à exporter ses poubelles. Et pour être certain de ne pas se faire reprocher de ne pas respecter les échéanciers, on a introduit un concept fort ambigu d'année-horizon selon les matières.

3090

C'est pourquoi je recommande que l'Université du troisième âge, l'UTA, remette à toute personne éligible, puis là je parle des politiciens particulièrement, un double doctorat *honoris causa* en étudiomanie et en urgentomanie. On en est encore à cinq sites d'enfouissement dont celui de Lachenaie qui est plein. Et mêmes s'ils ne sont pas pleins, on omet d'inclure celui de Demix et celui de Saint-Michel transformés en dépôt en matériaux secs en 2001, probablement parce que les riverains en avaient assez des odeurs, des goélands, du bruit, des contaminants, etc. Dernièrement, comble de l'effronterie, Montréal a annoncé qu'un complexe commercial

sera développé dans la carrière Saint-Michel.

3095

Même si dans les dossiers de Lachenaie, de Sainte-Sophie et de Saint-Thomas, le ministre a autorisé les agrandissements pour raison de l'urgence, reléguant le BAPE au rôle d'amuseur public, je dis non à son abolition parce que, un, ces audiences publiques permettent d'avoir accès à des informations qui autrement seraient inaccessibles, même si à l'occasion un flou artistique est savamment entretenu.

3100

Deux, ces audiences sont de nature à démasquer le genre de système dans lequel nous vivons, système où l'on donne au peuple l'illusion qu'il a son mot à dire et qu'il participe, alors que ce n'est pas le cas, ce que j'appelle démocrature.

3105

Trois, ça permet aussi de se défouler. C'est la version québécoise du mur des lamentations.

Quatre, au cas où les décisions ne seraient pas déjà prises.

3110

Je vais parler maintenant de certains aspects économiques. Le financement du transfert des matières utilisables. L'organisme receveur, qu'il soit d'ici ou d'ailleurs, pourrait assumer les coûts de transfert des matières utilisables. Les pays du tiers-monde produisent peu ou pas de biens de consommation. Tout est importé au prix en vigueur ici. Avec un salaire même de 3 \$ par jour, une personne ne songe pas à s'acheter un vélo neuf. À la limite, s'il n'avait qu'à payer les coûts de transport, ça pourrait être différent. Par contre, le budget de l'armée serait mieux utilisé s'il servait à cette fin.

3115

Faire son propre compost, ça ne devrait rien coûter, sauf à Repentigny, car la cueillette des matières compostables coûte à chaque propriétaire la modique somme de 39 \$ plus taxes, même si on n'utilise pas le service.

3120

Le tri à la source des matières excédentaires, ça ne coûte rien à comparer aux coûts quand on attend de les démêler au dépotoir afin de tenter de les remettre dans leur état initial.

3125

Les coûts de gaspillage maintenant. La tonne de matières utilisables, recyclables ou compostables que l'on transporte, que l'on enfouit, qui se décompose, qui produit du jus de dépotoir, qui dégage des biogaz que l'on brûle et rejette à perte dans l'atmosphère, et qui ont des effets pas trop étudiés sur l'environnement, c'est quoi le coût réel de cette tonne de matières, ses coûts environnementaux, ses coûts sociaux, ses coûts humains?

3130

Le coût de l'héritage maintenant. Pour recouvrir le tas de vidanges, on utilise des milliers de tonnes de fluff, un produit prohibé dans plusieurs États américains. Ni Terrebonne ni BFI ne fait de provisions pour voir à la décontamination. Alors, qui va payer pour ce bel héritage empoisonné et quand?

3135

3140 À la demande de Lachenaie, le jus de dépotoir transite par l'usine d'épuration de Mascouche où il est dilué. En langage simple, on appelle ça de l'homéopathie environnementale. Disons que pour 1 M\$, BFI s'est payée une bonne police d'assurance en cas de déversement causant un dégât à l'environnement.

3145 Les solutions. La première, une décision de type technocratique. Je crains qu'une décision de type technocratique ne soit encore prise, d'autant plus que c'est le même analyste qu'en 2003 qui verra à conseiller la ministre. Si elle aussi décidait d'ignorer les recommandations du BAPE, je lui recommande de décréter non pas 1 million, mais 5 millions de tonnes de façon à raccourcir au maximum le délai pour le remplissage du dépotoir. On pourrait avoir plus rapidement le «mont Dépotoir», qui deviendrait un centre récréotouristique, comprenant une école de ski ou de planche à neige, et pourquoi pas des tunnels vitrés permettant de voir de près en un seul lieu les restes de Montréal, Toronto ou New York.

3150 On pourrait organiser des forfaits voyages, agrandir l'aéroport de Mascouche, construire des hôtels, augmenter le nombre de sites de restauration, bâtir un autre musée Juste pour rire du monde, construire des boutiques de vente d'artéfacts ou de «cannettes» de biogaz. Ce serait bon pour l'économie locale, ça créerait des emplois.

3155 Et pourquoi pas ériger une statue avec un visage à plus de deux faces? Celle de chaque ministre, Brassard, Boisclair, Mulcair, ayant contribué chacun à sa façon à la mise en place de cette montagne unique au monde, véritable monument élevé à la mémoire de la bêtise humaine.

3160 La deuxième solution maintenant. Mais selon moi, la demande d'agrandissement doit être refusée. Le projet contrevient à la règle d'acceptabilité sociale et rien ne garantit que la nappe phréatique sera protégée indéfiniment. Dans la pire des hypothèses, même si la population riveraine consentait à vivre à proximité du dépôt des poubelles d'ailleurs, il ne faudrait enfouir que les réelles matières résiduelles.

3165 Nous n'avons pas le droit de continuer à enfouir les matières utilisables sans égard pour les plus démunis des nôtres ou d'ailleurs; continuer serait immoral; continuer sera scandaleux. La justice infinie pourrait aussi prendre la forme du partage, non pas de nos richesses mais juste la partie utilisable de nos vidanges.

3170 Il est temps que Repentigny-Le Gardeur se mobilisent pour partager avec les plus démunis du tiers-monde. C'est pourquoi je propose que la Ville accepte de se jumeler avec une autre ville du tiers-monde, qu'un comité de bénévoles soit mis en place afin de coordonner les activités, que des liens soient établis avec des organismes de coopération, que la population et les organismes participent au soutien des activités qu'ils choisissent d'appuyer. J'espère que les décideurs locaux n'attendront pas les recommandations du BAPE ou la décision de la ministre

3175

avant d'arrêter de se traîner les pieds. C'est juste une question de bon sens.

Merci de votre attention. Bonne fin de travaux et à la prochaine.

3180

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Legris.

3185

**M. MICHEL LEGRIS :**

Bienvenue.

**LE PRÉSIDENT :**

3190

Madame Priscilla Gareau, s'il vous plaît.

**Mme PRISCILLA GAREAU :**

3195

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

3200

Bonsoir, Madame Gareau.

**Mme PRISCILLA GAREAU :**

3205

Bonsoir. Donc, je vais faire ça court comme on est à la fin, tout le monde est fatigué. Je vais commencer par la conclusion.

C'est que nous recommandons la fermeture du lieu d'enfouissement technique. Donc, c'est ça, dans le mémoire, de toute façon, tout le développement des considérants est inscrit et vous pourrez me poser des questions par la suite. Donc, je vais aller aux dernières pages du mémoire qui sont les considérants et les recommandations. Donc :

3210

CONSIDÉRANT que le projet proposé contrevient à plusieurs principes et objectifs e la *Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles 1998-2008*; que les gouvernements qui se sont succédés n'ont pas réussi à atteindre les objectifs de cette politique qui existe depuis bientôt 20 ans, parce que ça fait depuis 1985 – même si ça ne portait pas ce nom-là, c'était la *Politique de gestion intégrée des déchets* – et vu notamment le laxisme du ministère de l'Environnement à appliquer ses lois et règlements dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, comme le confirme le Vérificateur général, le rapport de l'année passée;

3215



3220           CONSIDÉRANT les irrégularités de procédure de ces audiences publiques, notamment de l'omission de la consultation interministérielle, et sans compter l'agrandissement demandé par l'exploitant; que le mégasite de Lachenaie est devenu par le décret gouvernemental de 2003 le plus grand des lieux d'enfouissement sanitaire en Amérique du Nord – dans le temps, ça s'appelait encore lieu d'enfouissement sanitaire – et que là c'est encore un autre agrandissement;

3225           CONSIDÉRANT l'injustice sociale et environnementale qui prévaut dans ce cas, car la majorité des déchets enfouis au lieu d'enfouissement technique de Lachenaie provient de Montréal et de Laval, et non de la municipalité hôte ni des municipalités adjacentes; que des villes plus peuplées comme Montréal et Laval, particulièrement depuis les fusions municipales, imposent les conséquences de leur manquement en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles sur leur territoire aux villes banlieues – parce que ce n'est pas juste le cas juste d'ici, à Sainte-Sophie aussi c'est la même chose et dans les quatre mégasites du Québec;

3235           CONSIDÉRANT que le mouvement de déréglementation a amené le ministère de l'Environnement à privilégier l'approche volontaire à l'approche coercitive ainsi qu'à se tourner vers l'autosurveillance, ce qui a amené comme conséquence l'autosurveillance dans laquelle le promoteur, en devenant responsable de la collecte et de l'analyse des informations environnementales, soit le propriétaire, qu'il en devienne le propriétaire de ces informations-là, a entraîné une grave entrave au niveau des droits des citoyens et citoyennes dans leur droit d'accéder aux informations environnementales qui peuvent causer un impact environnemental et/ou sur la santé humaine, comme c'était prévu à la *Loi sur la qualité de l'environnement* – étant donné que ça devient comme la propriété du promoteur, bien, là, la plupart du temps le secret industriel c'est hyper difficile d'avoir accès aux informations;

3245           CONSIDÉRANT les nombreux travers d'ordre démocratique découlant du fait que le ministère de l'Environnement n'ait pas imposé des règles procédurales officielles et claires pour le fonctionnement du comité de vigilance en place;

3250           CONSIDÉRANT l'iniquité qu'occasionne la distribution des compensations versées par le promoteur seulement à la municipalité hôte, même si les municipalités adjacentes subissent les nuisances du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie sans recevoir rien en retour;

3255           CONSIDÉRANT que même si des redevances étaient distribuées équitablement entre les municipalités qui subissent les nuisances des activités des lieux d'élimination des déchets – parce que ça se passe de toute façon ailleurs aussi au Québec, pas juste ici – les risques de conflit d'intérêts de cette pratique, dans lequel la protection de l'environnement et de la santé publique sont troquées pour des raisons économiques, sont évidents;

3260            CONSIDÉRANT que l'étude d'impact déposée par le promoteur comporte des lacunes importantes afin d'évaluer rigoureusement l'ensemble des risques sanitaires, sociopolitiques, psychosociaux et économiques liés à la réalisation du projet d'agrandissement – vous pouvez le voir dans le mémoire, il y a plein d'études à travers le monde qui font des associations entre les impacts sur la santé, par exemple les avortements spontanés;

3265            CONSIDÉRANT la difficulté d'établir un rapport de cause à effet entre la dose absorbée dans l'ensemble des contaminants et ses effets sur la santé, qui ne surviennent souvent que 10 à 30 ans après l'exposition, comme l'intervenant qui était médecin le disait dans une intervention précédente, on recommande que soit refusée l'autorisation du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie.

3270            Et on fait les recommandations suivantes aussi:

                 – que soit appliquée la procédure régulière du BAPE et entamer une consultation interministérielle;

3275            – que le ministère de l'Environnement applique ses lois et règlements, et oblige les villes de Montréal et de Laval à rencontrer les objectifs de gestion des matières résiduelles comme prévu par la loi ou légalement – parce qu'en 2003 aussi, ils avaient dit qu'ils feraient leurs devoirs et que ce n'est toujours pas le cas;

3280            – qu'une évaluation indépendante et rigoureuse de l'ensemble des risques sanitaires physiologiques et psychosociaux des contaminants émis, non seulement des émissions de biogaz mais des autres aussi, soit effectuée en utilisant conjointement l'évaluation de risques que les autres méthodologies sanitaires reconnues, notamment l'épidémiologie et les bio-indicateurs.

3285            Parce que l'évaluation de risques, c'est la moins rigoureuse de toutes les méthodologies et que ça prend en compte aussi les critères économiques techniques. Donc, ce ne sont pas que des critères sanitaires comme ça devrait l'être et que, de toute façon, ça doit être utilisé avec des données concrètes non seulement de la modélisation, ça doit être aussi utilisé avec d'autres techniques pour que ce soit rigoureux.

3290            En ce qui concerne l'évaluation de risques en soi commandée par BFI, on recommande qu'elle soit analysée par des experts en santé environnementale jugés neutres par tous les acteurs.

3295            Et ça, on revient un peu au conflit d'intérêts. C'est que tous les acteurs, si c'est commandé par BFI, on n'y croit pas. Ce n'est pas nouveau, ça a tout le temps été comme ça.

Ou qu'ils le mettent dans un fonds. On le fait comme recommandation; c'est qu'il y ait un fonds indépendant pour ne pas justement que les autres acteurs finalement considèrent que ce soit crédible et qu'il n'y ait pas un contact direct entre la firme et la compagnie.

3300

Donc par tous les acteurs pour juger de la validité des modélisations et des résultats fournis par la firme Odotech en ce qui concerne les émissions futures de biogaz et leur dispersion, car bien que des experts de l'Institut national de la santé publique aient donné leur avis sur cette étude, ils avouent ne pas posséder l'expertise en la matière, à la page 3 du document qui a été déposé à ces audiences. On recommande qu'elle soit retravaillée en tenant compte aussi des failles soulevées par les experts de l'Institut national de la santé publique dans la même évaluation qu'ils font de l'évaluation de risques.

3305

Que soient réalisées des études écotoxicologiques chez les chevaux au pâturage tel que suggéré par l'avis du ministère de l'Agriculture.

3310

Que le gouvernement légifère en matière de santé environnementale de façon à tenir compte du principe de précaution.

3315

Que soient évalués les coûts publics et les impacts environnementaux supplémentaires qu'occasionne le lixiviat envoyé à la station d'épuration des eaux usées de Mascouche, station d'épuration qui n'a pas été conçue pour traiter la panoplie de contaminants retrouvés dans le lixiviat du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie et qui risque fort de faire en sorte que la durée de la station va être réduite, et que c'est de l'argent public et non privé, et qu'ils utilisent quand même.

3320

On recommande que le promoteur verse l'argent nécessaire dans un fonds public qui permette la réalisation de ces études afin d'éviter l'apparence de conflit d'intérêts, comme je l'ai expliqué tantôt.

3325

Que soient intégrées des règles officielles et claires au comité de vigilance, notamment en ce qui concerne l'évincement des participants ayant un potentiel de conflit d'intérêts avec le promoteur. Et à ce sujet-là, le Front commun pour une gestion écologique des déchets a fait une étude sur les critères de comité de vigilance, qui sont disponibles sur leur site Internet, s'ils ne l'ont pas déposée déjà.

3330

Que le gouvernement énonce des règles claires face à la transparence des informations environnementales déposées dans le comité de vigilance qui sont d'ordre public, car elles concernent des données sur des émissions pouvant avoir un impact sur l'environnement et sur la santé.

3335

Voilà, c'est tout.

**LE PRÉSIDENT :**

3340

Merci.

**Mme PRISCILLA GAREAU :**

3345

Je suis dans mon temps.

**LE PRÉSIDENT :**

3350

Madame Bigué.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Bonjour, Madame.

3355

**Mme PRISCILLA GAREAU :**

Bonjour.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

3360

D'abord, je voulais vous remercier pour votre mémoire, qui est très succinct mais très dense aussi. On a des bons mémoires dans cette audience.

3365

Vous proposez de mesurer l'exposition de la faune et de la flore, surtout sur les êtres humains, la population humaine, notamment avec un suivi, un marqueur d'exposition. Quand on lit la littérature, on spécifie à plusieurs endroits que c'est difficile d'établir le lien de causalité avec la proximité d'un site d'enfouissement technique, un lien de causalité direct avec un lieu d'enfouissement technique. Comment pensez-vous vous y prendre?

3370

**Mme PRISCILLA GAREAU :**

3375

Bien, il y a plein de... ceux qui sont cités dans le mémoire, ce n'est pas les seuls qui existent au monde, il y en a plusieurs et qu'il y a eu des études épidémiologiques. Il y a plusieurs bio-indicateurs qui existent aussi. C'est comme dans la revue de la littérature. Et habituellement, la limite, c'est la quantité de population pour avoir des statistiques qui sont significatives.

Mais ici, ce n'est pas le cas, parce que c'est comme il y a beaucoup de personnes qui vivent alentour de ce lieu d'enfouissement technique là, comparativement à la plupart des autres qui sont vraiment en lieu rural où il y a beaucoup moins de population aux alentours. Donc, non,

3380 c'est possible.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Ça ne pose pas un problème pour vous.

3385

**Mme PRISCILLA GAREAU :**

Non. Puis je pense que vous avez eu aussi des interventions, de toute façon, cette semaine de Donna Mergler et Michel Fournier, qui sont des experts en la matière.

3390

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Merci.

3395

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Fortin.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

3400

Bonjour. Quand vous dites que le ministère de l'Environnement devrait avoir plus de coercition, concrètement qu'est-ce qui pourrait être plus... ou comment pourrait-il être plus coercitif, concrètement?

3405

**Mme PRISCILLA GAREAU :**

Qu'il applique ses lois et règlements.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

3410

Par exemple?

**Mme PRISCILLA GAREAU :**

3415

Ce n'est pas plus compliqué que ça.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Comme par exemple?

3420

**Mme PRISCILLA GAREAU :**

3425 Bien, la Ville de Montréal, par exemple, elle devrait avoir mis en place son propre... avoir ses lieux d'élimination et, au niveau du Plan de gestion des matières résiduelles, avoir un programme de réduction à la source, recyclage et avoir atteint le pourcentage. Elle ne l'a pas fait. Et le ministère de l'Environnement, c'est comme ne lui a pas donné d'amende, ne l'a pas obligée à le faire.

**LE PRÉSIDENT :**

3430 Mais il n'existe pas de règlement.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

3435 Oui, mais concrètement, c'est une politique. Des politiques, ça donne des grandes balises. Pour donner des amendes, ça prend une loi, un règlement, ça prend des normes, ça prend un chiffre, ça prend...

**Mme PRISCILLA GAREAU :**

3440 Bien, qu'il y ait des lois et règlements.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

3445 J'essaie de voir, parce qu'il faut toujours... dans les propositions, comment on peut les rendre applicables sur le terrain ? Si une ville n'atteint pas un objectif de recyclage, quel outil on peut mettre de l'avant pour la forcer ?

**Mme PRISCILLA GAREAU :**

3450 Bien, effectivement, établir des lois et règlements pour ça. C'est vrai qu'une politique sans vrai règlement, bien, ça vaut ce que ça vaut, effectivement, parce que c'est des grandes orientations.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Est-ce que ces mesures coercitives là ne visaient que les municipalités?

**Mme PRISCILLA GAREAU :**

3460 Bien non, les industries et le secteur de démolition et construction. Mais c'est le secteur municipal qui tire le plus de la patte.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

3465

Je veux dire, les trois secteurs par rapport à *Politique de gestion des matières résiduelles*. C'est ça?

**Mme PRISCILLA GAREAU :**

3470

Oui.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

3475

Ça ne visait pas plus de contrôle, plus d'amende sur les entreprises, etc. C'était seulement par rapport à l'application de la *Politique de gestion des matières résiduelles*, d'accord.

L'autre question, ça concerne le comité de vigilance. Pour vous, ce serait quoi les améliorations?

3480

**Mme PRISCILLA GAREAU :**

Bien, ce serait justement qu'il y ait alentour de la table des personnes qui n'ont pas de conflit d'intérêts. C'est comme avec le promoteur.

3485

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Définissez-moi le conflit d'intérêts.

3490

**Mme PRISCILLA GAREAU :**

C'est parce que si les municipalités qui sont à la table utilisent les services du promoteur, on peut considérer ça comme un conflit d'intérêts. Donc, ça devrait être des citoyens ou des gens qui n'ont pas de conflit d'intérêts avec le promoteur, qui ne font pas affaire avec le promoteur.

3495

Habituellement dans n'importe quelle organisation, il y a des règles de conflit d'intérêts. C'est comme si on a un conflit d'intérêts, c'est comme dans un conseil d'administration, on ne prend pas position sur une question quand on a un potentiel de conflit d'intérêts. C'est une règle.

3500

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

À part les municipalités, est-ce qu'il y en aurait d'autres?

**Mme PRISCILLA GAREAU :**

3505

Je ne me rappelle plus de toute la composition de... mais tout simplement en établissant un règlement de non-conflit d'intérêts, bien, ça réglerait le problème. C'est qu'on fait une enquête sur les personnes qui sont là pour voir s'ils ont une relation avec le promoteur, puis ça réglerait le problème.

3510

Et aussi, il y a tout le fait de la transparence. C'est que les données qui sont là devraient être publiques et non restreintes aux acteurs qui sont à la table.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

3515

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3520

Les argents proviendraient de qui pour le comité de vigilance?

**Mme PRISCILLA GAREAU :**

3525

Bien, ils pourraient provenir du promoteur. S'il n'est pas là puis si... mais aussi, faut-il toujours que les citoyens aussi, par contre, aient les ressources pour... pas pour contrer mais pour avoir eux aussi leurs experts. Parce que le promoteur...

3530

Puis ce n'est pas juste le cas de Lachenaie, c'est le cas de tous les comités de vigilance, le problème c'est qu'à la table, les citoyens ont une autre job et ils ne peuvent pas tout analyser les études d'impact, toutes les données du promoteur. Donc, il faudrait leur donner aussi les ressources pour être équitable avec les autres acteurs.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

3535

Mais c'est parce que là, vous parlez que les villes ont un conflit d'intérêts parce qu'ils font affaire avec le promoteur. Mais automatiquement, les autres personnes qui ne proviennent pas du promoteur... en fait, les citoyens sont également en conflit d'intérêts parce que l'argent qu'ils reçoivent, ils le reçoivent du promoteur. Donc, automatiquement, ils sont en conflit d'intérêts. Non? Bonne question à réfléchir ?

3540

**Mme PRISCILLA GAREAU :**

À réfléchir.



3545 **M. CHARLES MOREAU :**

Il y aurait des citoyens d'autres régions.

3550 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Est-ce que je peux poser une question?

**LE PRÉSIDENT :**

3555 Oui, allez-y, Madame Bigué.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

3560 Merci, Monsieur Lafond. Vous parlez dans votre mémoire, à la page 13, dans le troisième paragraphe :

3565 *Dans la mesure où ce riche champ de recherche des effets psychosociaux est encore récent, le Conseil national de recherche de l'Académie des sciences des États-Unis recommande aux autorités politiques de tenir compte et d'évaluer de façon rigoureuse les effets psychosociologiques de l'implantation ou de la présence d'un lieu d'élimination des déchets.*

Est-ce qu'il y a eu des expériences, parce que vous dites que c'est quand même assez récent, de ce type-là des...

3570 **Mme PRISCILLA GAREAU :**

Des études psychosociologiques?

3575 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

C'est-à-dire pour le financement, pour qui commandait les études et comment elles étaient payées, qui était sur le conseil qui déterminait la portée des études et tout ça?

3580 **Mme PRISCILLA GAREAU :**

Moi, les études que j'ai vues, c'est des chercheurs indépendants universitaires qui faisaient les études psychosociologiques et c'est en général alentour des lieux d'élimination des déchets.

3585 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Oui, mais mon questionnement, c'est l'applicabilité de cette mesure-là ici au Québec. Est-ce que ça fait longtemps que cette recommandation-là de l'Académie des sciences des États-Unis a été mise en application là-bas, quels sont les résultats de ça et comment ça s'est concrétisé?

3590 **Mme PRISCILLA GAREAU :**

Je ne sais pas exactement au niveau de la mise en oeuvre où est-ce qu'ils en sont rendus. Je n'ai pas...

3595 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Est-ce que ça fait longtemps que ça a été mis en oeuvre?

3600 **Mme PRISCILLA GAREAU :**

Ça a été recommandé il y a une dizaine d'années. Donc, ça doit commencer... c'est sûr que les effets psychosociaux, c'est assez récent comme champ d'étude. Donc, ce qu'on voit, ça fait peut-être depuis 1985 à peu près qu'il y a eu les premières études, mais beaucoup plus évidemment depuis les dix dernières années.

3605 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Puis ce sont vraiment des études indépendantes.

3610 **Mme PRISCILLA GAREAU :**

Oui.

3615 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Et puis elles ont été payées par qui?

3620 **Mme PRISCILLA GAREAU :**

Bien, c'est par le gouvernement, parce que les universitaires sont payés par le gouvernement, mais c'est des fonds publics généraux, comme les fonds de recherche sont donnés aux universités.

3625

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Merci.

3630 **LE PRÉSIDENT :**

On vous remercie infiniment, Madame Gareau.

**Mme PRISCILLA GAREAU :**

3635

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3640

Monsieur Charles Moreau. Nous allons débiter la présentation de monsieur Moreau. Allez-y.

**M. CHARLES MOREAU :**

3645

Bonsoir. Merci de votre patience. J'espère que je n'aurai pas à arriver comme un dessert après une trop grosse consommation et que finalement ça ne sera pas ingurgitable pour vous, qu'il va rester un petit peu de place finalement pour recevoir d'autres informations.

3650

Je me présente. Je suis Charles Moreau. Je suis un résidant de Repentigny depuis 20 ans. Je suis également un petit peu ferré dans le domaine de l'environnement. J'ai deux entreprises qui oeuvrent depuis 15 ans dans le domaine. Mais ce soir, j'ai préféré vous présenter le point de vue du résidant de Repentigny avec un petit volet de solution technologique. Parce que j'ose croire que le BAPE avec ses gentillesse m'a permis de vous en parler ce soir et de vous présenter une des alternatives qui peut définitivement augmenter le niveau d'espoir de tous ceux qui ont subi des torts jusqu'à date.

3655

3660

Donc, le BAPE nous demande : en quoi le projet influence-t-il l'environnement et la qualité de vie? Il est démontré, selon le promoteur, on nous dit qu'il y 95 % des gaz est du méthane. Je vais essayer d'aller vite sur les données qui ont déjà été dévoilées au cours de la semaine. Moi, j'en suis passablement surpris. Monsieur Vallée a également été surpris hier de ces chiffres-là parce qu'il dit : dans la littérature, personne n'a dépassé 90 % et j'abonde dans le même sens. Moi, je n'en ai jamais vu qui ont excédé 90 %. Puis on parle généralement davantage de 70 %. Donc, je suis très surpris.

3665

Une bêtise, c'est le mot qui est juste, d'un côté on demande au promoteur BFI et à tous les autres promoteurs d'installer des tubes pour récupérer le gaz méthane et éventuellement de le brûler en torchère. Dans le cas de BFI, 4 mégawatts seulement est réutilisé en électricité sur,

3670 semble-t-il, 20 ou 21 mégawatts. C'est une bêtise. C'est une perte sèche pour la société, c'est une perte sèche pour tout le monde, alors que l'Hydro-Québec pourrait fort bien acheter cette énergie-là à .07¢, .08¢ le kilowattheure et au moins nos déchets serviraient à quelque chose. Puis ce que BFI a mis de l'avant, ça aurait un certain sens. Mais en ce moment, c'est de la bêtise.

3675 En Ontario, il y a un programme qui existe et on défraie .11¢ le kilowattheure pour le même type d'énergie. Ça représente des montants faramineux. On parle d'environ 16.3 M\$ perdus. C'est ridicule. Il serait temps que le gouvernement mette ses culottes puis, s'il impose certaines choses d'un côté, il faut qu'il donne les programmes pour qu'il y ait un minimum de cohérence. Et c'est simplement de la logique simple.

3680 C'est quoi l'impact qu'il y a sur l'environnement? En fait, quand on brûle du gaz comme ça, en ce moment on en brûle pour 17 mégawatts dans une torchère, théoriquement une torchère, c'est là comme un signal d'alarme, c'est-à-dire c'est là pour généralement être utilisé en cas de problème dans un système de traitement thermique. Or, en ce moment, on l'utilise le trois quarts du temps.

3685 Je me pose la question, je n'ai pas fait de recherche à plus finir, mais je me pose quand même la question à savoir : est-ce qu'il y a en ce moment, présentement sur le site, est-ce qu'il y a un système d'épuration pour ces torchères-là pour les émissions qui éventuellement sortent de ces torchères-là. Si la réponse est oui, je dis tant mieux, parce que j'en suis le premier ravi de ça. Mais je n'ai pas la réponse à la question présentement.

3690 Enterrer un problème, ça, ce n'est pas du développement durable. Je regrette, ce n'est pas ma définition à moi en tout cas. Puis ma définition à moi ressemble davantage à ce que le docteur Maziade a dit il y a quelques instants. Même si on le ferme ce site-là, il va rester un problème en soi à régler et, un jour ou l'autre, il va falloir le nettoyer ce site-là. Quand je parle de le nettoyer, c'est le nettoyer de fond en comble.

3700 Juste pour une petite image, je vais y revenir tantôt, mais en tout cas je vous donne quand même un petit chiffre vite, vite, là, le promoteur pourrait nous confirmer le volume, mais j'imagine quelque chose comme 20 millions de tonnes environ sont déjà enfouies présentement. Nettoyer un site comme ça à 150 \$ la tonne, on parle de 3 G\$, ce n'est pas 2 \$. Puis c'est juste pour notre région, ça.

3705 Cinquième, écoulement du lixiviat à l'extérieur du site. À mon sens, un grand nettoyage s'impose. On a beau me dire qu'il n'y a pas eu d'épanchement de liquide à l'extérieur, mais moi j'ai passablement de réserves. Et à ce titre-là, j'ai moi-même pris mes raquettes et je suis allé faire un tour à l'extérieur du site et j'ai pris quelques échantillons moi-même à l'extérieur. Puis je vous dis honnêtement, ce n'est pas inspirant. Et j'en fais cadeau à la commission pour sujet à réflexion ultérieure.

3710 **LE PRÉSIDENT :**

Vous déposerez auprès de madame Poliquin, s'il vous plaît.

3715 **M. CHARLES MOREAU :**

C'est sûr qu'à l'heure du lunch, ce n'est pas idéal.

**LE PRÉSIDENT :**

3720 Non, mais c'est parce que ça fait partie de ses activités de travail.

**M. CHARLES MOREAU :**

Est-ce que c'est dans votre description de tâche, ça?

3725

Disons que la nature de ce lixiviat-là, à mon sens c'en est, en tout cas il s'agira de le tester pour en faire sûr évidemment, mais disons à l'oeil, ça ne regarde pas bien, pour le moins que je puisse dire.

3730

Pour revenir à la question à savoir le lixiviat à l'extérieur du site, Monsieur Marron a répondu à une de mes questions de façon très correcte, à mon sens, et très éthiquement correcte, à l'effet que, avant que BFI s'installe, dans la piscine, si on peut prendre cette expression-là, c'est-à-dire le fond étant glaiseux imperméable, ça on nous l'a confirmé à multiples reprises et je pense que c'est crédible, il ne reste pas moins qu'au moment où BFI s'est installée, sur les côtés du site, il n'y avait pas de mur pour retenir la migration latérale du lixiviat, qui est ni plus ni moins du jus de poubelle, pour vous faire comprendre, ceux qui ne connaissent pas ce terme. Et vu que chaque côté on parle de sable, donc c'est un matériau poreux, le lixiviat s'est définitivement répandu à l'extérieur du site avant l'achat de BFI. Et à ce titre-là, je pense que le ministère de l'Environnement et du Développement durable a manqué à ses devoirs de protection du citoyen.

3740

Du moins jusqu'à date, malgré mes questions, on ne m'a pas confirmé qu'il y a eu des analyses de sol faites à l'extérieur du site de BFI pour voir l'étendue des dégâts, et ces dégâts ont peut-être été présents avant l'achat. Puis actuellement, les sources que j'ai et les informations que j'ai, c'est que ce n'est pas terminé encore, malgré le fait qu'il y ait des clés installées en ce moment qui empêchent la migration latérale, en principe. Alors, je demande à ce qu'il y ait une vérification neutre de cet état de fait là. Moi, ça m'a été rapporté à plusieurs reprises et, je vous dis, de source sûre.

3750

La question des goélands. Celle-là est relativement intéressante. On a nourri des

3755 goélands au point où on en a créé une augmentation faramineuse, 60 000 couples, peut-être un peu moins maintenant. Mais à tout événement, il y en avait au moins 60 000 couples tout récemment. Puis là, BFI nous dit qu'ils ont du succès à faire en sorte que ça ne se pose même plus sur le site. Des canons, les rapaces qui courent après, etc., les mesures d'atténuation fonctionnent. Sauf que le problème demeure. Il est rendu chez nos voisins. Il est au McDo du coin, là, en train de manger les frites que vos enfants jettent aux goélands. C'est ça qui arrive en ce moment. Ça fait que le problème est encore entier et la responsabilité, tant qu'à moi, de BFI est encore entière, à savoir : vous les avez nourris, vous les avez fait grandir.

3760 C'est un peu comme quelqu'un, la SPCA, mettons, qui du jour au lendemain dit : «Les 60 000 chiens que j'ai, je n'en ai plus besoin. Je les mets dehors, occupez-vous en.» C'est réglé. Ça ne fait pas de sens, je regrette. Il y a une responsabilité corporative là-dedans qui demeure.

3765 Là, la question de santé publique, des problèmes reliés éventuellement à la santé publique liés au site d'enfouissement. Nous, la population, on est otage là-dedans. D'un côté, BFI nous dit noir sur blanc : «Il n'y a pas de problème.» De l'autre bord, on a des gens aussi, je dirais, intègres et aussi qualifiés qui nous disent : «Non, incidence de problèmes pulmonaires plus élevée», etc. Qui devons-nous croire? C'est ça la question qui se pose. Puis ça, jusqu'à date, le BAPE n'a pas réussi à éclairer ce sujet-là, à mon sens, de façon convenable.

3770 Malheureusement, je dirais, la personne-ressource qui était là, à mon sens, n'était pas appropriée. Je regrette de dire ça, mais c'est ce que je crois. Et je n'ai rien contre cette personne-là personnellement, mais les réponses aux questions qui ont été posées n'étaient pas suffisamment éclairantes, en tout cas sûrement pas assez vulgarisées et, à certains égards, pas vulgarisées du tout.

3780 La qualité de vie maintenant. Là, on installe un nez électronique. Je vous ferai part que le meilleur nez en ville, le meilleur nez sur la terre, c'est le nez humain. À partir du moment où on sent une odeur, il y a un inconvénient. Puis en ce qui me concerne, il est gros. Au même titre que la chaîne stéréo de votre voisin qui marcherait à tue-tête, vous demanderiez à ce qu'elle ferme et qu'elle cesse et éventuellement vous auriez gain de cause après votre plainte. Et dans le cas présent, il y a 300 plaintes qui sont restées lettres mortes. Parce que les odeurs d'un site d'enfouissement à ciel ouvert, ça va toujours perdurer quoi que vous fassiez.

3785 Et par là, je ne veux pas dire que BFI n'a pas tenté de résoudre le problème, ce n'est pas le cas. Ce que je dis simplement, c'est un fait, un site d'enfouissement à l'air libre, ça va toujours causer des problèmes d'odeurs. Et ce n'est pas acceptable dans les années 2008, je regrette, il y a d'autres alternatives.

3790 Donc, pour moi, enterrer le problème, c'est-à-dire prolonger le permis d'exploitation pour 17 ans, jamais dans cent ans. Ça n'a aucun bon sens, en 2008, de faire ça. Puis il n'y a

3795 pas aucune raison d'enterrer ce problème-là pour 17 ans maintenant, pas plus qu'il y avait des raisons, à mon sens, v'là cinq ans de faire ça. La technologie actuelle existe depuis plus de 20 ans maintenant. Donc, ce n'était simplement pas un manque d'information que nos pouvoirs publics ont mal, à mon sens, fait leur travail à l'époque, parce qu'il existait ces technologies-là et elles étaient prouvées à grande échelle. Puis on ne parle pas de petites technologies qui font 20 000 tonnes par année.

3800 Agrandissement du site, prolongation du permis à condition d'avoir un contrat clair, ferme, exécutoire. Ce que j'entends par là : agrandissement temporaire. Moi, c'est ce que je crois qu'il est le plus intelligent de faire dans la situation actuelle et le plus réaliste, mettons ça comme ça, mais pas à n'importe quelles conditions, à des conditions très déterminées. Puis si elles ne sont pas rencontrées, on ferme immédiatement.

3805 «Fermer immédiatement», ça voudrait simplement dire que les déchets actuels seraient acheminés dans les quatre autres sites déjà utilisés par la CMM. Et ça n'en ferait pas tout un plat, croyez-moi ; les autres sites seraient bien heureux de faire plus de business. Il n'y a pas de problème avec ça en ce qui me concerne. Donc, il n'y a pas d'urgence. Je regrette, mais ce n'est pas le cas.

3810 Donc, le contrat pour accepter le prolongement temporaire des activités est le suivant. Premièrement, que le gouvernement et BFI s'engagent à nettoyer ses dégâts. Et je persiste à croire qu'il y a dégâts à l'extérieur du site, et ça mérite d'être tout à fait documenté et inspecté de façon méticuleuse et sérieuse par les autorités telles que le ministère de l'Environnement qui a un rôle de protection du citoyen là-dedans. Et c'est important.

3820 Quand on me dit qu'à l'hôpital Le Gardeur, il y a eu des problèmes au moment où l'hôpital était neuf, qu'il y avait contamination par champignons, moi, je ne suis pas capable d'imaginer autre chose ou, en fait, l'image qui me vient immédiatement, c'est qu'il y a fort probablement du lixiviat qui est rendu en dessous de l'hôpital, puis c'est en partie peut-être ça qui a causé le problème.

3825 Puis regarde, moi, le temps qu'on ne me prouvera pas l'inverse, bien, écoutez, avec une étude sérieuse, je vais mettre ça en doute, et pas à peu près en plus, surtout avec des affaires comme j'ai vues en prenant mes deux petites raquettes et allant me promener pas loin du site, en dehors.

3830 Contenu du contrat : que BFI et le gouvernement conjointement, solidairement, traitent et recyclent à 100 % les 20 millions de tonnes de déchets enfouies sur les 25 ans, c'est-à-dire sur les 25 prochaines années, et paient pour.

Nettoient toutes les terres et terrains avoisinants qui, éventuellement après étude, auraient été contaminés par le lixiviat ou autres matières sortant du site. Et je dirais dans le cas

présent, maximum de trois ans pour faire le grand ménage.

3835

Troisième condition, qu'une usine de traitement soit construite sur le site qui demeure la propriété de la région, c'est-à-dire que l'ensemble des citoyens s'achète les moyens de régler le problème une fois pour toutes. On va parler tantôt de la technologie, qu'est-ce que ça produit. Mais, grosso modo, on n'a pas besoin de site d'enfouissement en utilisant cette technologie-là, ça fait zéro enfouissement.

3840

Quatrième point, que le gaz brûlé en torchère actuellement soit vendu à Hydro-Québec et que les dollars qui y sont récoltés via cette vente de 17 mégawatts ou à peu près soient utilisés justement pour nettoyer le site. On parlait d'un prix actuel de .07¢ le kilowattheure, on parle d'un prix d'environ 10 M\$ qui serait disponible dès demain matin. Si on avait un programme intelligent comme en Ontario à .11¢, on parle de 16.3 M\$ qui pourraient être voués justement à nettoyer le dégât.

3845

Cinquièmement, un moratoire pour évaluer l'étendue des dégâts fait par le ministère de l'Environnement et du Développement durable. Puis on leur donne six mois pour faire la job. C'est assez de tergiverser. Vous avez un rôle de protection à jouer, il est plus que temps que le ministère mette ses culottes et engage des sommes d'argent nécessaires.

3850

**LE PRÉSIDENT :**

3855

Monsieur Moreau, je vous arrête, on ne regarde pas les gens du ministère. Vous êtes censé me regarder moi, premièrement.

**M. CHARLES MOREAU :**

3860

Je m'excuse.

**LE PRÉSIDENT :**

3865

Ça fait qu'on se tient tranquille, s'il vous plaît, Merci.

**M. CHARLES MOREAU :**

Je m'excuse auprès des gens du ministère parce que, eux mêmes, ils sont victimes des lois actuelles qu'ils ont à mettre en application et ils n'ont pas les moyens financiers pour le faire. Je vous parle en connaissance de cause. Malheureusement, c'est notre situation. Le ministère de l'Environnement est le parent pauvre du gouvernement en termes budgétaires. C'est complètement ridicule, ça également. Ça devrait être l'inverse, c'est-à-dire qu'il y ait autant de fonds et sinon plus au ministère de l'Environnement que dans le ministère de la Santé. Là, on ferait de la vraie prévention de santé.

3870

3875



3880 Sixièmement, que le site soit fermé définitivement dès l'ouverture de l'usine appropriée pour prendre charge des nouveaux déchets. Soit dit en passant, cette usine pourrait aussi être utilisée pour nettoyer les dégâts ou, en fait, ce qui est entreposé actuellement et faire ce traitement-là dans les 20 ou 25 prochaines années en prenant l'excédent de capacité de production l'hiver, entre autres, pour éventuellement assainir ce site-là complètement.

3885 Donc, que BFI, dès que la construction de cette éventuelle usine-là serait faite, s'engage à utiliser son fonds d'amortissement pour procéder immédiatement à la fermeture du site, c'est-à-dire de le recouvrir et de faire en sorte que les zones actives ne soient plus à l'air libre et fasse en sorte finalement qu'on puisse arrêter de respirer les biogaz qui sortent de là, de toute façon. Et encore là, je suis tout à fait septique en ce qui concerne les pourcentages de biogaz qui sont captés, ça m'apparaît illusoire.

3890 Transfert de risque et responsabilité corporative, pour en finir avec la vente et responsabilité civile. Dans une autre vie, moi, j'ai été courtier en valeurs mobilières et j'ai regardé un petit peu ce qui s'est passé, en termes financement, pour la fiducie de revenus de BFI. Honnêtement, personnellement, mon avis personnel là-dessus, c'est carrément indécent. Il y a eu 175 M\$ qui ont été déboursés par la fiducie de revenus pour acheter 62 % de BFI Canada. À 3895 mon sens, ça représente la valeur que BFI Canada à 100 % aurait dû valoir à l'époque. Et en plus, dans les états financiers, on parle du côté environnemental et des risques environnementaux du site, en fait de l'opération de BFI Canada via les LES, je regrette, dans les documents, on indique qu'il n'y a aucun risque.

3900 Moi, en ce qui me concerne, quand je vois des cas comme Sainte-Sophie, je vois d'autres cas un peu partout où il y a effectivement migration à l'extérieur de lixiviat et de pollution, je ne suis pas capable, je m'excuse, là, je ne suis pas capable de tolérer des inexactitudes comme ça. Ça m'apparaît... mettons ça frise un petit peu le manque d'éthique.

3905 Tout ça, en fait, cette opération de vente là a eu pour but essentiellement, financièrement parlant, de protéger BFI Canada contre tout genre de poursuite, y compris ce qu'on vient de parler, c'est-à-dire éventuellement d'être obligée de ramasser les pots cassés et finalement de nettoyer le site. Parce que fort probablement s'ils recevaient une facture de 3 G\$ demain matin, ils seraient les premiers à tirer la «plug» et nous laisser un site orphelin que, vous et moi, on aurait 3910 à payer. Et ça, je regrette, ce n'est pas acceptable à mes yeux à moi. Puis ce n'est pas 7 M\$ de fonds d'amortissement qui va être suffisant pour ramasser ces pots cassés là. Je regrette, mais c'est sûrement insuffisant.

3915 On parle de 150 \$ la tonne, dont 120 \$ est un coût réel et 30 \$ environ juste pour manoeuvrer ces déchets-là de nouveau. Ça ne fait pas le compte, je regrette. Donc, ni plus ni moins, le risque latent, si on peut dire, des actionnaires initiaux de BFI est inexistant. Ça fait que si on tire la «plug» et on fait faillite, l'argent est déjà sorti, il n'y a pas trop de problème avec

ça. Il y a actuellement encore 32 % des actions effectivement détenues par eux. Mais dans mon livre à moi, en tout cas c'est une position que je dirais qui leur permet finalement de bien dormir, tant qu'à moi.

3920

Petites améliorations au niveau des procédures du BAPE, quelques petites suggestions.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Moreau, est-ce qu'on peut activer, parce que ça fait déjà quand même quinze minutes et il y a deux autres personnes qui attendent.

3925

**M. CHARLES MOREAU :**

Je vais aller le plus vite que je peux.

3930

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3935

**M. CHARLES MOREAU :**

Donc, suggestion : micro dans la salle pour que les gens puissent participer. Et d'ailleurs, je m'excuse, tantôt j'en ai été frustré. En fait, je voulais ajouter au débat un item et on ne peut pas. On peut, mais c'est 24 heures après lorsqu'on s'inscrit à l'arrière et ce n'est plus pertinent du tout. Donc, moi, je pense qu'il y aurait avantage à ce qu'il y ait un micro au centre, de sorte que ceux qui veulent intervenir sur les questions qui vous sont posées puissent participer au débat et l'enrichir. Et je pense que ce serait utile.

3940

Je vais sauter un pan complet et je vais le résumer en deux mots. Il y a eu une publicité qui a paru le 4 mars 2008 par les gens de BFI concernant le fait que le site d'enfouissement c'est la meilleure technologie en ville pour faire la job. Excusez l'expression, mais moi, en bon jargon, c'est un manque total, tant qu'à moi – comment je diras ça – de perspective, un manque... les mots me manquent pour dire jusqu'à quel point je trouve qu'en quatre ans...

3945

3950

Moi, en quatre ans, j'ai réussi à étudier 160 compagnies différentes. Je n'ai pas les ressources financières de BFI et BFI, aujourd'hui, nous arrive avec une demande de refaire la même chose qu'il y a trois ans, quatre ans, sans modifications, sans améliorations vraiment significatives, je regrette, ça ne tient pas la route. C'est un manque de curiosité intellectuelle. Mettons ça de même, tiens. Je pense qu'avec un minimum de curiosité, avec un petit département de recherche et développement, facilement ils auraient pu découvrir qu'il existe autre chose que l'enfouissement, ou s'ils avaient eu l'intention un tant soit peu de le faire, ils seraient ici devant vous pour prendre le micro à ma place et vous dire : «Regarde, on a trouvé la

3955

solution.»

3960

Puis moi, je vous le dis, j'ai encore la porte ouverte si éventuellement... je l'ai dit à monsieur Chamberland : «J'ai encore la porte ouverte. Si vous voulez qu'on vous aide à régler le problème, je suis partant tout de suite.» Parce qu'actuellement, il est gros le problème. Vous le savez très bien, aussi bien que moi.

3965

Alors, je vais immédiatement passer au petit film, parce qu'on va raccourcir. Le film essentiellement vous présente une technologie qui actuellement a été prouvée à grande échelle. On ne parle pas de technologie comme il a été présenté à la télévision récemment pour la compagnie Plasco Énergy. C'est une compagnie en devenir qui essaie de faire une démonstration, mais qui actuellement n'a pas les capacités de l'utiliser à grande échelle encore. Ça va leur prendre encore quatre ou cinq ans à arriver à un volume substantiel de traitement. Jusqu'à présent, ils ont uniquement 100 tonnes de déchets traités. On est très loin du 1 300 000 tonnes qu'il y a ici.

3970

3975

Alors, ThermoSélect est une compagnie suisse qui a été fondée depuis 1985 avec l'idée essentielle de régler le problème de traitement des matières résiduelles et de retirer à 100 % les matières, et les rendre finalement utilisables. Je vous laisse regarder ça et si vous avez des questions après coup, ça me fera plaisir d'y répondre.

3980

## **PRÉSENTATION DE LA VIDEO**

### **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Moreau.

3985

Monsieur Fortin, est-ce que vous avez des questions?

### **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

3990

Monsieur Moreau, je reviens avec votre prise d'échantillon de lixiviat. Vous avez fait ça aujourd'hui ou hier ou...

### **M. CHARLES MOREAU :**

3995

J'ai fait ça il y a quatre ou cinq jours et j'ai mis ça dans un réfrigérateur depuis ce temps-là. Comme ça, vous avez la vraie texture.

### **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

4000

Est-ce que vous avez prévenu le ministère de l'Environnement?

**M. CHARLES MOREAU :**

Comment vous dites?

4005

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Est-ce que vous avez prévenu le ministère de l'Environnement?

4010

**M. CHARLES MOREAU :**

Depuis quand faut-il prévenir le ministère de l'Environnement pour prendre des échantillons de quoi que ce soit?

4015

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Non, non, mais quand on est témoin d'un déversement dans la nature...

4020

**M. CHARLES MOREAU :**

Monsieur Fortin...

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

4025

Là, vous connaissez l'endroit exact et il me semble...

**M. CHARLES MOREAU :**

4030

Monsieur Fortin, sauf votre respect, je pense que s'il y a une chose que j'ai faite depuis que j'ai participé ici, c'est bien de dire qu'il y avait des problèmes avec ça. Je leur ai dit personnellement et je pense qu'ils sont assez grands pour faire leurs devoirs. Je leur ai également posé des questions à ce sujet-là par la suite.

4035

Une fois que la période de présentation du promoteur a été complétée, j'ai demandé à savoir s'il y avait eu des études de faites, à savoir à tout moment, depuis l'ouverture de ce dépotoir-là, est-ce qu'il y a eu des analyses faites à savoir s'il y a eu des migrations de lixiviat. Jusqu'à date, les réponses que j'ai eues sont plus qu'évasives et non concluantes tant qu'à moi. Et à titre de citoyen, ce n'est pas acceptable.

4040

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Oui, mais là, c'est deux questions...

**M. CHARLES MOREAU :**

4045

S'il faut faire une plainte, je vais en faire une avec plaisir. Je connais très bien le mécanisme des plaintes, pour être du domaine, et je vais le faire.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

4050

Parce que là, vous touchez à deux sujets : d'une part, la caractérisation d'un site, de ce qui sort d'un site; et d'autre part, le déversement d'un liquide qui ne devrait pas être là.

4055

Dans le dernier cas, quand on est témoin d'un déversement comme ça, c'est important d'avertir Urgence Environnement.

**M. CHARLES MOREAU :**

4060

Demandez-moi la question suivante : comment ça se fait que BFI n'a pas fait cette demande-là au ministère? Ils le savent très bien, c'est évident. Et personnellement, c'est ce que je crois à titre individuel.

4065

Maintenant, ce que vous faites mention en ce qui concerne les déversements, on parle de déversements de nature accidentelle. Et effectivement, si ça avait été le cas, j'aurais été le premier à aviser les autorités immédiatement. Au moment où on se parle, on ne parle pas d'un déversement accidentel, je m'excuse. On parle plutôt d'un déversement qui a eu lieu pendant au moins 17 ans, parce qu'il n'y avait pas dans la piscine de murs latéraux pour empêcher le lixiviat de sortir au moment où BFI a acheté. Puis ça, c'est eux qui le confirment, ce n'est pas moi.

4070

Donc, à ce titre-là, on ne parle pas d'un déversement accidentel, je regrette. On appelle ça, en ce qui me concerne, un problème technique majeur.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

4075

C'est important d'avertir le ministère de l'Environnement que, à tel endroit, vous avez observé telle chose.

**M. CHARLES MOREAU :**

4080

Monsieur...

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

4085 Je fais référence à votre mémoire, en page 5, quand vous dites que vous avez des sources qui confirment qu'encore présentement, que la clé ne serait pas étanche à 100 %.

**M. CHARLES MOREAU :**

4090 Tout à fait.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

4095 C'est important d'indiquer le lieu au ministère de l'Environnement pour qu'ils puissent se déplacer, parce que c'est susceptible de...

**M. CHARLES MOREAU :**

4100 Avec plaisir. Je suis prêt à prendre mes raquettes demain matin et accompagner le ministère avec les inspecteurs, et leur indiquer à quels endroits ils pourraient vérifier et prendre les tests nécessaires. Il n'y en a pas à un seul endroit, en fait.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

4105 Parce qu'eux autres, ils vont pouvoir déterminer la gravité de la situation, si ça vient du lixiviat, si ça vient de...

**M. CHARLES MOREAU :**

4110 Vous avez tout à fait raison, Monsieur Fortin. Mais je vous ferai remarquer qu'au moment où BFI a acheté, j'ai demandé : est-ce que le ministère de l'Environnement a fait des tests? J'ai demandé par écrit au ministère, et vous pourrez voir les questions que j'ai posées, elles sont déposées, j'ai demandé par écrit au ministère si eux avaient fait des tests, des analyses de sol à l'extérieur du site avant que BFI prenne possession. Jusqu'à date, les réponses qu'on m'a données sont loin d'être concluantes.

4115 J'ai fait mon devoir, Monsieur Fortin. Je suis allé sur le terrain pour me confirmer moi-même de visu. J'ai pris mes raquettes dans la neige, je suis allé les chercher pour vérifier moi-même de visu si ce potentiel-là est bel et bien réel. Ce que j'ai vu là ne me reconforte pas du tout. Et je vous en fais cadeau.

4120 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Mais je vous invite à informer le plus rapidement possible.

4125 **M. CHARLES MOREAU :**

Ils sont présents dans la salle présentement, vous le savez comme quoi, donc je les informe.

4130 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Mais il faut leur dire à quel endroit et...

4135 **M. CHARLES MOREAU :**

Je l'ai dit, je suis prêt à prendre mes raquettes demain matin avec eux.

**LE PRÉSIDENT :**

4140 Monsieur Moreau, est-ce que ces échantillons ont été pris à l'extérieur du site de BFI?

**M. CHARLES MOREAU :**

À l'extérieur du site, effectivement.

4145

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, sur des propriétés privées qui entourent le site?

4150 **M. CHARLES MOREAU :**

Qui ceinturent le site.

**LE PRÉSIDENT :**

4155

Juste par hasard, est-ce que c'est au nord?

**M. CHARLES MOREAU :**

4160 Si vous voulez avoir l'endroit exact, vous êtes invités à prendre vos raquettes vous aussi, ça va me faire plaisir. On pourrait faire une autre visite guidée différente.

**LE PRÉSIDENT :**

4165 Écoutez, ce n'est peut-être pas à la commission de faire des visites guidées de ce

genre-là. Mais depuis tantôt que je vois madame Gauthier, je sais qu'elle est toute ouïe, et tantôt quand on aura fini avec les questions, vous pourrez aller vous asseoir à côté d'elle et sans faire exprès vous lui notez à côté où sont les endroits. Je suis certain qu'elle va prendre ça en considération très rapidement.

4170

**M. CHARLES MOREAU :**

Je vais faire quelque chose avec vous, Monsieur Lafond. Je m'engage personnellement à y aller avec eux pour faire sûr qu'ils le font le travail parce que, à titre de citoyen, je veux en être assuré.

4175

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez des raquettes au ministère, Madame Gauthier?

4180

**M. CHARLES MOREAU :**

Je vais leur en fournir s'il faut, ça se loue.

4185

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Madame Gauthier me fait signe que oui. Donc, elle est prête à y aller.

4190

**M. CHARLES MOREAU :**

D'ailleurs, par les temps qui courent, faire de la raquette dans cette belle neige-là, c'est extraordinaire.

4195

**LE PRÉSIDENT :**

Je présume. Avez-vous d'autres questions, Monsieur Fortin? Madame Bigué?

À la page 8 de votre mémoire, lorsque vous mentionnez le comté, quand vous parlez du comté, vous parlez finalement de la couronne nord, je présume?

4200

**M. CHARLES MOREAU :**

Permettez-moi de prendre le document.

4205

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, prenez...



**M. CHARLES MOREAU :**

4210 Je m'en souviens pas mal par coeur, mais pas au complet. Donc, vous me disiez?

**LE PRÉSIDENT :**

4215 Je vous disais, à la page 8 de votre mémoire, vous avez 1 et 2, donc on y va à 1.

**M. CHARLES MOREAU :**

Donc le dixième point, si je comprends bien?

4220 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, le dixième point, donc 1 et 2 dans le dixième point, vous dites: «le comté». Donc, je présume que c'est la couronne nord, le comté?

4225 **M. CHARLES MOREAU :**

Oui, effectivement, en fait je parle un peu plus haut...

**LE PRÉSIDENT :**

4230 Ce n'est pas grave là que ce soit...

**M. CHARLES MOREAU :**

4235 En fait, c'est toute la région ni plus ni moins.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous dites:

4240 *(...) puisse recevoir une aide financière (...) et traiter entièrement le contenu du site sur les prochaines 25 années.*

4245 C'est ça que je ne suis pas trop, trop sûr de ma compréhension. Qu'est-ce que vous voulez dire par là?

**M. CHARLES MOREAU :**

En fait, j'abonde dans le même sens que le docteur Maziade tantôt qui affirmait, avec

4250 raison à mon sens, qu'un site d'enfouissement, même lorsqu'il a été capé ou s'il a été, excusez  
l'expression, mais qui a été fermé...

**LE PRÉSIDENT :**

4255 Oui, on se comprend.

**M. CHARLES MOREAU :**

4260 ... demeure une bombe à retardement. Et la seule chose qu'on ne connaît pas là-dedans,  
c'est la date de péremption, c'est-à-dire la date où le problème va surgir. Et il y a beaucoup  
d'exemples du même type un peu partout. Il y en a même au Québec. Et en ce qui me concerne,  
la seule certitude, c'est qu'un jour ou l'autre le site d'enfouissement va causer un problème et ce  
jour-là, plus il va être lointain, plus ça va être dispendieux d'assainir les lieux.

4265 Si vous prenez l'expérience vécue à Ville Mercier, il y a 32 kilomètres carrés qui causent  
problème. En ce moment, ils essaient de régler le cas via la nappe phréatique. Ils ont un  
problème majeur sur les bras. En termes technologiques, c'est l'enfer. Moi, je veux que cette  
situation-là soit prévenue et à ce titre-là, le moyen que ça coûte le moins cher, c'est de prendre  
nos responsabilités maintenant et qu'on le traite et qu'on nettoie tout ça, et on ramène ça à l'état  
original.

4270 Soit dit en passant, pour faire juste encore là une petite recommandation, lorsqu'on parle  
de faire un parc de biodiversité, je pense que dans 25 ans, une fois épuré, ça en ferait un foutu  
beau parc, ça, définitivement.

4275 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**M. CHARLES MOREAU :**

4280 Puis je questionne un petit peu de mettre un parc à côté d'un site d'enfouissement. J'ai  
des réserves personnelles à ce sujet-là.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

4285 Pouvez-vous élaborer un petit peu là-dessus, sur vos réserves?

**M. CHARLES MOREAU :**

4290 Mes réserves sont du même ordre que les gens du sentier de la Presqu'île, qui sont

voisins du site d'enfouissement et qui sont venus vous dire qu'ils ont des problèmes relatifs à la proximité du site. Avoir un lieu où on compte prendre du bon temps et du plein air à côté d'un site d'enfouissement, ça m'apparaît un peu paradoxal, comme c'est actuellement à Repentigny le sentier qu'il y a sur l'île Lebel à côté de l'usine de filtration, de laquelle émanent des odeurs.

4295

Moi, pour être un usager de patinoire, entre autres, je vous dis sincèrement, c'est correct qu'il y ait ça, c'est mieux que pas du tout, mais que ce soit collé un sur l'autre et que les problèmes d'odeurs ressentis là aient lieu pendant que tu es en période de loisir, je regrette, ce n'est pas un bon voisinage. Mettons ça comme ça. C'est questionnable.

4300

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Moreau, on a regardé votre petit film tantôt qui parle d'une certaine technologie.

4305

**M. CHARLES MOREAU :**

Oui et je vous remercie de l'ouverture que vous avez témoigné.

4310

**LE PRÉSIDENT :**

À quelle température que le processus se fait?

**M. CHARLES MOREAU :**

4315

Actuellement, il y a un taux de résilience de 2 secondes et puis à 2000° Centigrade, ce qui permet d'éliminer 100 % les dioxines et furannes et de récupérer... et le procédé, je ne sais pas si vous voulez qu'on embarque là-dedans, là, mais...

4320

**LE PRÉSIDENT :**

Non, mais très, très court, là, parce que je voulais savoir...

**M. CHARLES MOREAU :**

4325

Précisez votre question, je vais essayer de...

**LE PRÉSIDENT :**

4330

Dans un premier temps, je voulais savoir la température. Donc, vous me l'avez dite, 2000°. Dans un second temps, pourquoi reste-t-il des métaux en bout de ligne? Normalement, à 2000°, on serait supposé brûler les métaux ?

**M. CHARLES MOREAU :**

4335 Les métaux effectivement sont liquéfiés à 2000° Centigrade. Un peu plus loin, on les  
récupère dans un granulé, ils sont séparés. Ils sont utilisables tels quels dans une industrie  
comme Noranda, par exemple, qui utilise ce genre de granulés-là à profusion. Et donc, 100 %  
de ce qui sort de cette usine-là est recyclé soit sous une forme énergétique ou sous une forme de  
4340 produits réutilisables à 100 %. Donc, il n'y a pas besoin d'aucun site d'enfouissement à côté d'une  
usine de ce type-là.

**LE PRÉSIDENT :**

4345 Et dans le petit film encore, on voyait que les déchets qui arrivaient, on peut retrouver de  
tout. Parce que là, j'ai vu un matelas qui était encore bon.

**M. CHARLES MOREAU :**

4350 Effectivement, la capacité technologique de ThermoSélect est excessivement permmissible,  
excessivement large. Et pour penser traiter des matières résiduelles, il faut obligatoirement avoir  
une technologie très robuste qui peut prendre en compte et en charge de façon correcte et  
convenable tout type de déchets.

4355 Parce que dans les déchets domestiques, malgré le fait que légalement c'est considéré  
des matières non dangereuses, en réel, les citoyens, vous le savez comme moi, mettent à peu  
près n'importe quoi là-dedans. Il se retrouve des matières dangereuses au sens légal du terme.  
Et donc, il faut avoir une technologie qui est capable de faire face à toutes ces éventualités-là, et  
c'est le cas.

4360 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que les matières résiduelles domestiques – en fait, quand je parle des matières  
résiduelles domestiques, je parle surtout des résidus de table – sont traitées à même cette usine-  
là?

4365

**M. CHARLES MOREAU :**

4370 Bon, je vais faire une petite nuance très, très importante. On ne parle pas ici d'un  
monstre qui va remplacer les 3R. Ma compagnie s'appelle 3R Synergie. Et recyclage,  
revalorisation, réutilisation passent avant ThermoSélect.

**LE PRÉSIDENT :**

Excellent.

4375 **M. CHARLES MOREAU :**

Donc, ça vient en complément, strictement en complément pour gérer les déchets ultimes seulement.

4380 **LE PRÉSIDENT :**

Et l'usine de tantôt, elle traite combien de tonnes par année?

4385 **M. CHARLES MOREAU :**

Excusez-moi, juste faire un petit complément de réponse précédente.

**LE PRÉSIDENT :**

4390 Oui, allez-y.

**M. CHARLES MOREAU :**

4395 Quand je dis que c'est une technologie complémentaire, philosophiquement, c'est ça qu'il faut que ce soit dans la vraie vie pour que ça ait de l'allure. Technologiquement parlant, cet équipement-là peut prendre tout ce que vous pouvez imaginer, à l'exception des produits radioactifs. Soyons clairs, en termes de capacité technique.

4400 Mais en termes idéologiques, ça ne fait pas de sens, en termes de développement durable, de prendre un plastique qu'on peut recycler et mettre ça dans un ThermoSélect. Je regrette, ça n'a pas sa place, dans la mesure où on peut techniquement les sortir de là.

**LE PRÉSIDENT :**

4405 Et ma dernière question était...

**M. CHARLES MOREAU :**

Excusez-moi.

4410

**LE PRÉSIDENT :**

... combien de tonnes par année que votre usine peut traiter?

4415 **M. CHARLES MOREAU :**

Actuellement, il y a des usines, que moi j'ai visitées, qui traitent 225 000 tonnes par année. En fait, on fonctionne par module de 100 000 tonnes. On peut très bien imaginer, le cas échéant, des usines de 3-4-500 000 tonnes, si on veut, et ce sont des grandeurs déjà prouvées, démontrées à grande échelle.

4420 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci, Monsieur Moreau.

4425

**M. CHARLES MOREAU :**

Il y a, au fait, sept usines en opération présentement au Japon qui utilisent cette technologie-là avec succès et qui sont visitables n'importe quand par la commission. Si ça vous intéresse de faire un voyage, on va être là le 15...

4430

**LE PRÉSIDENT :**

Conflit d'intérêts.

4435

**M. CHARLES MOREAU :**

... à la fin du mois d'avril.

4440 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

J'ai une petite question, juste une précision. C'est combien de temps que ça demeure... vous avez dit : «2000°», pour combien de temps?

4445 **M. CHARLES MOREAU :**

Je crois qu'on appelle ça le taux de résilience. Il est de 2 secondes à 2000° Centigrade et c'est la température la plus élevée dans le procédé. Il y a plusieurs degrés de température en différentes parties du procédé.

4450

Dans la première partie, on appelle ça, si vous voulez, un procédé de pyrolyse où on extrait essentiellement les parties organiques. On parle, de cet endroit-là, de 600° Centigrade pour que ça nécessite cette partie-là du traitement, et on monte à 2000° Centigrade pour séparer complètement toutes les molécules complexes, comme des dioxines et des furannes, en molécules simples qui, elles, n'ont pas la chance et le temps de se recombinaison ensemble à cause qu'il y a refroidissement à 30 millisecondes qui est fait dans le procédé, et qui empêche

4455

les dioxines et furannes de se récupérer. Le résultat, c'est que...

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

4460

Ça prend 2 secondes, ça, 2 secondes à 2000°?

**M. CHARLES MOREAU :**

4465

Ça, c'est la partie qu'on appelle inorganique qui est traitée à 2000° Centigrade.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

4470

Oui, c'est ça.

**M. CHARLES MOREAU :**

4475

Effectivement, oui, la partie du bas, si vous voulez, la partie du bas où on voyait une courbe qui descendait verticalement vers deux lances, et ça, ces lances-là augmentent la température à 2000° Centigrade. Ça dure à peu près 2 secondes.

**LE PRÉSIDENT :**

4480

Merci beaucoup, Monsieur Moreau. C'était instructif.

**M. CHARLES MOREAU :**

Ça fait plaisir.

4485

**LE PRÉSIDENT :**

Et maintenant, je vais demander à monsieur Christian Jacques de bien vouloir se présenter, s'il vous plaît.

4490

**M. CHARLES MOREAU :**

Je vous ferai rapport de mon petit périple en raquettes.

**LE PRÉSIDENT :**

4495

Vous nous enverrez ça par écrit. Vous adresserez ça évidemment pas à moi, mais toujours à madame Poliquin, parce que c'est notre...

**M. CHARLES MOREAU :**

4500

Je vais l'inviter à venir avec moi si elle veut.

**LE PRÉSIDENT :**

4505

Si elle veut, je n'ai pas de problème.

**M. CHARLES MOREAU :**

4510

Pour sa santé à elle aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur Jacques.

4515

**M. CHRISTIAN JACQUES :**

4520

Bonsoir. Je me présente. Je suis résidant du secteur nord de Le Gardeur depuis environ huit ans. Les informations sur lesquelles je me base pour venir ici vous parler consistent à... j'ai consulté les documents qui sont disponibles à la bibliothèque de Repentigny. J'ai regardé rapidement. J'ai vu que c'est beaucoup des études contrôlées par BFI.

4525

Puis aussi, je suis un citoyen qui aime se renseigner sur les questions environnementales et aussi participer aux débats. Et je ne possède pas la fibre scientifique, donc je n'ai pas d'étude spécifique, de détails à vous dévoiler, mais je considère que je possède un bon gros bon sens. Je prends donc le droit de m'exprimer étant concerné par le dossier comme citoyen.

4530

Moi, je suis natif de la Rive-Sud de Montréal et j'habite Le Gardeur depuis environ 2000. Au début, je n'étais pas au courant de la localisation du site d'enfouissement. J'ai été surpris quand j'ai appris l'ampleur du site qui était à proximité des zones populeuses comme ça.

4535

Puis justement aussi, les premières fois que j'ai senti les odeurs, je me demandais d'où ça provenait. En premier lieu, je pensais que c'était des raffineries qui sont quand même à proximité. Mais j'ai appris avec l'aide de citoyens habitués à pouvoir différencier les odeurs, soit qui viennent des raffineries ou du site d'enfouissement. Ces odeurs-là, c'est sûr que c'est dérangeant mais, moi, je considère que ça, c'est plus un aspect cosmétique de la chose.

Le plus important, c'est vraiment c'est quoi les substances qui causent ces odeurs-là, les substances chimiques qui sont nocives pour notre santé et même qui peuvent être présentes dans l'air, même si notre odorat ne les pressent pas.



4540

Les différents gouvernements nous prouvent régulièrement leur manque de vision et leur incompetence à gérer à long terme. On pense à différents dossiers. Comme le réchauffement climatique, on voit les contradictions entre les discours et les actions. On parle qu'ils veulent mettre en branle des mesures pour contrer le réchauffement climatique, mais ils consacrent des milliards pour les routes, encore le cercle vicieux de l'automobile, puis aussi la gestion inefficace de l'énergie.

4545

4550

Dans le cas qui nous concerne, c'est un manque d'information et de conscientisation de la population concernant la gestion des déchets. On a juste à regarder la quantité d'ordinateurs et de télévisions qu'on voit au chemin. Les gens ne sont même pas au courant, en majorité, que ça contient des substances toxiques.

4555

Puis aussi, il y a eu une mauvaise planification face au fait que le site d'enfouissement sera bientôt saturé et, là, on se retrouve avec une demande urgente qu'il faut vraiment que ce soit agrandi rapidement, alors que ça aurait dû être planifié d'avance. Un bon gouvernement aurait planifié et réellement mis en oeuvre les 3R qu'on connaît, aurait envisagé d'autres emplacements plus éloignés des zones urbaines et considéré une plus grande dispersion des dépôts, pas tous les déchets au même endroit.

4560

Là, on peut peut-être entendre certains observateurs extérieurs qui pourraient nous étiqueter d'être atteints du syndrome du «pas dans ma cour», mais ils pourraient peut-être prendre en considération que notre région, on fait face à notre part de dangers environnementaux. Nous, que les vents viennent de n'importe quelle direction, on a toujours un quelconque produit chimique à respirer, que ça soit de Varennes, de Montréal-Est ou du nord du centre d'enfouissement. Ça fait que je pense qu'on fait notre part dans ce cas-là.

4565

4570

En terminant, bien, je pense que les gens ici, je n'ai pas pu être présent les autres soirées à cause de mon travail, mais je pense que les gens ont fait valoir notre droit à un environnement sain.

4575

Puis je pense qu'aménager un parc qui ceinture le site d'enfouissement, comme il a été amené plus tôt, ça ne pèse pas lourd dans la balance en comparaison des dommages globaux résultant du mégadépot. On parle de détérioration de la qualité de l'air, des eaux souterraines ou des sols.

Ça fait que c'est ça, en général, en gros que j'avais à vous dire.

**LE PRÉSIDENT :**

4580

Vous avez dit tantôt qu'on vous a montré à faire la différence entre ce qui venait des

raffineries et ce qui vient du lieu d'enfouissement. C'est quoi la part des raffineries en pourcentage et la part du site en pourcentage? Est-ce que c'est 10 % pour les raffineries, 90 % pour...

**M. CHRISTIAN JACQUES :**

4585

Moi, la senteur que je remarque le plus, c'est celle de l'enfouissement, je dirais peut-être 70 %, 80 % qui proviendrait des biogaz. J'imagine c'est ça, là. Je ne connais pas tous les termes exacts des senteurs, mais c'est ça, à peu près ça.

4590

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vous remercie infiniment.

Monsieur Raymond Hébert, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Hébert.

4595

**M. RAYMOND HÉBERT :**

Bonsoir, Monsieur le Président, Madame Bigué, Monsieur Fortin. Votre semaine a été assez longue et la journée en particulier aussi. Alors, je vais être très bref et je vous ferai parvenir par le courrier un écrit de ma réflexion.

4600

J'ai assisté à plusieurs sessions de ces audiences. Je suis impressionné par l'implication des citoyens, les connaissances qui ont été mises de l'avant ici.

4605

En conclusion, je pense que c'est la dernière session actuellement, en conclusion, mes conclusions ou ma conclusion est la suivante : ce site-là ne doit pas continuer d'être. C'est aussi simple que ça.

4610

Et quand vous en serez à rédiger vos recommandations à la ministre et aux gens du ministère, et je suis un fonctionnaire retraité, et je sais un petit peu comment ça se passe dans les corridors à Québec, je vous demande de penser : est-ce que vous achèteriez des propriétés à proximité, dans le rang de la Presqu'île, pour y élever vos enfants et vos petits-enfants? Pensez à ça quand vous ferez vos recommandations.

4615

Quant à moi, il y a possibilité, s'il y a une volonté politique et sérieuse, il y a possibilité de fermer ce site-là très rapidement. Pas dans 15 ans et dans 17 ans. On n'a qu'à taxer et les gens vont comprendre très rapidement. Les gens de Montréal, Tremblay et compagnie, vont vite trouver des alternatives quand ils vont devoir payer le gros prix.

4620

Je me souviens très bien dans mon expérience, j'étais à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, et la journée où le centre Saint-Michel, ce qu'on appelait la carrière Miron, a

4625 augmenté ses tarifs, on a fait une réunion de services et on s'est acheté un compacteur. Et à partir de ce moment-là, on a mis tout ce qui était recyclable dans le compacteur, en particulier le carton, le papier, ces choses-là, et on a réduit notre facture d'enfouissement, de collecte de rebuts des deux tiers de ce qu'elle était avant cette chose-là. Et en plus, la vente du carton et du papier nous rapportait.

4630 Alors, s'il y avait une taxe sérieuse sur les prélèvements ou tout ce qui rentre sur le site de BFI, pas un 10 \$, moi je le mettrais beaucoup plus haut, les gens, les décideurs, les élus et les fonctionnaires qui ont dormi sur la «switch», vous me passerez l'expression, depuis plusieurs années, ces gens-là trouveraient des solutions rapides. Et à mon avis, il y a moyen de le faire s'il y a une volonté politique de le faire.

4635 C'est mon message pour le moment. Pensez à vos enfants.

**LE PRÉSIDENT :**

4640 Merci, Monsieur Hébert, et vous pouvez faire parvenir votre mémoire écrit à madame Renée Poliquin.

**M. RAYMOND HÉBERT :**

Oui, merci.

4645 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Est-ce qu'il y a des personnes qui voudraient exercer leur droit de rectification? Vous n'avez personne, Madame Olivier? Merci.

4650 Ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique. Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés ainsi que les transcriptions dans les centres de consultation ainsi que dans le site Internet du BAPE. Ces centres demeureront ouverts tout au cours du mandat de la commission et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

4655 La commission devra déposer son rapport à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 28 mai 2008. Cependant, la commission pourrait déposer son rapport avant s'il s'avérait que son enquête et son rapport soient complétés. Notre rapport fera état des constatations et de l'analyse de la commission à l'égard du projet à l'étude.

4660 Après le dépôt du rapport de la commission, la ministre dispose alors de 60 jours pour le rendre public.

4665

Je rappelle que les commissions du BAPE ne sont pas décisionnelles. Notre mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation sociale et environnementale du projet à la lumière des opinions émises par les participants à nos travaux afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable.

4670

Il appartiendra par la suite au gouvernement d'autoriser la réalisation de ce projet avec ou sans modification et aux conditions qu'il déterminera, ou encore de le refuser. Il n'existe pas de délai quant à la décision que prendra le gouvernement sur ce projet.

4675

En mon nom et au nom du personnel de la commission, je profite de l'occasion pour remercier tous les participants qui ont fait en sorte que l'exercice se soit déroulé dans un climat serein et respectueux.

4680

Je remercie le promoteur et les personnes-ressources pour leur collaboration et leur ouverture en première partie. Je tiens aussi à remercier les participants qui sont venus obtenir de l'information sur le projet en première partie.

Enfin, je remercie le personnel de la commission ainsi que les gens du Centre des services partagés du Québec et la responsable de la sténotypie.

4685

Je déclare donc la deuxième partie de l'audience publique terminée. Merci et bonne fin de soirée.

\*\*\*\*\*

4690

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

4695

\_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**